

Orientations budgétaires pour 1990

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Conformément aux dispositions qui ont été prises, sollicitées par la Commission du Budget, nous mettons entre parenthèses le règlement qui ne vous autoriserait à prendre la parole que deux fois, c'est-à-dire que vous allez être livrés à toutes les questions que vous pourrez poser, ce sera d'ailleurs aussi une expérience utile pour notre assemblée de savoir si ce Conseil Municipal est d'un bavardage au moins égal, sinon supérieur à l'ancien.

Au cours de cette séance devront être dégagées les priorités qui seront ensuite prises en compte lors de l'élaboration du budget primitif de 1990.

Le budget primitif de la Ville sera, comme ce fut le cas au cours des précédentes années, voté après que seront connues les informations financières indispensables, c'est-à-dire à la fin du mois de février et au début du mois de mars, à une date qui sera fixée ultérieurement.

Le document d'orientations budgétaires ci-joint, qui doit servir de base à la réflexion des membres du Conseil Municipal, comprend une analyse des finances générales portant sur les 5 dernières années, l'évolution des principales recettes depuis 5 ans, l'analyse détaillée du programme d'investissement envisagé pour 1990 et enfin les grands axes d'action en matière de fonctionnement retenus par les différentes délégations.

La synthèse des différentes orientations arrêtées par la Municipalité est présentée en conclusion.

J'essaierai d'exposer rapidement point par point les propositions qui vous sont faites en matière d'orientations budgétaires. On vous donnera toutes explications, n'hésitez pas à nous en demander puisque beaucoup d'entre vous sont assez nouvellement élus ici et ne sont pas encore au fait des propositions budgétaires et des points que nous allons aborder. Les services, le Maire, l'Adjoint aux Finances et les Adjointes concernés seront là pour vous répondre.

I - Constat financier

1. Observations générales

Comme les années précédentes, il a semblé intéressant d'établir un constat financier à partir des comptes administratifs des années antérieures, l'objectif étant la mise en évidence des principales tendances d'évolution qui permettront de définir les orientations de notre politique budgétaire.

Seront examinés dans ce document, outre l'évolution du volume des dépenses et des recettes, certains frais significatifs ainsi que les principales recettes.

La dette fera également l'objet d'une étude précise afin de prévoir l'impact sur les prochains budgets, du programme d'investissements qui sera retenu.

Je vous rappelle que l'activité de la Ville de Besançon ressort de l'examen du Budget Général (Budget Principal + Budgets Annexes). Les dépenses des budgets annexes étant (à l'exception du budget Forêts) couvertes par des recettes propres, le poids de l'impôt dépend essentiellement du volume du budget principal.

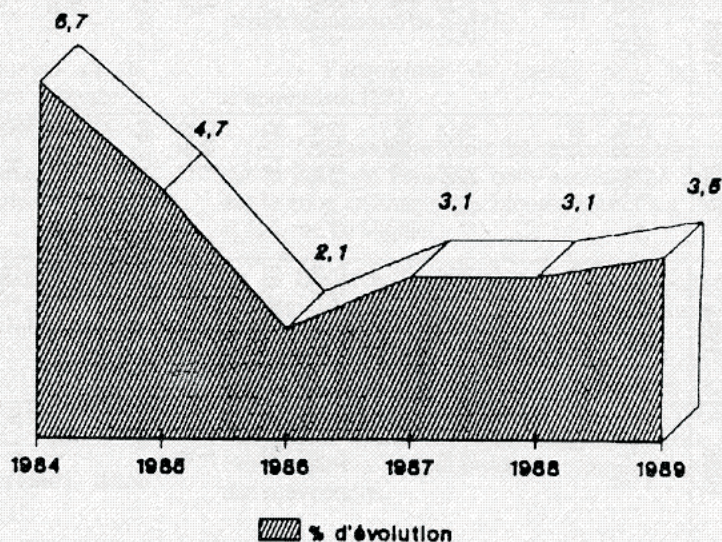
En conséquence, le constat financier ci-après reprend tantôt le budget général, tantôt le budget principal ou chacun des budgets annexes. Ce document s'exprime en milliers de francs (KF) courants et constants (après neutralisation des effets de l'inflation).

Sauf indication contraire, les pourcentages d'évolution sont calculés sur les montants exprimés en francs constants. Il s'agit de l'évolution réelle au-delà de l'augmentation des prix.

EVOLUTION ANNUELLE DE L'INDICE DES PRIX 1984 à 1989

Les conversions en francs constants découlent de l'évolution annuelle de l'indice des prix à la consommation des ménages urbains (série France entière). Elle est appréhendée de décembre année N-1 à décembre année N.

Ainsi l'évolution des prix en 1984 correspond à l'évolution de l'indice de décembre 1984 par rapport à l'indice de décembre 1983.



2. Évolution du montant des comptes administratifs (en KF)

On constate que :

- pour l'année 1988, le budget principal représente 91,99 % des dépenses totales et 89,97 % des recettes totales. Les évolutions du budget général découlent de ce fait essentiellement de celles du budget principal,

- au cours de la période considérée, les dépenses et les recettes ont évolué de manière contrastée. Si en 1986, nous avons connu une évolution identique des dépenses et des recettes, en 1987 nous constatons une réduction supérieure des dépenses et en 1985 et 1988 une augmentation des dépenses supérieure à celle des recettes. L'évolution globale de 1984 à 1988 est de + 5,04 % en dépenses et + 2,74 % en recettes.

La moindre progression des recettes du budget principal en 1988 résulte partiellement de la limitation de la pression fiscale et de la suppression de la journée complémentaire pour la section de fonctionnement.

Il convient de rappeler que les indications données pour chacun des budgets principal ou annexes excluent pour les années 1986, 1987 et 1988 les opérations de renégociation de la dette.

	Dépenses totales				Recettes totales					
	1984	1985	1986	1987	1988	1984	1985	1986	1987	1988
BUDGET PRINCIPAL										
Francs courants	692 319	753 144	1) 797 895	1) 775 823	1) 844 325	749 486	790 102	1) 841 426	1) 832 271	1) 882 533
Francs constants	814 306	846 082	877 764	827 648	873 876	881 545	887 601	925 653	887 867	913 422
% évolution annuelle		3,90	3,74	- 5,71	5,59		0,69	4,29	- 4,08	2,88
% évolut. cumulée 1984-1988				7,32						3,62
EAUX										
Francs courants	32 206	32 743	1) 37 944	1) 35 721	35 792	41 388	43 773	1) 47 004	1) 45 526	50 515
Francs constants	37 881	36 783	41 742	38 107	37 045	48 681	49 175	51 709	48 567	52 283
% évolution annuelle		- 2,90	13,48	- 8,71	- 2,79		1,01	5,15	- 6,08	7,65
ASSAINISSEMENT										
Francs courants	35 282	25 489	1) 30 743	1) 39 940	32 538	38 379	32 473	1) 38 477	1) 44 063	42 466
Francs constants	41 499	28 634	33 820	42 608	33 677	45 141	36 480	42 329	47 006	43 952
% évolution annuelle		- 31,00	18,11	25,98	- 20,96		- 19,19	16,03	11,05	- 6,50
ABATTOIRS										
Francs courants	5 096	6 200	7 357	3 504	174	6 649	7 274	6 945	3 689	232
Francs constants	5 994	6 965	8 093	3 738	180	7 821	8 172	7 640	3 935	240
% évolution annuelle		16,20	16,20	- 53,81	- 95,18		4,49	- 6,51	- 48,49	- 93,90
SSADPA										
Francs courants	544	664	739	815	823	770	978	941	966	983
Francs constants	640	746	813	869	852	906	1 099	1 035	1 031	1 017
% évolution annuelle		16,56	8,98	6,89	- 1,96		21,30	- 5,82	- 0,39	- 1,36
FORETS COMMUNALES										
Francs courants	3 489	4 466	3 266	3 499	4 240	3 489	4 466	3 266	3 499	4 240
Francs constants	4 104	5 017	3 593	3 733	4 388	4 104	5 017	3 593	3 733	4 388
% évolution annuelle		22,25	- 28,38	3,90	17,55		22,25	- 28,38	3,90	17,55
BUDGET GÉNÉRAL										
Francs courants	768 936	822 706	877 944	859 302	917 892	840 161	879 066	938 059	930 014	980 969
Francs constants	904 424	924 227	965 825	916 703	950 018	988 198	987 544	1 024 349	992 139	1 015 302
% évolution annuelle		2,19	4,50	- 5,09	3,63		- 0,07	4,50	- 3,86	2,33
% évolut. cumulée 1984-1988				5,04						2,74

1) Hors renégociation dette pour 1986, 1987 et 1988

3. Contenu des comptes administratifs (budget général)

A - Investissement

On constate une légère augmentation sur le budget principal de la part des dépenses affectées à l'investissement, 20,85 % contre 20,18 % l'an dernier.

L'accroissement des investissements, 9,07 % porte essentiellement sur les secteurs suivants :

* **voirie**, avec notamment l'extension des zones piétonnes et la construction du pont Denfert Rochereau,

* **équipement scolaire et culturel**, lié à la construction de la maternelle Sircoulon,

* **équipement social**, suite aux travaux de transformation de la Halte de Palente,

* **services industriels et commerciaux**, deux opérations importantes ont été réglées en 1988 :

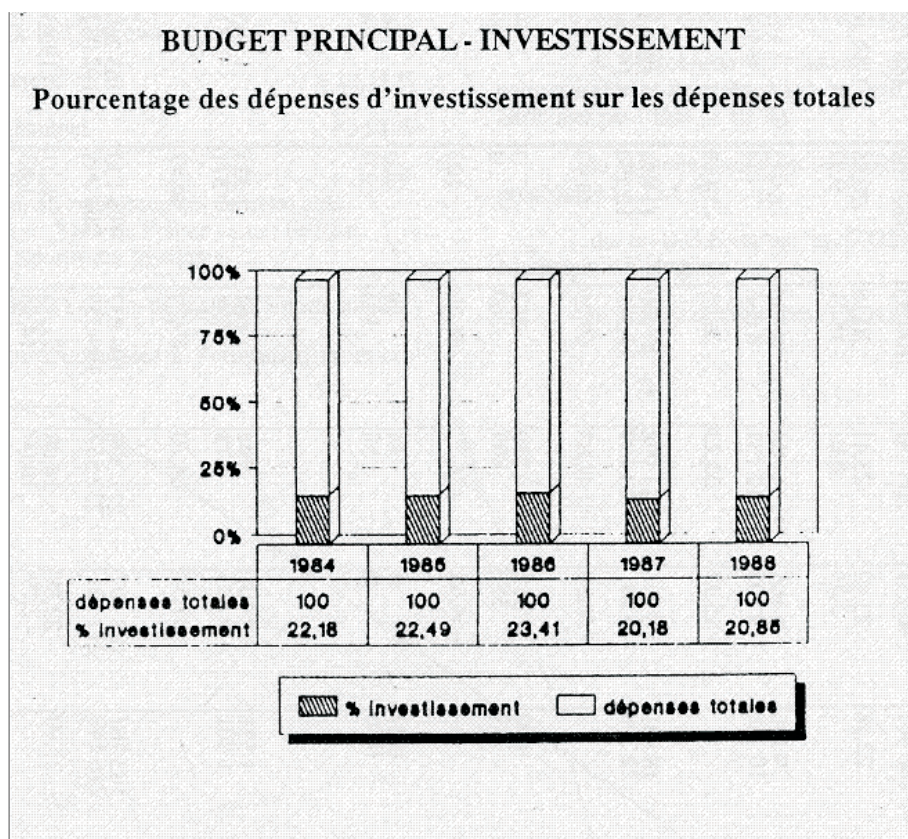
- l'acquisition des locaux JEAGER-VEGLIA pour l'installation de SM2E,

- l'acquisition de locaux pour la pépinière d'entreprises IEN,

* **urbanisme**, outre les opérations traditionnelles sur la ZAC de Planoise, nous avons réglé des travaux sur la zone artisanale des Montarmots et sur l'opération RHI rue de Vignier.

Les investissements réalisés sur les budgets Eaux et Assainissement sont en net recul par rapport à 1987.

Les recettes d'investissement évoluent de manière très contrastée selon les budgets et les années considérées. Ceci découle de la politique d'emprunts, des programmes d'investissements retenus mais aussi de l'évolution des attributions et du rythme d'encaissements des subventions.



	Dépenses d'investissement					Recettes d'investissement				
	1984	1985	1986	1987	1988	1984	1985	1986	1987	1988
BUDGET PRINCIPAL										
Francs courants	153 551	169 353	1) 186 793	1) 156 576	1) 176 019	143 476	132 957	1) 150 422	1) 108 505	1) 128 188
Francs constants	180 607	190 251	205 491	167 035	182 180	168 756	149 364	165 479	115 753	132 675
% D ou R totales	22,18	22,49	23,41	20,18	20,85	19,14	16,83	17,88	13,04	14,53
% évolution annuelle		5,34	8,01	- 18,71	9,07		- 11,49	10,79	- 30,05	14,62
EAUX										
Francs courants	9 146	8 105	1) 11 027	1) 8 330	6 912	7 354	8 659	1) 7 239	1) 4 594	6 810
Francs constants	10 758	9 105	12 131	8 886	7 154	8 650	9 728	7 964	4 901	7 048
% évolution annuelle		- 15,37	33,23	- 26,75	- 19,49		12,46	- 18,13	- 38,46	43,81
ASSAINISSEMENT										
Francs courants	18 881	8 226	1) 11 998	1) 20 940	11 874	12 311	10 016	1) 13 828	1) 16 084	16 268
Francs constants	22 208	9 241	13 199	22 339	12 290	14 480	11 252	15 212	17 158	16 837
% évolution annuelle		- 58,39	42,83	69,25	- 44,98		- 22,29	35,19	12,79	- 1,87
ABATTOIRS										
Francs courants	658	312	730	252	0	39	46	93	72	11
Francs constants	774	351	803	269	0	46	52	102	77	11
% évolution annuelle		- 54,65	128,77	- 66,50	- 100,00		13,04	96,15	- 24,51	- 85,71
SSADPA										
Francs courants	0,47	0	54	98	0	46	97	126	101	155
Francs constants	0,55	0	59	105	0	54	109	139	108	160
% évolution annuelle							101,85	27,52	- 22,30	48,15
FORETS COMMUNALES										
Francs courants	1 531	2 201	794	661	1 325	43	827	256	575	563
Francs constants	1 801	2 473	873	705	1 371	51	929	282	613	583
% évolution annuelle		37,31	- 64,70	- 19,24	94,47		1 721,57	- 69,64	111,38	- 4,89
BUDGET GÉNÉRAL										
Francs courants	183 767	188 197	211 396	186 857	196 130	163 269	152 602	171 964	129 931	151 995
Francs constants	216 149	211 421	232 557	199 339	202 995	192 037	171 433	189 178	138 610	157 315
% D ou R totales	23,90	22,88	24,08	21,75	21,37	19,43	17,36	18,33	13,97	15,49
% évolution annuelle		- 2,19	10,00	- 14,28	1,83		- 10,73	10,35	- 26,73	13,49

1) Hors renégociation dette pour 1986, 1987 et 1988

L'opposition a toujours considéré la part des dépenses consacrées à l'investissement comme étant insuffisante. Mais il faut dire que les fonctions mêmes, les compétences d'une collectivité comme la nôtre ne sont pas uniquement d'investir et d'équiper, de structurer la Ville mais également de faire tourner les services. C'est pourquoi la part réservée au fonctionnement des services est beaucoup plus importante, les 4/5^{ème} que la part réservée aux investissements.

B - Fonctionnement

Pour les raisons techniques déjà évoquées (arrêt des comptes au 31 décembre) les recettes 1988 sont en moindre progression que les dépenses.

Cette mesure prise en 1988 ne sera pas modifiée pour les exercices à venir (sauf législation nouvelle). Ainsi les évolutions à partir de 1989 n'en seront pas perturbées, ce qui facilitera leur interprétation.

Pour le budget principal, l'évolution des dépenses découle de l'accroissement :

- des frais financiers	+ 10,71 %
- des frais de personnel	+ 3,01 %
- des subventions	+ 1,68 %

(avec notamment un accroissement de notre aide en faveur du sport : Tour de France - sport de haut niveau - Cercle Sportif des Invalides)

- des frais de location de matériel informatique
- des fournitures liées à l'utilisation de micro-ordinateurs
- de l'entretien de surfaces plus importantes d'espaces verts
- du nombre de scrutins électoraux
- des changements de gestion de la fourrière municipale, du stationnement et de l'extension des missions de la Police Municipale
- des dépenses d'enseignement primaire et secondaire
- des dépenses d'aide sociale (subvention au CCAS et contingent versé au Département)
- de l'extension de notre intervention dans le domaine économique (aérodrome Besançon-La Vèze, participation au fonctionnement de la station d'épuration du Syndicat de Besançon-Thise-Chalezeule).

L'accroissement des recettes résulte :

- de l'évolution satisfaisante des dotations de compensation et de péréquation de taxe professionnelle attribuées par l'État (+ 10 %),
- du montant important de l'excédent de l'année précédente (+ 25,8 %),
- de la DGF et de la DGD des bureaux municipaux d'Hygiène,
- du produit des services rendus (+ 2,95 %).

Après cet examen global, je vous propose d'étudier plus particulièrement l'évolution de certains postes du seul budget principal.

4. Contenu du budget principal

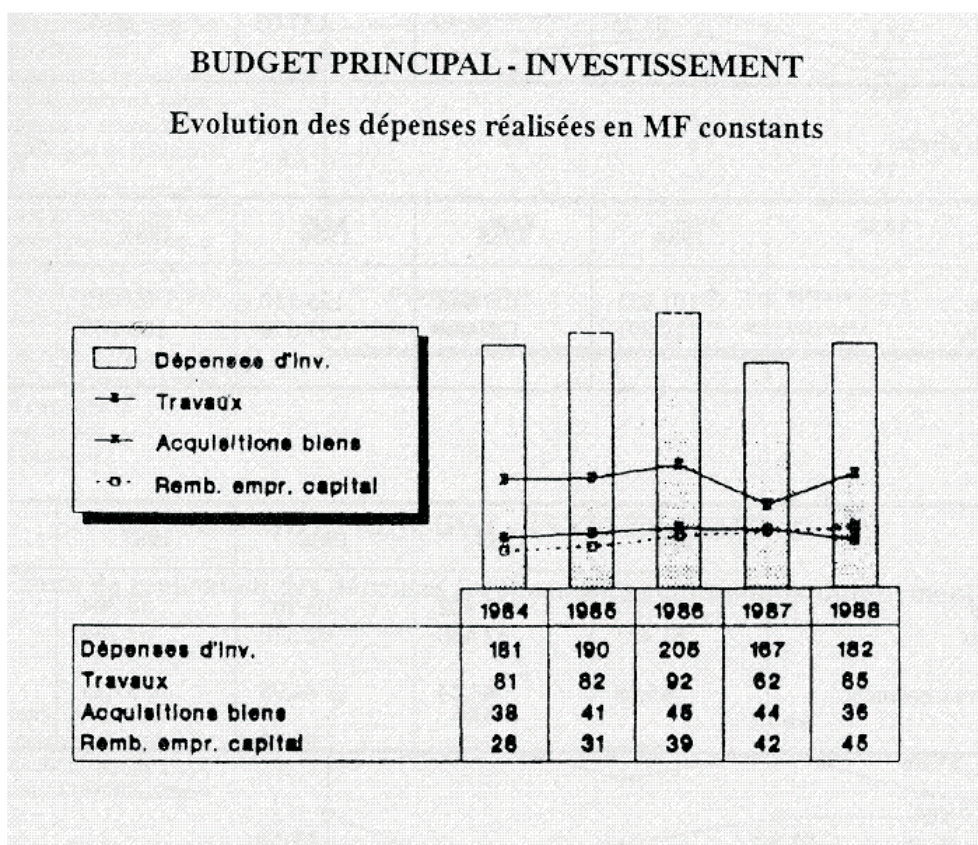
A - Investissement

On constate une reprise sensible de nos investissements + 9,07 % après la baisse constatée en 1987. Les principales réalisations 1988 concernent :

- l'extension des zones piétonnes,
- la construction du pont Denfert Rochereau,
- la construction de l'école maternelle Sircoulon,
- les études pour la future piscine-patinoire.

Le remboursement en capital de nos prêts croît pratiquement de 8 %.

Le ratio : $\frac{\text{remboursement de la dette (capital)}}{\text{annuité}}$
est en légère diminution (39,95 % contre 40,61 % en 1988).



BUDGET PRINCIPAL - Dépenses d'investissement**- Remboursement emprunts en capital**

	1984	1985	1986	1987	1988
Francs courants	23 892	27 970	35 388	39 019	43 311
Francs constants	28 102	31 421	38 930	41 625	44 827
% dépenses investissement	15,56	16,52	18,94	24,92	24,61
% de l'annuité	35,25	34,49	37,02	40,61	39,95

- Investissements directs

	1984	1985	1986	1987	1988
Francs courants	101 931	109 888	125 150	99 612	116 780
Francs constants	119 891	123 448	137 678	106 266	120 867

- Travaux

	1984	1985	1986	1987	1988
Francs courants	69 227	73 402	83 965	58 384	81 892
Francs constants	81 425	82 460	92 370	62 284	84 758
% dépenses investissement	45,08	43,34	44,95	37,29	46,52

- Acquisition de biens

	1984	1985	1986	1987	1988
Francs courants	32 705	36 486	41 184	41 228	34 888
Francs constants	38 468	40 988	45 307	43 982	36 109
% dépenses investissement	21,30	21,54	22,05	26,33	19,82

Investissements indirects

	1984	1985	1986	1987	1988
Francs courants	17 581	24 634	19 101	10 076	5 768
Francs constants	20 679	27 674	21 013	10 749	5 970

BUDGET PRINCIPAL - INVESTISSEMENT

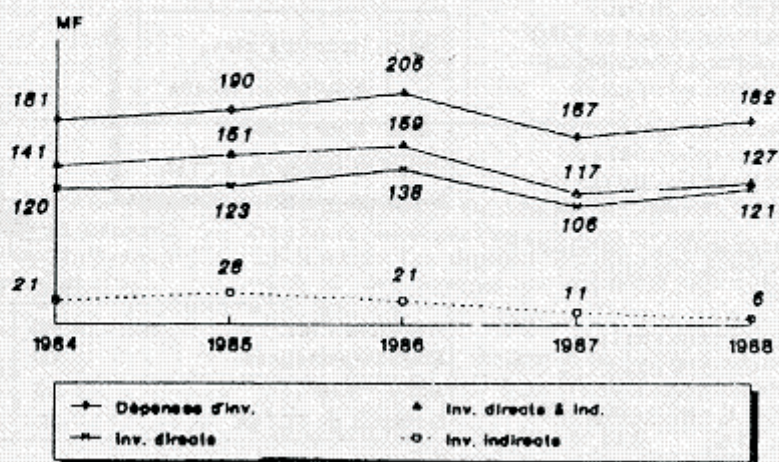
Evolution des dépenses réalisées en MF constants

Le graphe ci-contre nous permet de constater l'évolution des investissements directs et indirects et celle des dépenses globales d'investissement.

De prime abord, rappelons que les acquisitions de terrains, bâtiments, matériel et mobilier d'une part et les travaux relatifs aux bâtiments, voies et réseaux d'autre part constituent les investissements directs ; les investissements indirects englobant les subventions d'équipement, ainsi que les participations et avances de fonds pour la réalisation de travaux.

Les investissements directs croissent sensiblement suite au démarrage des gros chantiers cités précédemment et malgré un léger fléchissement des acquisitions de biens suite à un retard dans la livraison de bus.

On ne retrouve plus les dépenses importantes liées à la construction de l'abattoir, ce qui explique le ralentissement net de nos investissements indirects



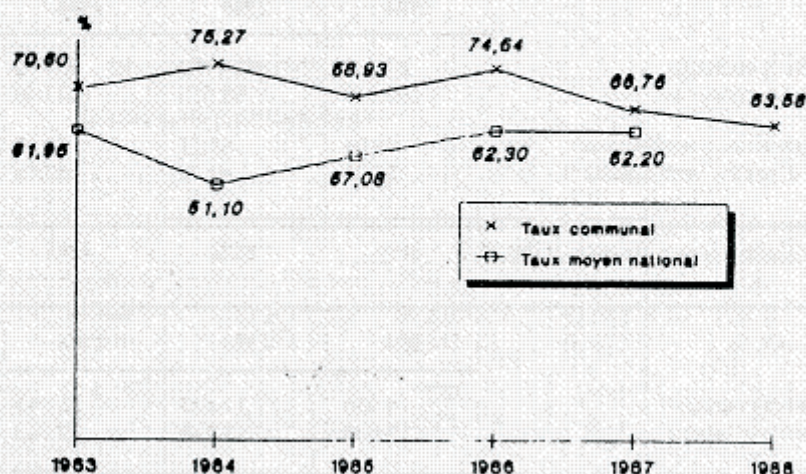
BUDGET PRINCIPAL - INVESTISSEMENT

Taux de réalisation des dépenses (programmes communaux uniquement)

L'étude de ce graphe permet de constater qu'au niveau national, il y a meilleure adéquation, depuis 1985, entre les prévisions d'investissement et leur réalisation.

L'amélioration concerne l'ensemble des villes de 100 000 à 300 000 habitants (57,08 % en 1985 et 62,20 % en 1987).

Le taux de Besançon s'infléchit encore sensiblement en 1988 : 63,58 % contre 66,75 % en 1987. Il reste cependant supérieur au taux moyen national 1987 des villes de même strate démographique, calculé par le Ministère de l'Intérieur (Guide des Ratios 1987, dernière édition parue).



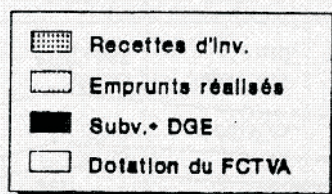
BUDGET PRINCIPAL - INVESTISSEMENT**Evolution des recettes réalisées en MF constants**

Les recettes d'investissement 1988 affichent en francs courants une hausse de 20 MF équivalente à l'évolution des dépenses de même nature.

Le recours à l'emprunt plus important qu'en 1987 a été limité au besoin résultant du rythme d'exécution des travaux.

Les recettes de subventions et de D.G.E. sont quasiment stables.

Le nombre important des investissements réalisés en 1986 a généré une recette de F.C.T.V.A. très intéressante (+ 11,39 %)



	1984	1985	1986	1987	1988
Recettes d'inv.	169	149	165	116	133
Emprunts réalisés	103	95	103	68	80
Subv.+ DGE	20	20	30	17	17
Dotation du FCTVA	20	15	13	14	15

Budget Principal - Recettes d'investissement**- Emprunts réalisés**

	1984	1985	1986	1987	1988
Francs courants	87 539	84 169	93 670	63 724	77 773
Francs constants	102 963	94 555	103 046	67 981	80 495
% recettes investissement	61,01	63,31	62,27	58,73	60,67
% dépenses investissement	57,01	49,70	50,15	40,70	44,18

- Subventions encaissées et DGE

	1984	1985	1986	1987	1988
Francs courants	16 936	17 623	26 945	15 879	16 636
Francs constants	19 920	19 798	29 642	16 940	17 218
% recettes investissement	11,80	13,25	17,91	14,63	12,98
% dépenses investissement	11,03	10,41	14,42	10,14	9,45

- Dotation du Fonds de Compensation de la TVA

	1984	1985	1986	1987	1988
Francs courants	17 071	13 067	11 773	12 892	14 801
Francs constants	20 079	14 679	12 951	13 753	15 319
% recettes investissement	11,90	9,83	7,83	11,88	11,55
% dépenses investissement	11,12	7,72	6,30	8,23	8,41

B - Fonctionnement

L'évolution des **dépenses d'intérêt des emprunts** est directement liée au montant emprunté l'année précédente, au taux des prêts concernés et aux gains d'intérêts relatifs aux prêts totalement amortis.

Le taux moyen de nos prêts a évolué comme suit :

1984	11,76 %
1985	10,69 %
1986	9,40 %
1987	9,23 %
1988	9,09 %
1989	8,90 %

(ce dernier pourcentage ne constitue qu'une prévision. Après une tendance à la hausse enregistrée au cours du premier semestre, les experts semblent croire à une baisse des taux d'intérêt au cours du second semestre).

La politique de réduction des effectifs de **personnel** entreprise en 1986 s'est poursuivie. 6 emplois ont été supprimés en 1988 s'ajoutant aux 45 réductions déjà opérées.

La limitation des frais de personnel est encore cette année freinée par l'augmentation des cotisations de CNRACL. Les dépenses de personnel absorbent 48,03 % des dépenses de fonctionnement contre 48,82 % en 1987.

La cotisation employeur de CNRACL au taux de 18,20 % au 1er janvier 1988 est passée à 19,70 % au 1er janvier 1989. Les effets de cette majoration se poursuivront donc en 1989.

Cette cotisation, en l'espace de trois ans, quatre ans, est passée de 10,20 % à 19,70 % ; il y a eu cinq points d'augmentation entre 1986 et 1987, trois points ensuite et encore un point et demi pour 1989. Nous en sommes à 19,70 et on ne sait pas encore s'il n'y aura pas une légère augmentation pour l'année 1990 ! L'équilibre s'est à peu près rétabli dans cette caisse de retraite, mais nous n'avons pas encore de décision précise concernant la cotisation qui sera, je l'espère pour la dernière fois, augmentée en 1990, je dis bien, je l'espère une dernière fois.

Budget principal - Dépenses de fonctionnement**Intérêts des emprunts (compte 671)**

	1984	1985	1986	1) 1987	1) 1988
Francs courants	43 884	53 117	60 214	57 060	65 111
Francs constants	51 616	59 672	66 241	60 872	67 390
% dépenses fonctionnement	8,15	9,10	9,85	9,21	9,74
% évolution annuelle		15,61	11,01	- 8,11	10,71

1) Intérêts actualisés du montant des intérêts intercalaires des réaménagements de dette 1986 et 1987 réintégrés aux années concernées.

Frais de personnel (compte 61)

	1984	1985	1986	1987	1988
Francs courants	261 462	278 610	289 970	302 333	321 005
Francs constants	307 532	312 990	318 996	322 529	332 240
% dépenses fonctionnement	48,53	47,72	47,45	48,82	48,03
% moyenne nationale	46,63	46,22	45,90	45,90	
% évolution annuelle		1,77	1,92	1,11	3,01

Subventions versées (articles 657 et 691)

	1984	1985	1986	1987	1988
Francs courants	90 617	95 548	99 587	101 237	106 105
Francs constants	106 584	107 339	109 556	108 000	109 819
% dépenses fonctionnement	16,82	16,37	16,30	16,35	15,88
% évolution annuelle		0,71	2,07	- 1,42	1,68

Sur l'ensemble de la période, les subventions ont progressé de 6,33 % malgré une baisse en 1987.

Les subventions du secteur culturel diminuent pour la troisième année consécutive, le montant 1988 est toutefois encore supérieur à celui de 1984 en francs constants.

En matière économique, notre aide a été multipliée par 2,5 au cours de la période, ce qui traduit bien nos efforts soutenus en ce domaine.

Dans une moindre mesure, on constate notre forte implication en matière sociale avec une progression de 6,95 % entre 1984 et 1988.

La forte évolution du secteur sport amateur résulte de notre engagement envers le sport de haut niveau, de l'aide apportée au Cercle Sportif de l'Institution Nationale des Invalides et de la venue du Tour de France à Besançon en 1988.

Ayant été déclaré en liquidation de biens le 27/08/1986, le RCFC n'a pas repris la saison 1986-1987. Il n'a donc reçu en 1986 que la subvention correspondant à la fin de saison 1985-1986. Depuis 1987, il n'apparaît plus de versement au sport professionnel.

Le montant de ces subventions c'est vrai, est relativement élevé (une centaine de millions), chiffre qui mérite d'être retenu.

Ventilation des subventions (articles 657 et 691)

	1984		1985		1986		1987		1988	
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
Frans courants										
Culturel	12 996	14,80	14 881	15,57	14 997	15,06	15 033	14,85	14 844	13,99
% évolution annuelle			14,50		0,78		0,24		- 1,26	
Économique	1 112	1,27	1 990	2,08	2 822	2,83	2 998	2) 2,96	3 084	2,91
% évolution annuelle			78,96		41,81		6,24		2,87	
Social	70 102	79,83	75 021	78,52	78 475	78,80	81 342	80,35	85 199	80,30
% évolution annuelle			7,02		4,60		3,65		4,74	
Sportif	3 603	1) 4,10	3 656	1) 3,83	3 293	3,31	1 864	3) 1,84	2 978	2,81
% évolution annuelle			1,47		- 9,93		- 43,40		59,76	
dont sport amateur	1 028	1,17	1 156	1,21	1 793	1,80	1 864	3) 1,84	2 978	2,81
% évolution annuelle			12,45		55,10		3,96		59,76	
Totaux	87 813	100,00	95 548	100,00	99 587	100,00	101 237	100,00	106 105	100,01
% évolution annuelle			8,81		4,23		1,66		4,81	
Frans constants										
Culturel	15 286	14,80	16 717	15,57	16 498	15,06	16 037	14,85	15 364	13,99
% évolution annuelle			9,36		- 1,31		- 2,79		- 4,20	
Économique	1 308	1,27	2 236	2,08	3 104	2,83	3 198	2) 2,96	3 192	2,91
% évolution annuelle			70,95		38,82		3,03		- 0,19	
Social	82 454	79,83	84 279	78,52	86 330	78,80	86 776	80,35	88 181	80,30
% évolution annuelle			2,21		2,43		0,52		1,62	
Sportif	4 238	1) 4,10	4 107	1) 3,83	3 623	3,31	1 989	3) 1,84	3 082	2,81
% évolution annuelle			- 3,09		- 11,78		- 45,10		54,95	
dont sport amateur	1 209	1,17	1 299	1,21	1 972	1,80	1 989	3 1,84	3 082	2,81
% évolution annuelle			7,44		51,81		0,86		54,95	
Totaux	103 286	100,00	107 339	100,00	109 556	100,00	108 000	100,00	109 819	100,00
% évolution annuelle			3,92		2,07		- 1,42		1,68	

1) Pour avoir une idée exacte de l'évolution des années 1984 et 1985 dans le domaine sportif, il convient de prendre en compte un complément de subvention de 1 000 000 F versé au RCFC en 1984 et 1985.

2) Hormis la subvention pour la régie du Funiculaire de 193 262,50 F.

3) Hormis opération d'ordre : carrelage du Sport Nautique Bisontin de 229 652,63 F.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Voilà très brièvement présentées les vingt premières pages du rapport. Monsieur TOURRAIN a une autre méthode ?

M. TOURRAIN : Oui, effectivement, à moins que M. JACQUEMIN veuille intervenir maintenant ? Mais j'ai effectivement une méthode ! Quand il s'agit d'orientations budgétaires, on ne va pas discuter d'un côté des recettes, de l'autre côté des dépenses mais on va discuter de l'équilibre général...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Après, oui !

M. TOURRAIN : On va essayer de projeter cela sur l'avenir, ce que vous n'avez pas fait d'ailleurs. Alors, c'est très difficile, à moins que ce soit des questions de statistiques puisque dans ce document il n'y a rien qui soit de l'avenir, il n'y a que ce qui est du passé, donc on peut demander sur le plan technique telle ou telle explication.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est cela, oui.

M. TOURRAIN : Mais il n'y a pas de critique à formuler puisque c'est une photographie ; on peut dire qu'elle est belle ou qu'elle ne l'est pas.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Pour vous, elle n'est certainement pas très réjouissante, mais je sollicitais simplement les questions de nos collègues. Vous, vous êtes un expert en ces matières. Mais si ! Depuis le temps, cela fait 12 ans que nous sommes ici ensemble et ça fait 12 ans que nous ferrailons tous les deux. Ah oui, excusez-moi, cela ne fait que 6 ans mais c'est vrai que ça m'a paru long ! Donc ce document, c'est le constat. Il est bon ou il ne l'est pas. On peut quand même à l'occasion projeter sur l'avenir mais il faut déjà savoir de quoi on parle et comment on a réalisé cela depuis 4, 5 ans ; c'était l'intérêt de ce rappel historique.

M. JACQUEMIN : Je pense que Raymond TOURRAIN fera une synthèse tout à l'heure, mais peut-être peut-on faire une petite remarque au niveau du simple constat financier, d'ailleurs je rends hommage ici à la présentation que vous avez faites par ces tableaux sur quatre ou cinq années qui constituent pour nous une base de réflexion.

Il y a tout de même quelques réflexions à faire, quelques constatations. C'est une dérive des dépenses dans les dernières années qui a été plus vive que celle des recettes depuis cinq ans ; vous donnez d'ailleurs très bien les chiffres, 5,04 % pour les dépenses et 2,74 % pour les recettes, ce qui ne veut pas dire bien sûr, si vous avez l'honnêteté de le dire, que ce soit bien aussi de le constater !

Vous aviez annoncé une limitation de la pression fiscale deux années avant les élections municipales. Je crois qu'il y avait là une approche bien sûr de l'électorat, une approche un peu électoraliste. Je crois que stopper la fiscalité est une bonne chose, mais le constat que vous faites, c'est que vous avez stoppé évidemment le recours à l'impôt mais vous n'avez pas stoppé la dérive des dépenses de fonctionnement ; cela veut dire que naturellement vous êtes obligé d'avoir recours à une baisse de l'investissement pour pouvoir maintenir une pression fiscale quasiment égale.

Alors, je crois que ça n'est pas à mon sens très bien comme on le verra tout à l'heure parce que vous amputez délibérément, et pour le long terme, votre capacité d'investissement.

Le rapport du Conseil des Impôts vient de paraître, c'est le rapport au Président de la République sur l'année 1988 et l'année précédente. On y lit des chiffres intéressants, par exemple que les dépenses de fonctionnement par habitant à Besançon sont de 5 900 F et que lorsqu'on regarde la moyenne des communes de plus de 10 000 habitants puisque c'est le critère retenu par le conseil des impôts, on trouve en valeur actualisée à la même période 1988 : 4 300 F, ce qui veut dire tout de même que les dépenses de fonctionnement de notre commune se situent à 37 % au-dessus de celles des communes d'une certaine taille et cela explique bien entendu que notre capacité d'investissement, Monsieur le Maire, n'arrive pas à décoller des 20 % mais nous y reviendrons tout à l'heure.

C'est un premier constat que je voulais faire à un moment où je pense que notre capitale régionale a de grands besoins d'investir pour l'avenir.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous savez qu'on peut tout dire avec des chiffres. Les statistiques que vous avez indiquées concernent les communes de plus de 10 000 habitants. Ce qu'il faut comparer, ce sont des communes comparables, des strates qui soient identiques, et ce chiffre moyen de 4 300 F de dépenses par habitant à partir des communes de 10 000 est très largement augmenté lorsqu'on prend la strate des 45 villes de plus de 100 000 habitants, où là nous étudions, avec l'Association des Maires des Grandes Villes, l'évolution des différents budgets des villes et où nous nous situons parfaitement dans la moyenne en ce qui concerne, je ne l'ai pas en tête, la dépense par habitant.

Vous me dites aussi : «vous avez stoppé pendant deux, trois ans même la pression fiscale, mais vous avez continué d'augmenter vos dépenses de fonctionnement». Que n'aurait-on pas dit à propos de l'immobilisme du Maire si, en stabilisant la pression fiscale, j'avais également tout stabilisé, les dépenses de fonctionnement et celles d'investissement !

Pour que les impôts n'augmentent pas, donc que la pression fiscale, qui était importante et qui commence un petit peu à baisser, reste stable, il fallait trouver des recettes ailleurs. Nous avons essayé de le faire. Il fallait ralentir un peu les dépenses de fonctionnement en direction du personnel, je l'ai indiqué, et puis ralentir quelque peu les investissements pour ne pas les répercuter sur les budgets suivants. Donc, tout cela c'est vrai c'est un travail d'équilibriste, mais nous allons continuer de faire fonctionner, de faire tourner cette ville, continuer de mettre des structures en place et d'équiper tout en stabilisant la pression fiscale, mais en essayant quand même de continuer à travailler et réaliser des choses.

Alors, notre capacité d'investissement, c'est vrai, est relativement réduite et on en reparlera tout à l'heure, -plusieurs hypothèses vous sont d'ailleurs proposées-, mais elle n'est pas négligeable, loin de là et par rapport là encore à un certain nombre de villes, je crois que c'est tout à fait comparable.

M. TOURRAIN : Eh bien, voyez Monsieur le Maire, vous me donnez l'envie de prendre la parole alors que j'avais estimé...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je vous donne toujours envie de parler !

M. TOURRAIN : ...qu'on pouvait passer comme on dit, d'autant plus qu'on a déjà discuté pour le compte administratif, pour le budget et qu'on aura encore d'autres occasions de le faire. Mais effectivement j'avais oublié que vous aviez renouvelé considérablement votre équipe ; nous avons fait pareil, alors nous sommes tous un petit peu des écoliers, des néophytes et c'est pour cela qu'on a peut-être besoin de s'expliquer.

Pour l'équilibre d'un budget, vous avez plusieurs moyens : vous pouvez jouer sur l'investissement, vous pouvez jouer sur les impôts, vous pouvez jouer sur les services rendus à la population, c'est-à-dire le prix que vous lui faites payer, vous pouvez jouer sur les économies. Vous avez donc quatre moyens pour équilibrer un budget. Vous, jusqu'ici vous aviez, à un moment donné, abondamment utilisé le moyen de l'augmentation de la pression fiscale, et vous vous êtes dit, c'était de bonne guerre : «si je continue comme cela, on se casse la figure» et vous avez ralenti, vous avez freiné, on y reviendra tout à l'heure.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Freiné des quatre fers !

M. TOURRAIN : Des quatre fers, oui ! Par contre, vous avez augmenté, les rapports sont là pour le montrer, le prix des services payés par la population ; c'est la méthode indolore, le contribuable ne s'en rend pas compte, on paie les services plus cher et on verra tout à l'heure que la part représentant ces services a crû dans des proportions importantes.

Vous avez demandé à vos services de faire des économies. Vous avez encadré vos dépenses, c'est ce que d'ailleurs je vous suggérais depuis de nombreuses années de faire (réactions)... j'ai vu avec satisfaction que...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci Monsieur TOURRAIN... C'est vrai...

M. TOURRAIN : Reprenez les débats, je n'innove pas, je n'invente pas, depuis six ans et non pas douze ans, je répète la même chose en espérant que ça aura valeur pédagogique...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ce qui prouve que nous sommes intelligents puisqu'il arrive que nous suivions vos conseils !

M. TOURRAIN : Vous n'êtes pas totalement dénués d'intelligence !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci (rires).

M. TOURRAIN : On peut donc utiliser toutes ces gammes. Ce que je constate parce que quatre ans, cela pourrait apparaître comme étant significatif, c'est qu'en ce qui concerne les investissements, si on est descendu apparemment de 22,18 % en 1984 à 20,85 %, vous oubliez de dire qu'en 1981 on était à 25 % et qu'en 1977, si ma mémoire...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On peut remonter à Jésus-Christ...

M. TOURRAIN : ...ne me fait pas défaut, 70-81 c'était hier Monsieur ! Vous vous en souvenez, je pense. Si on remonte à peine plus loin, on s'aperçoit que c'était 29 %. Alors bien entendu, certains diront qu'il y a les investissements immatériels : la maternelle, l'école primaire, la culture, etc. tout ça...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : La communication...

M. TOURRAIN : ...la communication oui, en fait l'investissement immatériel, c'est celui qui sera productif de rentabilité à un moment déterminé, c'est-à-dire c'est essentiellement la recherche et à la limite l'université. Ne nous attardons pas là-dessus.

Il y a donc des moyens et ces moyens, on le verra tout à l'heure, vous les utilisez mal. J'y reviendrai notamment en matière d'économie, car la bonne disposition que vous aviez prise l'an passé et les années précédentes, qui vous avait permis de maîtriser vos dépenses, cette année vous ne l'avez pas renouvelée. Je vous ai toujours dit que, dans ces cas-là, lorsque vous n'encadrez pas sévèrement, vous avez forcément un dérapage, car vous avez des adjoints qui seront gourmands, chacun voudra dépasser le voisin quant à son appétit. Eh bien, vous ne jugerez pas l'appétit de vos adjoints avec cette méthode-là. D'ailleurs, quand on regarde les propositions en fonctionnement -pages roses du rapport- on y reviendra tout à l'heure, vous ne vous êtes pas engagé très loin. Il n'y a aucun chiffre ; là, vous les avez vraiment laissés non pas dans le rose mais dans le noir.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : N'anticipons pas, nous parlerons des pages roses tout à l'heure.

M. TOURRAIN : Je reviens sur le point important des économies. Tout à l'heure, vous avez dit : «on a fait une économie de 45 postes depuis 1986, plus 6 en 1988». Vous aviez annoncé 80 postes sur 2 ans. Partent en retraite chaque année 50 à 60 agents, vous avez toujours dit qu'on laisserait partir en retraite un certain nombre de personnes -enfin celles y ayant droit évidemment, celles qui veulent partir-, qu'on redéploierait les effectifs et c'est là-dessus où il y aura quelque chose à revoir, car votre poste de personnel est à 48 % et des poussières, soit la moitié du budget de fonctionnement, c'est donc le poste sur lequel on doit manifestement faire des économies, d'autant plus qu'il dépasse, et vous le savez, la moyenne nationale d'une façon assez nette. Le passé doit nous conduire à envisager de faire des économies sérieuses pour l'avenir. Je reviendrai tout à l'heure sur d'autres sujets.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On essaie de rester dans les secteurs respectifs, d'accord, pour éviter de partir n'importe où. Sur le personnel, vous permettez à Jean BOICHARD de vous donner quelques indications. Ce n'est pas un sujet facile, et on avait dit effectivement à une certaine époque qu'on essaierait de faire moins 80 en 2 ou 3 ans. On ne s'était pas fixé vraiment de délai ; on n'a pas réussi à le faire, c'est tout. On va essayer de reprendre cela mais il faut quand même répondre aux besoins partout. Les gens qui partent en retraite, on ne va pas simplement tracer un trait dessus et supprimer le travail qui était fait par ces employés municipaux. Donc, c'est une tendance que nous poursuivrons mais avec beaucoup de modération.

M. BOICHARD : M. le Maire me donne la parole sur le personnel ; j'aurais aimé dire autre chose aussi sur d'autres points, mais enfin nous y reviendrons. Lorsque l'actuelle municipalité est arrivée aux affaires, il y avait, à la Ville de Besançon, si nous prenons les effectifs du personnel permanent à temps complet et à temps non complet (le personnel à temps non complet étant ramené en unité à temps complet) 2 331,8 postes. Oh, rassurez-vous, on ne les a coupés ni dans le sens de la longueur, ni dans le sens de la largeur, ça c'est une plaisanterie facile ! Au mois de septembre, c'est-à-dire donc le mois dernier, nous avons en équivalence temps complet et temps non complet, 2 306,1 postes, c'est-à-dire que depuis le mois de mars, nous avons 25,7 postes budgétaires en moins. A la fin de l'année, nous aurons donc atteint le but que nous nous étions fixé et qui était la réduction de 30 postes budgétaires. Je ne compte pas dans ces 30 postes budgétaires les postes du CCAS puisque celui-ci n'est pas compris évidemment dans ces effectifs. Néanmoins, j'ai demandé à mon collègue du CCAS de bien vouloir nous fournir, à titre financier, l'équivalent de 3 postes budgétaires, c'est-à-dire qu'il faudra donc ajouter à cela 300 000 F ristournés par le CCAS, un poste étant à peu près, avec les charges sociales, l'équivalent de 100 000 F. A la fin de l'année, nous aurons atteint l'objectif qui nous avait été fixé, c'est-à-dire un objectif d'une trentaine de postes.

Alors comment avons-nous fait ? Eh bien comme nous avons commencé à faire les années précédentes, mais on est allé plus loin bien évidemment, c'est-à-dire que nous avons considéré le nombre des personnes qui prenaient leur retraite et parmi ces personnes-là, nous avons décidé qu'il y en aurait 30 qui ne seraient pas renouvelées. Mais entendons-nous bien ! Cela ne veut pas dire que les personnes qui ne seraient pas renouvelées ne le seraient pas dans le secteur d'où étaient partis ceux qui prenaient leur retraite, c'est-à-dire que nous procédions à un redéploiement et c'est effectivement ce que nous avons fait et ce que nous allons continuer de faire jusqu'à l'obtention des 30 postes en question.

Cela dit, on ne s'est pas arrêté là bien évidemment. Il faut savoir, en effet, que la Ville de Besançon n'a pas de gaieté de cœur, je le dis comme je le pense, -et l'Adjoint socialiste que je suis non plus- été amenée à ne pas renouveler des postes de départ à la retraite, ça c'est évident.

Néanmoins, il faut quand même le savoir, il y a des secteurs où, de toute façon, le départ de ces personnes n'aboutira pas à leur remplacement parce qu'une ville c'est comme une entreprise, ça évolue ; il y a des données qui ne sont plus les mêmes qu'avant, d'autres qui apparaissent différemment. Il faut perpétuellement songer à des redéploiements de cette nature.

D'un autre côté, vous ne l'ignorez pas, dans le personnel communal comme ailleurs, la qualification du personnel est de plus en plus nécessaire et de plus en plus exigée, c'est-à-dire que les dépenses que nous consacrons à la formation du personnel, et cela entre en ligne de compte au moins autant que les mesures négatives que je viens d'exposer tout à l'heure ; ces mesures positives sont fort importantes et elles seront encore une fois réenvisagées dans quelques jours au niveau des commissions compétentes. Voilà ce qui se passe en ce qui concerne le personnel.

Alors, M. TOURRAIN nous dira probablement que nous avons fait ce qu'il a proposé de faire, très bien ! Alors Monsieur TOURRAIN, je pense que dans ces conditions vous serez sans doute amené à voter les propositions qui vous seront faites lorsque nous aurons élaboré le budget, puisque précisément sur ce point et peut-être sur un certain nombre d'autres, nous aurons suivi vos très bons conseils.

M. NACHIN : Je crois qu'il sera difficile, Monsieur le Député-Maire, de satisfaire à la fois Raymond TOURRAIN et les Verts parce que, sur ce plan du personnel, nous avons une analyse tout à fait différente.

Nous avons rencontré, la semaine dernière, les représentants des trois syndicats du personnel de la Mairie, la CFDT, FO et la CGC. C'était, semble-t-il, une première puisqu'à la CFDT on nous a dit que c'était la première fois depuis 1977 que des élus demandaient à rencontrer les représentants des syndicats.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Pas tous les élus quand même, des élus différents de la majorité, c'est cela ! Parce que dans la majorité municipale, nous rencontrons fréquemment les responsables syndicaux. C'est la première fois qu'un élu qui n'est pas le responsable, Maire ou Adjoint au personnel, rencontre les organisations syndicales, je rectifie. Enfin, je ne sais pas moi, mais en tout cas nous le faisons fréquemment, nous.

M. NACHIN : Ce n'est pas exactement ce que nous avons entendu.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ce n'est peut-être pas ce que vous avez compris.

M. NACHIN : Non mais de toute façon, disons que ce n'est pas...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On leur dira.

M. NACHIN : ...ce n'est pas là le problème. Par contre, ce que nous avons retenu des entretiens que nous avons eus les uns avec les autres, c'est une très grande inquiétude, en ce qui concerne précisément ces suppressions d'emplois et les charges supplémentaires que cela impose au personnel. Il faut reconnaître que, pour en avoir discuté avec eux, certains chefs de service sont tout à fait conscients du problème et considèrent que, dans l'état actuel des choses, la suppression de postes ou le non-remplacement de départs à la retraite par exemple qui aboutit finalement à des suppressions de postes, rend très difficile que soient assurés d'une façon satisfaisante les services que la Municipalité rend à nos concitoyens.

Alors, il s'agit là d'un problème qui ne doit pas être considéré seulement du point de vue de l'importance du budget de fonctionnement, en disant c'est le plus gros budget, donc c'est là qu'on doit faire des suppressions. Nous pensons qu'il y a des services à assurer, il y a des conditions correctes de travail à offrir au personnel de la Mairie et cela suppose de stopper cette politique de suppression d'emplois qui est accompagnée par la pratique suivante, c'est-à-dire qu'on embauche des emplois temporaires, des gens qui sont sur des emplois précaires.

J'ai demandé en Commission du Budget qu'on me fournisse le nombre des emplois précaires qui sont utilisés à la Mairie de Besançon ; les chiffres n'ont pas pu m'être donnés aujourd'hui et je le regrette, mais d'après les informations que j'ai eues, il y aurait 10 % des postes à la Mairie qui seraient occupés par des emplois précaires. Or, vous savez très bien que c'est dans une situation dont se sont alarmés les élus socialistes à l'échelon national tout récemment, que certains de ces agents sont employés dans des conditions extrêmement pénibles, à savoir qu'ils sont obligés d'attendre le vendredi soir pour savoir s'ils seront embauchés le lundi de la semaine suivante, et cela crée un climat très difficile à supporter.

Il serait sans doute possible de transformer les emplois précaires à la Mairie en emplois au moins à l'année, ce qui permettrait d'éviter des situations parfois très difficiles.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Monsieur TOURRAIN, pour l'antithèse.

M. TOURRAIN : Remarquez, ce poste budgétaire mérite qu'on s'y arrête puisqu'il représente la moitié du budget de fonctionnement, c'est-à-dire 330 MF grosso modo, ce qui donne, Monsieur le Premier Adjoint, non pas 100 000 F par personne, mais 144 000 F ; si vous prenez une machine à calculer, faites la division, vous verrez le résultat tout de suite.

J'ai dit que vous aviez commencé une sage politique mais, comme souvent, vous ne la menez pas jusqu'au bout avec assez de vigueur. Je vous ai dit tout à l'heure que chaque année partaient entre 50 et 60 personnes à la retraite. J'imagine très facilement que le problème n'est pas facile et j'imagine combien,

pour un chef de service, il lui est difficile de se séparer d'une partie du personnel. C'est la raison pour laquelle les problèmes de formation interne, de groupes de réflexion ou cercles de qualité, la coopération entre les différents services pour essayer d'apprécier au mieux la situation, sont tout à fait nécessaires si vous voulez aboutir à un résultat positif, plus largement positif que celui qui était obtenu jusqu'ici, faute de quoi vous retomberez inmanquablement un jour ou l'autre dans les augmentations d'impôts.

Certes, il ne faut pas non plus que les agents communaux aient une quelconque inquiétude puisque la possibilité de formation existe, les groupes de réflexion ou cercles de qualité existent ; il faut demander aux chefs de service de faire l'effort nécessaire pour alléger leur personnel.

Ce qui m'a été dit, c'est que la mécanisation du travail manuel, l'informatisation, la bureautique allègent quand même considérablement les charges.

Si Besançon avait connu dans les dernières années une avancée spectaculaire au point de vue de la population, du nombre d'élèves, du nombre de services rendus ! je ne dis pas que la qualité n'a pas augmenté, le nombre des prestations a probablement augmenté mais je ne pense pas, -et il serait peut-être bon de faire une étude là-dessus- que ces services en nombre et en qualité aient augmenté dans la même proportion que le personnel a augmenté durant les quinze dernières années.

Il faut donc revoir ce problème car cela représente la moitié du budget de fonctionnement et un de vos seuls moyens de pouvoir maîtriser l'impôt local.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je suis persuadé que notre position sera la moyenne entre celle des Verts et celle de la minorité non verte parce que, tout ce que vous dites, les uns et les autres, est très juste. Je pense que tout cela est fait lentement, sûrement ; ce n'est pas facile, nous nous y employons et à la fois nous améliorons les conditions de travail. Je ne pense pas quand même que notre personnel ait à se plaindre des relations entretenues avec les élus et que s'il y a des décisions qui sont prises, elles ne sont jamais prises sans concertation avec les organisations syndicales, les chefs de service. Tout cela va dans le sens d'une gestion très démocratique de la Ville de Besançon à travers nos services.

M. BOICHARD : Je voudrais d'abord rassurer M. NACHIN ; nous ne sommes pas des négriers à la Ville de Besançon et je crois que le personnel de la Ville de Besançon, ma foi, n'est pas plus mal traité que dans des autres collectivités comparables à la nôtre, au niveau du temps de travail, des moyens de formation, de toute une série de congés partiels arrivant pour une fête ou pour une autre. Je n'ai pas l'impression du tout Monsieur NACHIN, que notre personnel, surtout quand on parle avec lui, se situe dans une ville où il serait en difficulté.

Vous nous dites que nous remercions le personnel et que nous le remplaçons par un personnel temporaire. Alors, là d'abord rassurez-vous cher Monsieur NACHIN, moi je suis par définition, et je l'ai déjà dit à tout le monde en public et aux organisations syndicales, par formation je suis plutôt hostile au recrutement contractuel. J'ai, pendant je ne sais combien d'années de ma vie, formé des fonctionnaires pour qu'ils passent des concours de recrutement et j'ai toujours été de ceux qui estimaient normal que ceux qui avaient fait cet effort de recrutement soient favorisés par rapport à d'autres qui ne l'auraient pas fait. Donc ma façon de faire va, je suppose, dans le sens qui est le vôtre, c'est-à-dire de donner la priorité à un personnel qui se sera qualifié pour les fonctions auxquelles il prétend.

Cela dit, nous sommes bien obligés d'avoir des emplois temporaires, cela il faut quand même le savoir. Je vais prendre un exemple, celui que j'ai géré pendant un certain nombre d'années, c'est-à-dire les écoles. Nous avons des centaines de personnes qui sont là au titre de l'emploi communal ; du jour au lendemain, l'une ou l'autre peut être malade, il faut la remplacer. Qu'est-ce que nous avons fait ? Au début, c'était simple, nous avons simplement des personnels temporaires, nous les appelions ou nous ne les appelions pas. Nous avons, depuis un certain nombre d'années, des remplaçants titulaires, enfin des remplaçants permanents. Ce sont des gens qui ne sont pas encore directement dans les cadres mais que nous payons à temps complet et que nous employons par priorité à d'autres, c'est-à-dire que nous avons déjà réduit au maximum la part de ceux qui sont remplacés d'une manière temporaire, si j'ose dire, brute,

d'une manière temporaire sans qu'il y ait d'aménagements. Voilà, n'est-ce pas, un certain nombre de mesures.

D'autre part, vous nous dites que le personnel est amené, parce que nous le comprimons, à travailler d'une manière beaucoup plus dure et moins agréable. Moi, je n'en suis pas si sûr que ça. Les efforts que nous avons faits au niveau de l'investissement sont fort importants et aboutissent à réduire la durée et la dureté du travail. Je vais là encore prendre un exemple : quand je suis arrivé aux affaires scolaires, nous distribuions moins de 2 000 repas par jour dans les cantines et il y avait environ 60 personnes pour préparer ces 2 000 repas dans les cuisines. Aujourd'hui, nous allons atteindre 6 000 repas et nous avons, je crois 43 personnes, c'est-à-dire 20 de moins.

Je ne pense pas du tout qu'elles travaillent beaucoup plus durement qu'avant. Simplement ce que je peux vous signaler, c'est que nous avons réduit considérablement les coûts de fabrication et nous sommes devenus plus compétitifs que les entreprises privées de la place. M. TOURRAIN, s'il avait été élu, n'est-ce pas, aurait sûrement privatisé les cantines scolaires et ça aurait coûté à peu près 7 F de plus par repas. Voilà ce que je voulais vous dire.

M. TOURRAIN : Si j'avais su que c'était 7 F de moins, j'aurais laissé le service fonctionner !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : De toute façon, la question ne se pose même pas, puisque vous n'êtes pas aux affaires Monsieur TOURRAIN, vous êtes resté sagement dans l'opposition.

II - Les recettes

Nous examinerons successivement dans ce chapitre les 4 grandes catégories de ressources dont la Ville dispose pour financer les dépenses d'investissement et de fonctionnement, en rappelant tout d'abord l'évolution sur les 5 dernières années de la part des dépenses totales couvertes par chacune d'elles :

	Taux de couverture des dépenses totales		
	1984	1987	1988
- les recettes fiscales (777)	33,95 %	36,91 %	33,98 %
- les concours de l'État (DGF, DGD, DGE, FCTVA) et les subventions	28,25 %	27,33 %	26,49 %
- les emprunts	12,64 %	8,21 %	9,21 %
- les recettes diverses (revenu du patrimoine et produit des services rendus notamment)	25,16 %	27,55 %	30,32 %

1. Les recettes fiscales

Les tableaux ci-après indiquent successivement :

- l'évolution du produit global des contributions directes ((taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti, taxe professionnelle), toujours quelque peu supérieur au produit voté car les montants indiqués correspondent aux produits réellement encaissés et tiennent donc compte des rôles supplémentaires émis chaque année par les Services Fiscaux,

- l'évolution de la pression fiscale (c'est-à-dire de l'imposition de chaque contribuable), généralement inférieure à la majoration du produit global par suite de l'élargissement de l'assiette de l'impôt,

- l'évolution annuelle de l'inflation.

Évolution du produit des contributions directes de 1984 à 1988

	1984	1985	1986	1987 1)	1988 1)
Francs courants	235 035	258 559	296 758	286 342	286 884
Francs constants	276 448	290 465	326 463	305 470	296 925
% recettes de fonctionnement	38,78	39,35	42,95	39,56	38,03
% dépenses totales	33,95	34,33	37,19	36,91	33,98
% évolution annuelle					
Francs courants		10,01	14,77	- 3,51	0,19
Francs constants		5,07	12,39	- 6,43	- 2,80

1) à partir de 1987 a été institué un abattement général à la base pour la taxe professionnelle, qui a eu pour effet de diminuer l'assiette fiscale. La perte de ressources a été compensée par l'État aux collectivités locales sous la forme d'une dotation (21 269 KF en 1988).

Évolution de la pression fiscale de 1984 à 1989

	1984	1985	1986	1987	1988	1990
Taxe d'habitation	+ 6,6 %	+ 5 %	+ 12,24 %	0 %	0 %	2) 0,0 %
Foncier bâti (3)	+ 6,6 %	+ 5 %	+ 12,24 %	0 %	0 %	2,5 %
Foncier non bâti	+ 2,8 %	+ 5 %	+ 12,24 %	0 %	0 %	2,5 %
Taxe professionnelle (4)						

2) Pression fiscale variable suivant la valeur locative nette de chaque appartement. Elle est égale à 0 % pour une valeur locative nette de 16 660 (rappel : la valeur locative moyenne communale pour 1989 est de 12 600).

3) pour le bâti industriel, la majoration est moindre, le même taux s'appliquant à des bases actualisées selon un coefficient plus faible que pour les locaux d'habitation.

3) taux variable selon l'évolution de la situation de chaque contribuable.

	1984	1985	1986	1987	1988	Prévisions 1989
Rappel du taux annuel de l'inflation de 1984 à 1988	6,7 %	4,7 %	2,1 %	3,1 %	3,1 %	3,5 %

Structure de l'impôt

La part fournie par chacune des quatre taxes au produit global de l'impôt est la suivante :

En pourcentage	1984	1988 (1)	Prévisions 1989 (1)
Taxe d'habitation	35,03	33,28	32,05
Foncier bâti	23,89	24,02	24,20
Foncier non bâti	0,21	0,16	0,15
Taxe professionnelle	40,87	42,54	43,60

(1) avec compensations de l'État pour allègement de taxe professionnelle

Ce tableau permet de constater :

- une diminution progressive et constante de la part demandée à la taxe d'habitation,
- la quasi-stabilité de la part apportée par la taxe du foncier bâti,
- une croissance significative de la part de la taxe professionnelle qui reste néanmoins encore faible mais devra s'améliorer lorsque les diverses zones d'activités en cours d'aménagement sur Besançon seront opérationnelles.

Éléments statistiques sur la pression fiscale

L'étude réalisée par l'Association des Maires des Grandes Villes sur la fiscalité locale venant d'être publiée pour 1989, nous citerons quelques données portant sur 45 grandes villes

Source : étude AMGVF n° 96 - Septembre 1989 - Tableau n° 19 A

Année 1989	Moyenne nationale des grandes villes (1)	Besançon
Produit fiscal moyen par habitant (4 taxes confondues)	2 479 F	2 465 F (21 ^{ème} rang)
Produit moyen par habitant de la taxe d'habitation	704 F	879 F (7 ^{ème} rang)
Produit moyen par habitant du foncier bâti	599 F	664 F (18 ^{ème} rang)
Produit moyen par habitant de la taxe professionnelle	1 170 F	917 F (28 ^{ème} rang)
Produit moyen par habitant du foncier non bâti	6 F	4 F (32 ^{ème} rang)

(1) en ne retenant que les villes de l'association ne comportant ni district ni communauté urbaine, ces moyennes sont les suivantes :

Total 4 taxes	2 729 F	
Taxe d'habitation	793 F	
Foncier bâti	645 F	
Foncier non bâti	6 F	
Taxe professionnelle	1 285 F	(tableau n° 10)

Observations

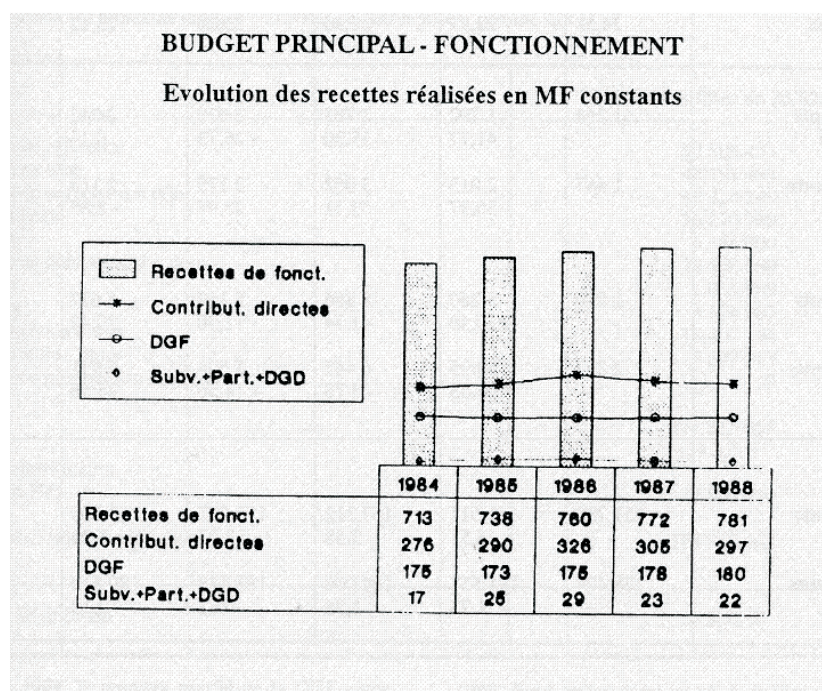
- La pause fiscale des 3 dernières années eu pour effet de diminuer sensiblement en francs constants la part communale de l'imposition payée par nos concitoyens. Les dispositions mises en place au niveau national, par l'octroi de dégrèvements totaux ou partiels de taxe d'habitation, ont par ailleurs permis à plusieurs milliers de contribuables bisontins à faibles revenus, d'acquitter des cotisations sensiblement moins élevées.

- Le Conseil National des Impôts a formulé récemment des observations et des propositions en vue d'une réforme de la fiscalité locale, tendant à plus de clarté et de justice. Le Ministre, quant à lui, devrait soumettre au printemps prochain au Parlement un projet de révision des valeurs locatives servant de base au calcul de l'impôt.

- Pour la taxe professionnelle, une solution devra être recherchée au plan national pour régler le problème de la disparité des taux dans un même bassin d'emploi.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Maintenant, nous nous situons, et ça fera plaisir à M. TOURRAIN pour la taxe d'habitation, au 7^{ème} rang. Peu à peu, tout doucement, nous descendons de la place où nous étions il y a encore quelques années, c'est-à-dire dans les trois ou quatre premières places pour nous retrouver 7ème ex aequo avec Brest à 879 F de moyenne, c'est vrai, largement au-dessus des 704 F de moyenne des grandes villes de plus de 100 000 habitants.

Par contre, en taxe professionnelle, la moyenne nous amène au 28ème rang avec 917 F contre 1 170 F et si nous regardons les taux de taxe professionnelle, nous nous rendons compte que ce taux pour la Ville de Besançon, de 14,3 est un taux bien inférieur à de très nombreuses villes comparables.



II - Les concours de l'État

L'évolution de ces postes de recettes est retracée dans le tableau ci-après, il conviendra d'y ajouter les subventions spécifiques et le FCTVA dont les montants figurent pages 1559 et 1561.

Les concours globaux de l'État

	1984	1985	1986	1987	1988	Prévision 1989
A) DGF (tous concours confondus)						
Francs courants	148 555	153 862	158 673	166 759	174 385	180 538
% d'évolution annuelle		3,57	3,13	5,10	4,57	3,53
Francs constants	174 730	172 849	174 556	177 899	180 488	180 538
% d'évolution		- 1,08	0,99	1,92	1,46	0,03
% des recettes de fonctionnement	24,51	23,41	22,96	23,04	23,12	
B) DGE						
Francs courants	1 264	1 792	2 783	2 039	2 042	2 200
% d'évolution		41,77	55,30	- 26,73	0,15	7,74
Francs constants	1 487	2 013	3 062	2 175	2 113	2 200
% d'évolution		35,37	52,11	- 28,97	- 2,85	4,12
C) DGD						
Francs courants	1 919	5 960	5 856	5 159	6 677	6 682
% d'évolution		210,58	- 1,74	- 11,90	29,42	0,07
Francs constants	2 257	6 695	6 442	5 504	6 911	6 682
% d'évolution		196,63	- 3,78	- 14,56	25,56	- 3,31
Totaux						
Francs courants	151 738	161 614	167 312	173 957	183 104	189 420
% d'évolution		6,51	3,53	3,97	5,26	3,45
Francs constants	178 474	181 557	184 060	185 578	189 512	189 420
% d'évolution		1,73	1,38	0,82	2,12	- 0,05

1. La Dotation Globale de Fonctionnement

Évolution de la DGF de 1984 à 1988 (tous concours confondus, y compris régularisation exercice antérieur)

	1984	1985	1986	1987	1988
Francs courants	148 555	153 862	158 673	166 759	174 385
Francs constants	174 730	172 849	174 556	177 899	180 488
% recettes de fonctionnement	24,51	23,41	22,96	23,04	23,12
% dépenses totales	21,46	20,43	19,89	21,49	20,65
% évolution annuelle					
Francs courants		3,57	3,13	5,10	4,57
Francs constants		- 1,08	0,99	1,92	1,46

Pour 1989, les montants notifiés en février se décomposent comme suit :

Dotations	Montant notifiés au 23/02/1989
- Dotation de référence	57 503 437
- Dotation de base	43 191 484
- Dotation de péréquation dont :	42 424 749
effort fiscal	36 270 749
revenu	6 154 000
- Dotation de compensation dont :	22 598 080
voirie	1 015 989
élèves	3 174 987
logements sociaux	18 407 104
- Dotation Ville Centre	5 597 913
- Garantie de progression minimale	0
Total	171 315 663 + 5,6 %
- Dotation instituteurs (prévision BP)	7 500 000
Total DGF (tous concours confondus)	178 815 663
Variation DGF 1989/1988	+ 5,62 %

Pour 1989, le montant notifié de la DGF place donc la Ville à un taux de progressions très légèrement supérieur au taux minimum garanti (+ 5,6 % au lieu de + 5,1 %).

Régularisation pour 1988 (notification du 18 août 1989)

Dès janvier 1989, les Ministères de l'Intérieur et du Budget ont fait savoir que les collectivités locales étaient autorisées à inscrire à leur budget primitif un acompte de 1,5 % sur la régularisation de leur DGF de 1988. Nous avons donc inscrit à ce titre une recette de 2 540 000 F.

En fait, compte tenu du produit net effectif de la TVA (77,215 milliards de francs au lieu de 73,338 milliards primitivement prévus), la régularisation est égale à 5,28 % de la dotation 1988, soit pour la Ville de Besançon : 8 565 481 F pour la DGF et 387 157 F pour la dotation spéciale instituteurs.

DGF 1990 : selon les déclarations faites le 19 septembre dernier par le Ministre chargé du Budget au Comité des Finances Locales, l'indexation de l'enveloppe globale de la DGF sur les recettes de TVA serait abandonnée. Lui serait substituée une indexation sur l'évolution des prix à la consommation. Le projet de Loi de Finances pour 1990 prévoit l'évolution des prix de détail à hauteur de + 2,5 %, alors que le taux de croissance réel de la TVA pour 1989 serait de 5,3 % et celui des recettes à taux constant (base actuelle de la DGF) de + 8,61 %.

Il résulterait de ce projet pour la Ville de Besançon un manque à gagner de près de 8 MF.

La régularisation de la DGF de 1989 selon l'ancien dispositif, et dont l'inscription pourrait être autorisée, pour tout ou partie, au budget primitif 1990, permettra aux collectivités locales d'équilibrer moins difficilement leur budget, mais la mesure annoncée serait ressentie de plein fouet à partir de 1991.

Ce projet de réforme nous appelle à la vigilance, mais il faudra attendre fin décembre pour connaître exactement ce que la Loi de Finances contiendra à cet égard.

Il convient de souligner que des propositions sont faites notamment par l'Association des Maires, pour essayer de nous raccrocher au Produit Intérieur Brut dont l'évolution est très largement supérieure depuis un certain nombre d'années au taux d'inflation. Si satisfaction nous était donnée, nous aurions 5 millions de plus au lieu de 2 millions, donc un plus de 3 millions mais il faut s'attendre, de toute façon, à une réduction de la croissance de la DGF. Cela n'augmenterait pas tellement : un point de plus que l'inflation ; ça risque, pour 1991 et 1992, de nous être assez défavorable, or c'est quand même une recette dont le montant, 178 millions avec la dotation instituteurs, tient une place importante dans la préparation budgétaire.

2. La Dotation Globale d'Équipement

Le montant de la DGE est fonction des dépenses d'investissement réalisées par la Ville et du taux de concours fixé chaque année par décret.

Fixé à 2,2 % en 1984 et 1985, ce taux de concours est passé à 2,80 % en 1986, à 2,60 % en 1987, à 2,30 % en 1988 et à 2,4 % en 1989 (décret n° 89.296 du 10/05/1989).

Cette recette a présenté en 1988 1,54 % des dépenses d'investissement de la Ville (132,71 MF soit 176,02 MF moins 43,31 MF de remboursement de capital de la dette).

D'autres subventions spécifiques étant accordées par l'État sur des secteurs «non globalisés», le concours global de l'État pour nos investissements s'est élevé en 1988 à 8,86 MF soit 6,68 %.

En 1987, la Ville avait encaissé au même titre 6 774 000 F, soit pour 117,56 MF de dépenses, un taux de concours de 5,76 %.

III. Les recettes diverses

Hors contributions, emprunts et dotations de l'État (DGF et DGE), les autres recettes du budget de la Ville sont constituées essentiellement des postes suivants :

- les concours (hors dotations), obtenues de l'État et des autres collectivités,
- le produit des services rendus, les revenus du patrimoine et les produits divers.

1) Les subventions de l'État et des autres collectivités

Le tableau ci-après montre que, globalement, la part prise par l'État et les autres collectivités au financement de nos investissements a cette année encore diminué (9,45 % en 1988 contre 10,14 % en 1986).

Les efforts du Conseil Municipal doivent tendre à une amélioration sensible de cette situation ; la capitale régionale doit trouver l'État, la Région et le Département à ses côtés pour le financement des grands équipements qui lui sont nécessaires, la Ville, pour sa part, participant à diverses opérations pour lesquelles elle n'a pas d'obligations légales. Les négociations en cours avec la Région sur ce point, dans le cadre et hors contrat de plan, devraient déboucher sur une meilleure prise en compte des besoins de la capitale régionale.

Le même constat peut être fait quant aux aides reçues de nos partenaires pour le fonctionnement des activités municipales (baisse de 1,411 MF), bien que le Département du Doubs ait accru son concours qui passe de 2,844 MF à 3,257 MF.

Subventions encaissées et DGE

I - Investissement

Organismes	1984	1985	1986	1987	1988
ETAT					
Francs courants	10 356	7 568	8 369	4 735	6 820
Francs constants	12 181	8 502	9 207	5 051	7 059
DGE					
Francs courants	1 264	1 792	2 783	2 039	2 042
Francs constants	1 487	2 013	3 062	2 175	2 113
Sous-total (concours global de l'État)					
Francs courants	11 620	9 360	11 152	6 774	8 862
Francs constants	13 667	10 515	12 268	7 227	9 172
RÉGION					
Francs courants	1 109	1 469	3 454	2 424	1 776
Francs constants	1 304	1 650	3 800	2 586	1 838
DÉPARTEMENT					
Francs courants	1 756	2 550	6 669	4 595	4 529
Francs constants	2 065	2 865	7 337	4 902	4 688
Autres (1)					
Francs courants	2 451	4 244	5 669	2 086	1 469
Francs constants	2 883	4 768	6 236	2 225	1 520
TOTAL					
Francs courants	16 936	17 623	26 944	15 879	16 636
Francs constants	19 920	19 798	29 642	16 939	17 218
% recettes d'investissement	11,80	13,25	17,91	14,63	12,98
% dépenses d'investissement	11,03	10,41	14,42	10,14	9,45

(1) CAF, AFME, FEOGA, ANRED, Agence pour la Qualité de l'Air, Agence de Bassin, Amis du Musée

Subventions et participations encaissées

Fonctionnement

Subventions et participations	1984	1985	1986	1987	1988
a) Francs courants					
État	9 088	10 499	11 575	9 864	9 630
Région	20	4	224	20	86
Département	2 084	1 883	2 611	2 844	3 257
Communes					164
Autres	1 762	4 155	5 665	3 708	1 888
Total Francs courants	12 954	16 541	20 075	16 436	15 025
b) Francs constants					
État	10 689	11 795	12 734	10 523	9 967
Région	24	4	246	21	89
Département	2 451	2 115	2 872	3 034	3 371
Communes					170
Autres	2 072	4 668	6 232	3 956	1 954
Total Francs constants	15 236	18 582	22 085	17 534	15 551

2) Le produit des services rendus et les recettes diverses

On constate chaque année une progression de ces postes de recettes qui représentent, en 1988, 157,53 MF (150,81 MF en 1987).

En pourcentage, ces recettes représentent en 1988 : 17,85 % des ressources globales (18,12 % en 1987).

La prévision 1989, plus pessimiste, sera, nous l'espérons, plus forte au niveau de la réalisation.

Le produit de la vente de l'eau évolue également favorablement (28 905 MF contre 28 573 MF en 1987). L'évolution des volumes vendus est la suivante :

1984	7 956 491 m ³
1985	7 794 220 m ³
1986	7 957 047 m ³
1987	8 020 606 m ³
1988	8 013 367 m ³

En ce domaine, nous avons augmenté au moins du niveau de l'inflation. Il faut reconnaître Monsieur TOURRAIN que, pendant de nombreuses années, c'est un type de recettes qui avaient été bloquées. Le blocage des prix des services nous avait été rendu à nous, collectivité, un mauvais service. Deux domaines sont encore bloqués : les transports et les restaurants scolaires.

Budget principal - Ventilation de l'ensemble des recettes (en millions de francs)

	1984	1985	1986	1987	1988	Prévision BP 1989
A) Francs courants						
Produit des services rendus	45,18	48,97	51,55	56,49	59,94	58,77
% d'évolution annuelle		8,39 %	5,27 %	9,58 %	6,11 %	- 1,95 %
Emprunts, subventions d'investissement et DGE	104,47	101,79	120,61	79,60	96,54	91,65
FCTVA	17,07	13,07	11,77	12,89	14,80	10,00
DGF	148,55	153,86	158,67	166,76	174,38	180,54
Contributions directes	235,04	258,56	296,76	286,34	286,88	297,36
Autres recettes fiscales	63,28	69,27	69,78	92,35	95,96	94,90
Recettes diverses	83,98	87,41	95,33	94,32	97,59	86,09
Résultat exercice précédent	51,92	57,17	36,96	43,53	56,44	1) 20,00
Total	749,49	790,10	841,43	832,28	882,53	839,31
B) Francs constants						
Produit des services rendus	53,14	55,01	56,71	60,26	62,04	58,77
% d'évolution annuelle		3,52 %	3,09 %	6,26 %	2,95 %	- 5,27 %
Emprunts, subventions d'investissement et DGE	122,88	114,35	132,68	84,92	99,92	91,65
FCTVA	20,08	14,68	12,95	13,75	15,32	10,00
DGF	174,72	172,85	174,55	177,90	180,48	180,54
Contributions directes	276,45	290,47	326,47	305,47	296,92	297,36
Autres recettes fiscales	74,43	77,82	76,76	98,52	99,32	94,90
Recettes diverses	98,78	98,20	104,87	100,62	101,01	86,09
Résultat exercice précédent	61,07	64,22	40,66	46,44	58,42	1) 20,00
Total	881,55	887,60	925,65	887,88	913,43	839,31

	1984	1985	1986	1987	1988	Prévision BP 1989
C) Pourcentages						
Produit des services rendus	6,03 %	6,20 %	6,13 %	6,79 %	6,79 %	7,00 %
Emprunts, subventions d'investissement et DGE	13,94 %	12,88 %	14,33 %	9,56 %	10,94 %	10,92 %
FCTVA	2,28 %	1,65 %	1,40 %	1,55 %	1,68 %	1,19 %
DGF	19,82 %	19,47 %	18,86 %	20,04 %	19,76 %	21,51 %
Contributions directes	31,36 %	32,73 %	35,27 %	34,40 %	32,51 %	35,43 %
Autres recettes fiscales	8,44 %	8,77 %	8,29 %	11,10 %	10,87 %	11,31 %
Recettes diverses	11,20 %	11,06 %	11,33 %	11,33 %	11,06 %	10,26 %
Résultat exercice précédent	6,93 %	7,24 %	4,39 %	5,23 %	6,40 %	1) 2,38 %
Total	100,00 %	99,99 %	100,00 %	100,00 %	100,01 %	100,00 %

1) reprise anticipée d'excédent au BP

Eaux - Ventilation de l'ensemble des recettes (en millions de francs)

	1984	1985	1986	1987	1988	Prévision BP 1989
A) Francs courants						
Produit des services rendus	22 978	23 642	25 075	26 493	28 573	28 905
Taxe de pollution perçue au profit de l'Agence de Bassin	2 741	2 805	2 992	3 427	3 885	4 450
Redevance pour le FNDAE	439	430	453	516	553	630
Emprunts, subventions d'investissement et DGE	4 223	3 795	3 275	1 045	3 227	2 000
Amortissements	2 934	3 080	3 199	3 384	3 525	3 779
Recettes diverses	3 017	838	980	1 603	1 050	871
Résultat exercice précédent	10 547	9 183	11 030	9 058	9 804	1) 2 500
Total	46 879	43 773	47 004	45 526	50 617	43 135
B) Francs constants						
Produit des services rendus	27 027	26 559	27 585	28 263	29 573	28 905
Taxe de pollution perçue au profit de l'Agence de Bassin	3 224	3 151	3 291	3 656	4 021	4 450
Redevance pour le FNDAE	516	483	498	550	572	630
Emprunts, subventions d'investissement et DGE	4 967	4 263	3 603	1 115	3 340	2 000
Amortissements	3 451	3 460	3 519	3 610	3 648	3 779
Recettes diverses	3 549	941	1 078	1 710	1 087	871
Résultat exercice précédent	12 405	10 316	12 134	9 663	10 147	2 500
Total	55 139	49 173	51 708	48 567	52 388	43 135

1) reprise anticipée d'excédent au BP

Assainissement - Ventilation de l'ensemble des recettes (en millions de francs)

	1984	1985	1986	1987	1988	Prévision BP 1989
A) Francs courants						
Produit des services rendus	15 198	15 678	15 985	16 823	17 289	17 560
Redevance Ville évacuation eaux pluviales	3 172	3 307	3 125	3 290	3 454	3 407
Emprunts, subventions d'investissement et DGE	4 608	4 197	5 601	7 284	8 965	7 360
Amortissements	3 831	3 763	4 734	4 846	5 266	5 842
Recettes diverses	2 054	2 430	2 047	4 088	3 369	3 422
Résultat exercice précédent	9 517	3 098	6 984	7 732	4 123	0
Total	38 380	32 473	38 476	44 063	42 466	37 591
B) Francs constants						
Produit des services rendus	17 876	17 613	17 585	17 947	17 894	17 560
Redevance Ville évacuation eaux pluviales	3 731	3 715	3 438	3 510	3 575	3 407
Emprunts, subventions d'investissement et DGE	5 420	4 715	6 162	7 771	9 279	7 360
Amortissements	4 506	4 227	5 208	5 170	5 450	5 842
Recettes diverses	2 416	2 730	2 252	4 361	3 487	3 422
Résultat exercice précédent	11 194	3 480	7 683	8 248	4 267	0
Total	45 143	36 480	42 328	47 007	43 952	37 591

III - Les emprunts et la dette*1) Les emprunts*

Après une baisse constatée en 1987, le recours à l'emprunt est en augmentation. En effet, le montant réalisé en 1988 hors renégociations diverses, s'est élevé à 77,8 MF.

L'année 1988 a été marquée par la demande de la Ville de Besançon auprès du Crédit Local de France de compacter une partie de la dette afin d'en alléger la gestion : c'est ainsi que 179 prêts antérieurs représentant 157 MF de capital ont été remplacés par 7 prêts nouveaux de montant équivalent, remboursables sur la durée résiduelle moyenne et au taux moyen des prêts initiaux. De plus, cette mesure a permis de réduire l'annuité 1989 de 3,6 MF.

La gestion de la dette pour le Budget Principal s'applique encore à 153 contrats pour un encours de 705 MF au 01/01/1989. La répartition par organisme prêteurS et type de taux s'établit comme suit :

Organismes prêteurs	Capital remboursé	Encours 01/01/1989	% encours total
1) Taux fixe			
Groupe CDC	539 309 690,66	397 760 149,33	
Autres organismes	83 633 682,00	160 576 179,04	
Total taux fixe	622 943 372,66	558 336 328,37	79,18
2) Taux variable			
Banque Fédérative	34 415 312,42	28 087 643,80	
CLF	9 000 000,00	9 000 000,00	
Société Générale	6 644 000,00	6 644 000,00	
Total taux variable	50 059 312,42	43 731 643,80	6,20

Organismes prêteurs	Capital remboursé	Encours 01/01/1989	% encours total
3) Taux révisable			
Crédit Lyonnais	5 750 000,00	5 750 000,00	
CDC Direct	49 000 000,00	36 598 330,59	
CLF	16 000 000,00	13 158 587,96	
CDC Minjoz	52 900 000,00	47 589 664,58	
Total taux révisable	123 650 000,00	103 096 583,13	14,62
Total taux 2 et 3	173 709 312,42	146 828 226,93	20,82
Total général	796 652 685,08	705 164 555,30	100,00

Montant réalisé

	1984	1985	1) 1986	1) 1987	1) 1988	Prévisions 1989
A - Francs courants						
Budget principal	87 539	84 169	93 670	63 724	77 773	2) 99 284
Évolution annuelle		- 3,85	11,29	- 31,97	22,05	27,66
Eaux	4 182	3 650	3 065	750	3 045	2 000
Assainissement	1 175	3 820	3 445	5 987	6 344	5 415
Abattoirs	0	0	0	0	0	0
SSADPA	0	0	0	0	0	0
Forêts	154	599	0	116	50	304
TOTAL	93 050	92 238	100 180	70 577	87 212	107 003
Évolution annuelle		- 0,87	8,61	- 29,55	23,57	22,69
B - Francs constants						
Budget principal	102 963	94 555	103 046	67 981	80 495	2) 99 284
Évolution annuelle		- 8,17	8,98	- 34,03	18,41	23,34
Eaux	4 919	4 100	3 372	800	3 152	2 000
Assainissement	1 382	4 291	3 790	6 387	6 566	5 415
Abattoirs	0	0	0	0	0	0
SSADPA	0	0	0	0	0	0
Forêts	181	673	0	124	52	304
TOTAL	109 445	103 619	110 208	75 292	90 265	107 003
Évolution annuelle		- 5,32	6,36	- 31,68	19,89	18,54

1) hors renégociation dette pour 1986, 1987 et 1988

2) cette prévision concerne l'emprunt globalisé pour 89 460 KF et les opérations prévues hors globalisation à savoir : modernisation gares Besançon-Viotte et Mouillère : 6 800 KF, préfinancement TVA sur participation à l'opération ZAC de Planoise : 1 674 KF, acquisition immeuble pour mise en location au GARE : 1 050 KF, construction d'une maison de quartier polyvalente-bibliothèque à Montrapon : 300 KF.

Il convient de signaler que l'attention particulière portée à notre trésorerie nous a permis de différer jusqu'à présent l'encaissement des prêts prévus à l'emprunt globalisé. Il est donc certain que ce montant prévisionnel ne sera que partiellement réalisé au 31/12/1989.

II - Taux moyen (en %)

	1984	1985	1) 1986	1) 1987	1) 1988	Prévisions 1989
Budget principal	11,76	10,69	9,40	9,23	9,09	8,89
Eaux	11,86	11,24	7,17	9,50	8,21	9,10
Assainissement	10,08	9,46	5,46	6,03	5,89	5,77
Abattoirs	0	0	0	0	0	0
SSADPA	0	0	0	0	0	0
Forêts	10,25	10,54	0	3,83	0,25	0,25
Tous budgets	12,43	11,74	9,19	8,95	8,82	8,71

1) hors renégociation dette pour 1986, 1987 et 1988

III - Durée moyenne (en années)

	1984	1985	1) 1986	1) 1987	1) 1988	Prévisions 1989
Budget principal	15,15	12,72	12,06	12,36	13,15	12,77
Eaux	15,40	14,74	13,38	15,00	14,61	15,00
Assainissement	18,29	17,99	12,80	13,39	13,16	14,21
Abattoirs	0	0	0	0	0	0
SSADPA	0	0	0	0	0	0
Forêts	18	8,96	0	24,19	30,00	30,00
Tous budgets	15,21	13,00	12,12	12,49	13,19	12,94

1) hors renégociation dette pour 1986, 1987 et 1988

La dette

Les remboursements d'annuité connaissent depuis 1986 une évolution hétérogène due notamment :

- aux effets induits par les réaménagements successifs de la dette en 1986, 1987 et de façon plus marginale en 1988. La Ville de Besançon continue à renégocier des prêts à chaque fois que la situation y est favorable,

- au compactage de la dette qui a été réalisé avec une date d'effet au 1er janvier 1989. Outre l'économie de gestion qui découle de cette opération, il en résulte un gain d'annuité pour l'année 1989 de 3,6 MF.

Une minoration des encaissements d'emprunts en 1987 et 1988 a permis également de limiter la progression du remboursement d'annuités.

Il est à noter que nous avons réglé en 1988 les intérêts intercalaires des réaménagements de dette 1986 et 1987 pour un total de 8 167 746,15 F (tous budgets confondus). Pour mesurer l'évolution réelle du montant de l'annuité de ces dernières années, ces intérêts intercalaires ont été inscrits aux années auxquelles ils se rapportent, soit :

	Ville	Eaux	Assainissement
Réaménagement 1986 - Intérêts intercalaires inclus dans l'annuité 1987	5 727 831,14	161 496,66	272 801,86
Réaménagement 1987 - Intérêts intercalaires inclus dans l'annuité 1988	1 682 181,22	149 199,61	174 235,66
TOTAL	7 410 012,36	310 696,27	447 037,52

Si l'on examine la structure de notre dette, la proportion de prêts à taux variable ou révisable est en constante augmentation. Au 01/01/1989, un peu plus de 20 % de nos prêts étaient à taux évolutifs.

La plupart de ces emprunts peuvent être remboursés sans pénalité ni indemnité ou renégociés à chaque échéance avec possibilité de changer d'index.

Aussi, il est nécessaire de suivre avec la plus grande attention l'évolution des index offerts sur le marché monétaire afin de choisir, le moment venu, celui qui est le plus favorable.

Cette gestion active de la dette s'est marquée en 1989 par la transformation d'un prêt souscrit à taux révisable indexé sur PIBOR 12 mois en un prêt à taux révisable sur index TME (délibération du 11/09/1989).

La dette récupérable correspond aux prêts contractés pour des opérations à caractère industriel ou commercial dont les annuités sont couvertes intégralement par des ressources spécifiques : loyers ou redevances.

Annuité de remboursement - Évolution depuis 1984 (en milliers de francs)

Source : CA sauf 1989

Annuité de remboursement brute de la dette

	1984		1985		1986 *		1987 * 2)		1988 * 2)		BP 1989	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Budget principal	67 808		81 119	19,63	95 677	17,95	1) 96 099	0,44	108 537	12,94	111 273	2,52
Francs courants	79 756		91 129	14,26	105 254	15,50	102 518	- 2,60	112 336	9,58	111 273	- 0,95
Francs constants												
Budget Eaux	4 260		4 342	1,92	4 890	12,62	4 616	- 5,60	5 391	16,79	5 533	2,63
Francs courants	5 011		4 878	- 2,65	5 379	10,27	4 924	- 8,46	5 580	13,32	5 533	- 0,84
Francs constants												
Budget Assainissement	5 736		6 135	6,96	6 582	7,29	6 567	- 0,23	7 599	15,71	7 853	3,34
Francs courants	6 747		6 892	2,15	7 241	5,06	7 006	- 3,25	7 865	12,26	7 853	- 0,15
Francs constants												
Budget Abattoirs	467		382	- 18,20	229	- 40,05	1)	0	0	0	0	0
Francs courants	549		429	- 21,86	252	- 41,26	0	0	0	0	0	0
Francs constants												
Budget SSADPA	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Francs courants	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Francs constants												
Budget Forêts	20		20	0	99	395	92	- 7,07	101	9,78	106	4,95
Francs courants	24		22	- 8,33	109	395	98	- 10,09	105	7,14	106	0,95
Francs constants												
Tous budgets	78 291		91 998	17,51	107 477	16,83	107 374	- 0,10	121 628	13,28	124 765	2,58
Francs courants	92 087		103 350	12,23	118 235	14,40	114 546	- 3,12	125 886	9,90	124 765	- 0,89
Francs constants												

* Hors renégociation dette pour 1986, 1987 et 1988

- 1) A compter de 1987, les annuités d'emprunts de la Régie des Abattoirs ont été reprises dans le budget principal suite à l'exploitation en concession du nouvel abattoir des Tilleroyes
- 2) Les intérêts intercalaires des réaménagements de dette 1986 et 1987 ont été payés en 1988. Pour faire ressortir l'évolution réelle des annuités de 1987 et 1988, ils ont été ramenés aux années concernées.

Annuité de remboursement : évolution depuis 1984

Source : CA sauf 1989

Annuité de remboursement de la dette récupérable

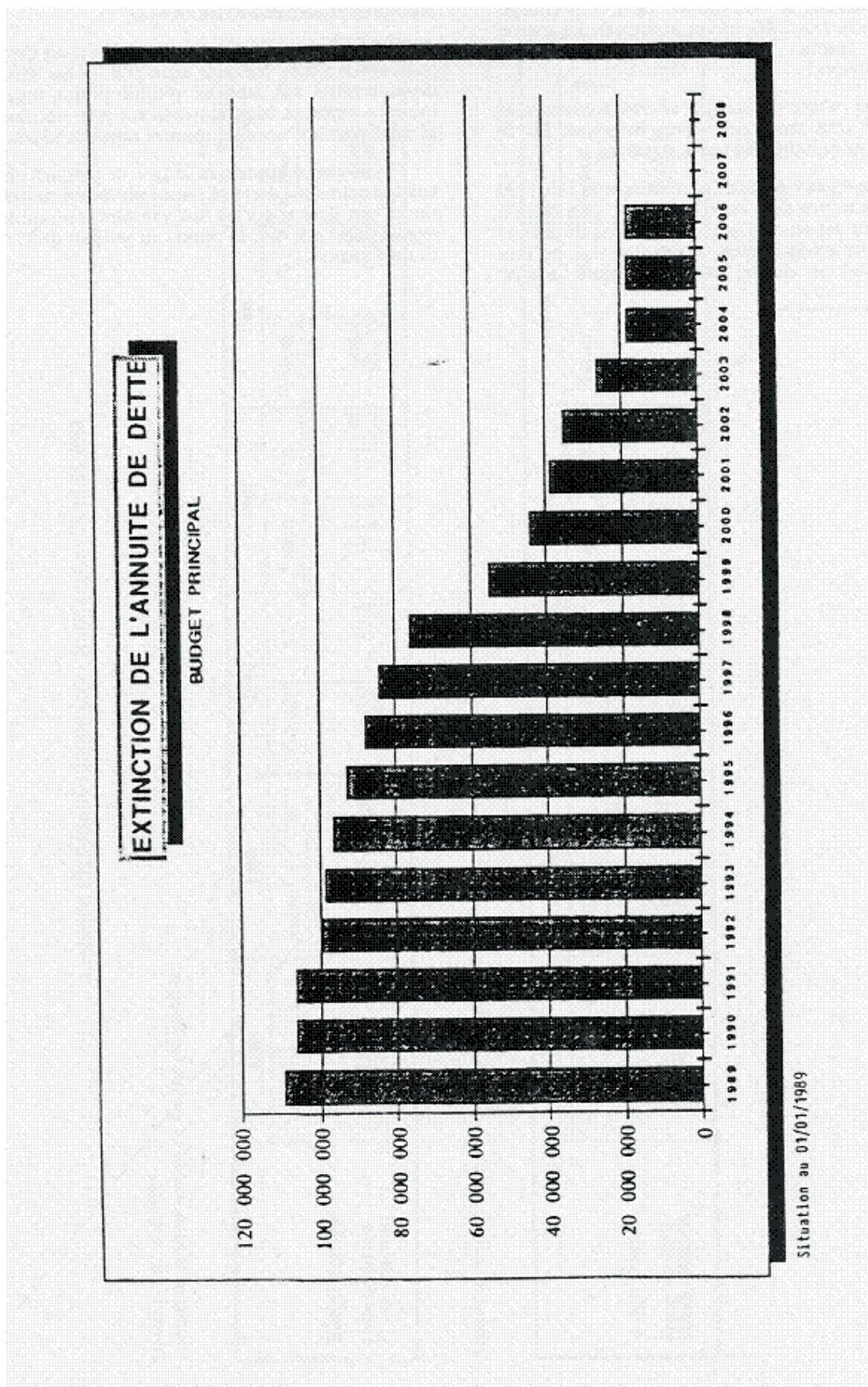
	1984		1985		1986		1987		1988		1989	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Budget principal	3 232		7 554	133,73	12 266	62,38	10 594	- 13,63	9 694	- 8,50	9 647	- 0,48
Francs courants	3 801		8 486	123,26	13 494	59,01	11 302	- 16,24	10 033	- 11,23	9 647	- 3,85
Francs constants												

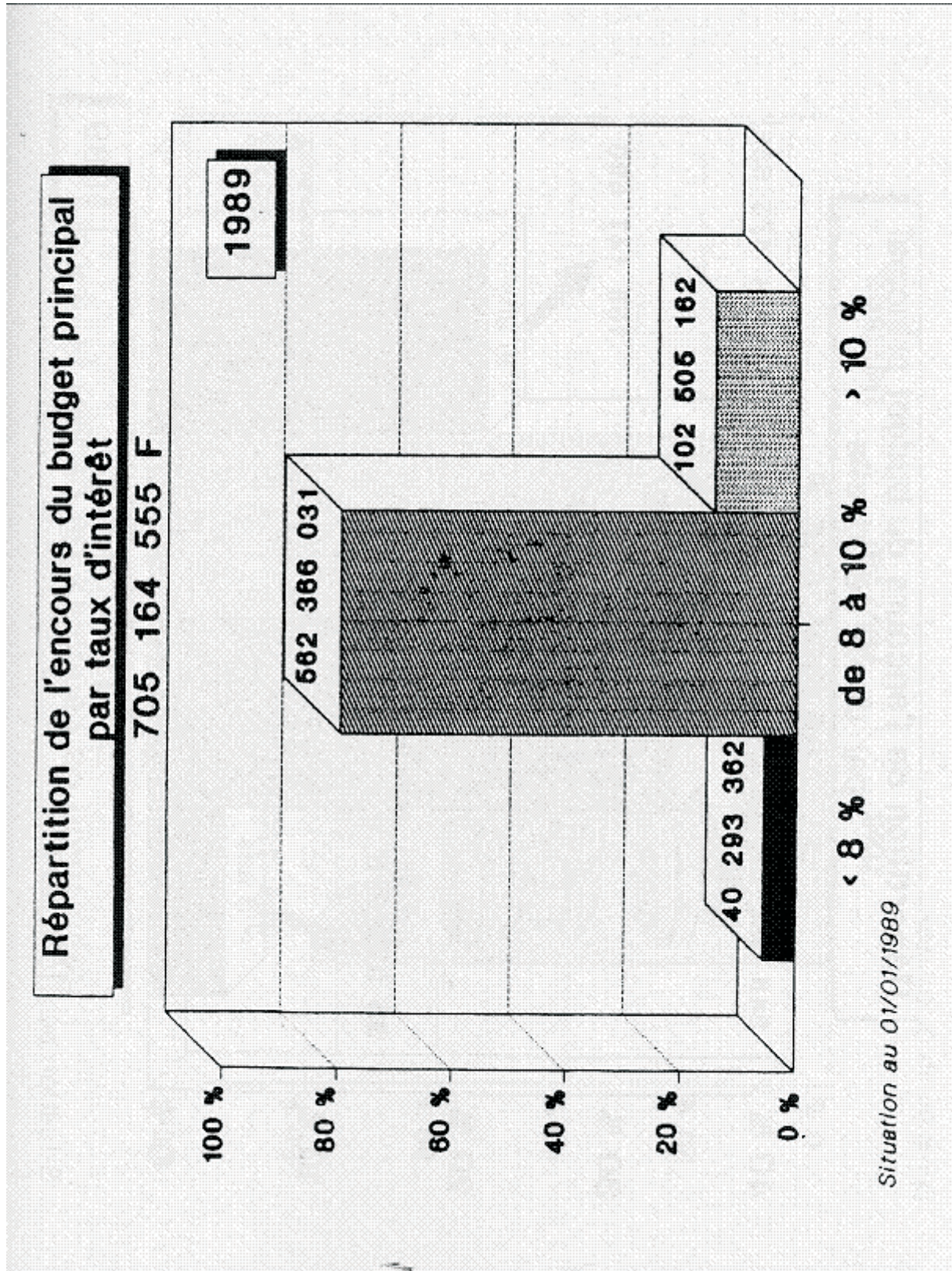
Annuité de remboursement nette (dette récupérable déduite)

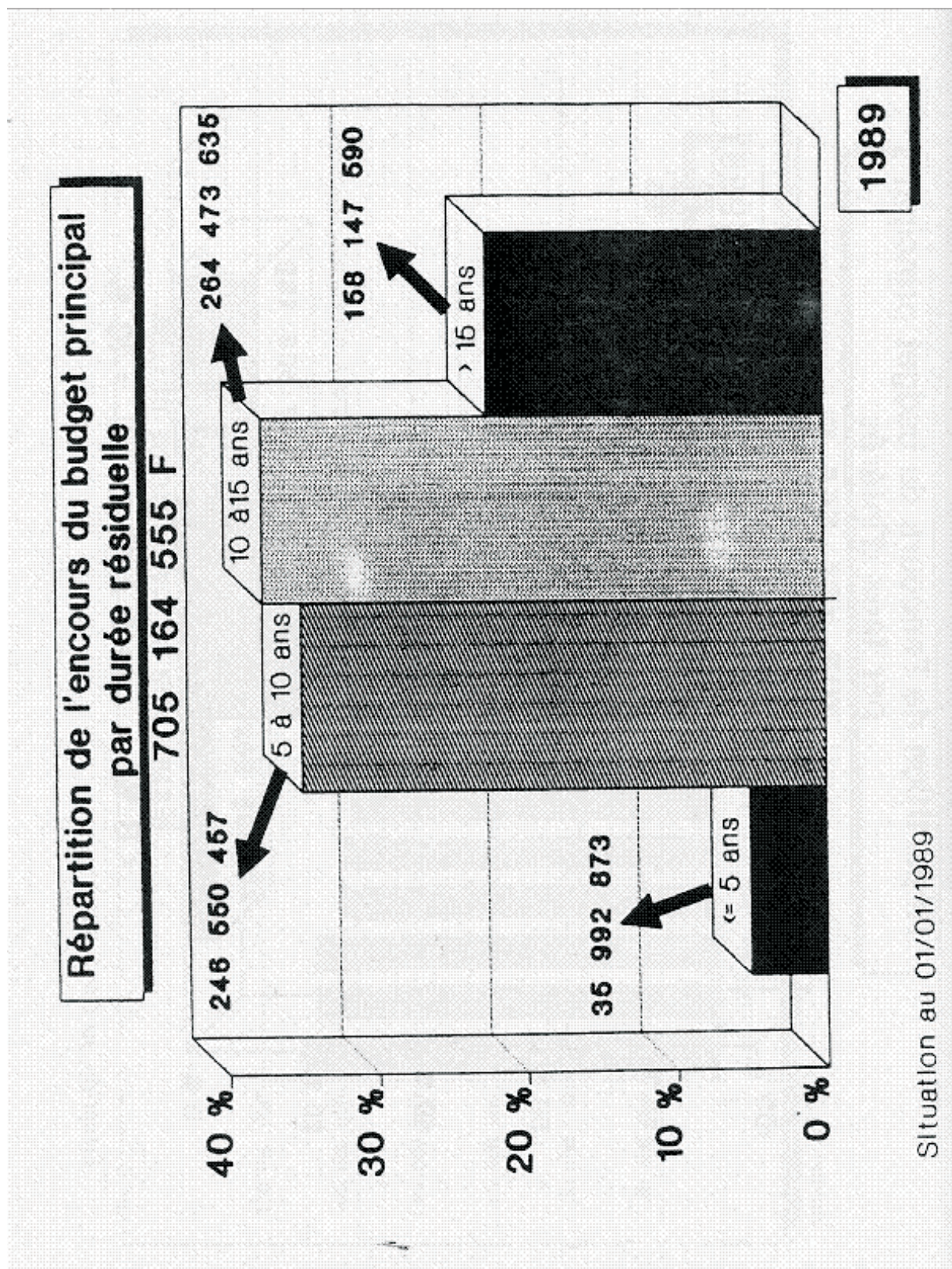
	1984		1985		1986		1987		1988		1989	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Budget principal	64 576		73 565	13,92	83 411	13,38	85 505	2,51	98 843	15,60	101 626	2,82
Francs courants	75 954		82 643	8,81	91 760	11,03	91 217	- 0,59	102 303	12,15	101 626	0,66
Francs constants												

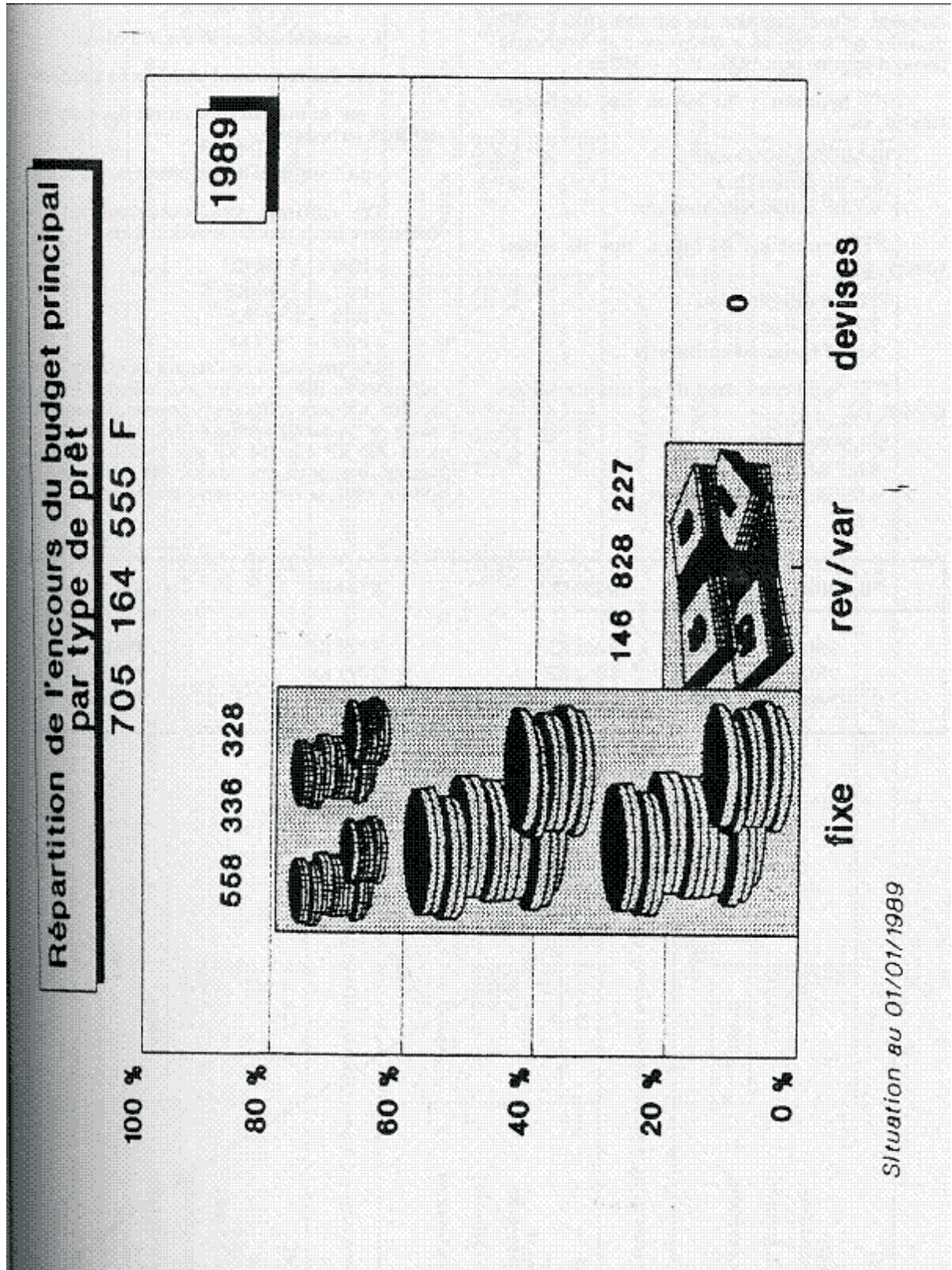
L'examen de l'endettement de la Ville (budget principal) au 01/01/1989 tel que le montrent les graphes ci-après, permet de dégager quelques traits caractéristiques :

- le volume des annuités arrivant à échéance au cours des trois prochaines années ne permet pas de dégager une capacité d'emprunts importante,
- la majeure partie de notre encours au 01/01/1989 a un taux moyen situé entre 8 et 10 %. Ceci découle notamment des réaménagements successifs de dette et des diverses renégociations de prêt. De plus les taux offerts sur le marché depuis quelques années concourent également à ce taux moyen,
- la plus grande partie de notre dette a une durée résiduelle moyenne comprise entre 5 et 15 ans. Nous avons constaté aux tableaux précédents que la durée moyenne des prêts encaissés se réduit pour se situer en ce moment autour de 13 ans,
- le graphe concernant le type de prêt fait bien voir que notre dette demeure encore très largement axée sur les taux fixes et que les taux variables et révisables représentaient à la date du constat un peu plus de 20 % de notre encours.









Le tableau ci-après permet d'appréhender l'annuité brute 1990 qui découle des engagements antérieurs et une projection des annuités 1988 à 1993 calculées sur la base de la réalisation d'un programme annuel d'emprunt pour 1990 - 1991 - 1992 de :

1^{ère} hypothèse : 70 MF au titre du Budget Général, soit :

63 MF Budget Principal
2,3 MF Budget Eaux
4,7 MF Budget Assainissement

2^{ème} hypothèse : 80 MF au titre du Budget Général, soit :

72 MF Budget Principal
2,7 MF Budget Eaux
5,3 MF Budget Assainissement

3^{ème} hypothèse : 90 MF au titre du Budget Général, soit :

81 MF Budget Principal
3 MF Budget Eaux
6 MF Budget Assainissement

Ces hypothèses sont calculées au taux moyen de 10 % et sur une durée moyenne de 14 ans.

L'annuité antérieure se trouve modifiée :

- par l'amortissement total de prêts antérieurs,
- par le différentiel d'intérêt des prêts à taux variables ou révisables,
- par l'incidence de prêt bénéficiant de différé.

Ces différents paramètres aboutissent à une évolution estimée pour les années ci-après à :

1990 :	- 3 764 KF
1991 :	+ 1 180 KF
1992 :	- 8 387 KF
1993 :	- 575 KF

L'augmentation de l'annuité induite par les prêts contractés en 1989 se chiffre pour le Budget Principal à 15 700 KF pour 1990. Bien entendu, l'augmentation réelle de l'annuité à prévoir au budget 1990 correspond à 15 700 KF - 3 764 KF, soit 11 936 KF. Selon le volume d'emprunt qui pourrait être réalisé en 1990, 1991 et 1992, sa variation serait la suivante :

Hypothèses	A/63 MF	B/72 MF	C/81 MF
1991	8 552 KF	9 774 KF	10 995 KF
1992	8 552 KF	9 774 KF	10 995 KF
1993	8 552 KF	9 774 KF	10 995 KF

LA DETTE**Annuité de remboursement : évolution prévisionnelle sur 4 ans****A - Hypothèse 70 MF d'investissements annuels à compter de 1990 (63 MF Budget Principal + 2,3 MF Eaux + 4,7 MF Assainissement)**

Francs courants	1990		1991		1992		1993	
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
Budget principal								
Eaux	123 209		132 941	7,90	133 106	0,12	141 083	5,99
Assainissement	5 826		6 117	4,99	6 402	4,66	6 718	4,94
SSADPA	8 564		9 321	8,84	9 985	7,12	10 559	5,75
Forêts	0		0		0		0	
	113		113	0,00	101	- 10,62	101	0,00
TOTAL	137 712		148 492	7,83	149 594	0,74	158 461	5,93

B - Hypothèse 80 MF d'investissements annuels à compter de 1990 (72 MF Budget Principal + 2,7 MF Eaux + 5,3 MF Assainissement)

Francs courants	1990		1991		1992		1993	
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
Budget principal								
Eaux	123 209		134 163	8,89	135 549	1,03	144 748	6,79
Assainissement	5 826		6 171	5,92	6 511	5,51	6 880	5,67
SSADPA	8 564		9 402	9,79	10 147	7,92	10 804	6,47
Forêts	0		0		0		0	
	113		113	0,00	101	- 10,62	101	0,00
TOTAL	137 712		149 849	8,81	152 308	1,64	162 533	6,71

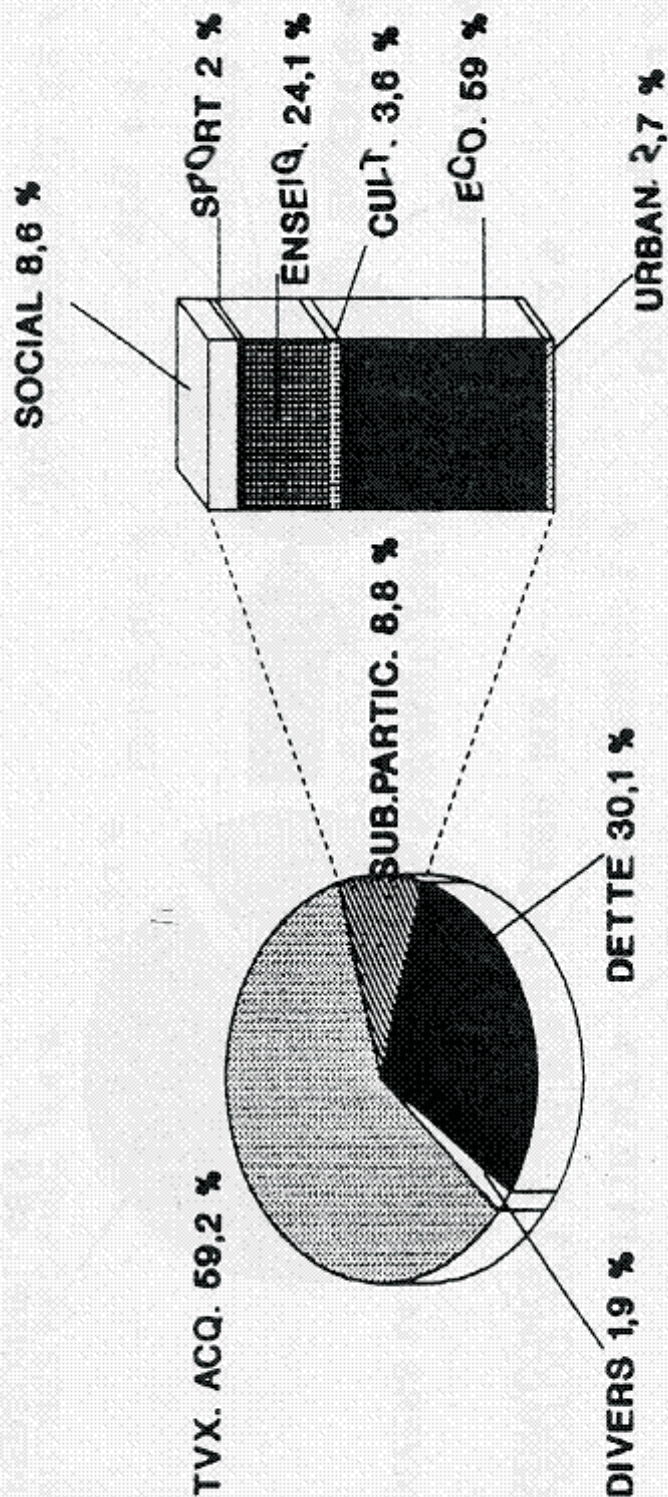
C - Hypothèse 90 MF d'investissements annuels à compter de 1990 (81 MF Budget Principal + 3 MF Eaux + 6 MF Assainissement)

Francs courants	1990		1991		1992		1993	
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
Budget principal								
Eaux	123 209		135 384	9,88	137 993	1,93	148 413	7,55
Assainissement	5 826		6 212	6,63	6 592	6,12	7 003	6,23
SSADPA	8 564		9 498	10,91	10 337	8,83	11 089	7,27
Forêts	0		0		0		0	
	113		113	0,00	101	- 10,62	101	0,00
TOTAL	137 712		151 207	9,80	155 023	2,52	166 606	7,47

IV - Rappel Budget Primitif 1989 - Budget Principal

- répartition des dépenses d'investissement
- répartition des dépenses de fonctionnement
- répartition des recettes totales

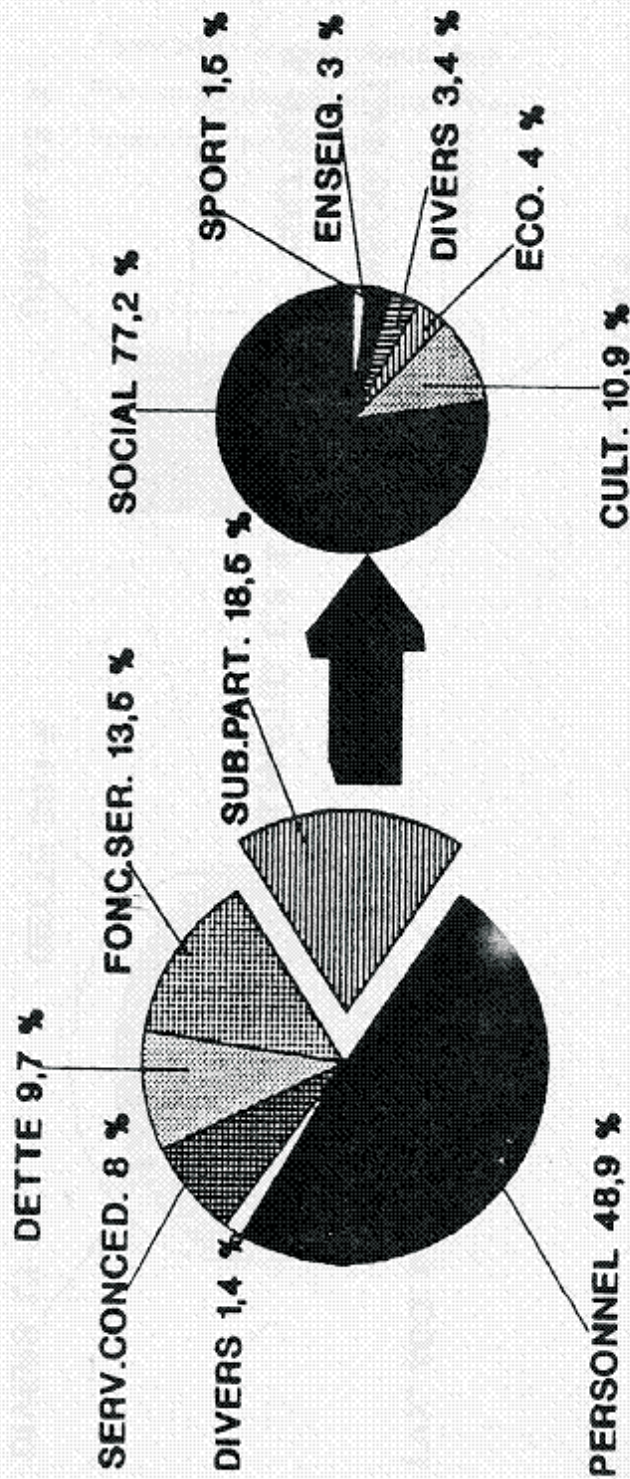
BUDGET PRINCIPAL B.P. 1989
 Dépenses d'investissement : 151 941 KF



Trav. et acquisit. 90 019 KF Dette 45 655 KF
 Sub. et partic. 13 340 KF Divers 2 927 KF

BUDGET PRINCIPAL B.P. 1989

Dépenses de fonctionnement : 687 367 KF

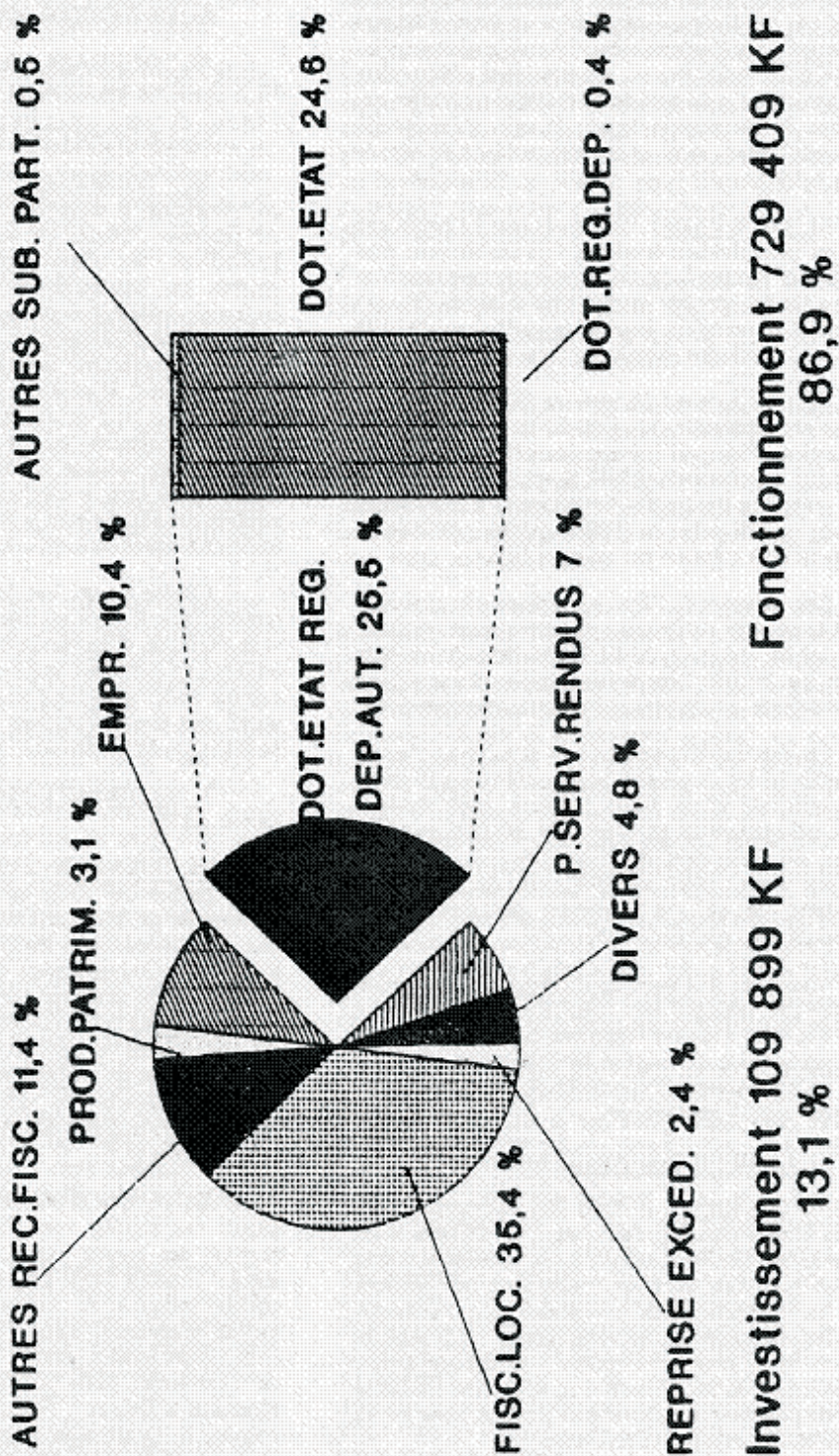


Personnel	336 366 KF
Divers	9 775 KF
Serv.conced.	54 562 KF

Dette	66 740 KF
Fonc.ser.	92 859 KF
Sub.part.	127 065 KF

BUDGET PRINCIPAL B.P. 1989

RECETTES TOTALES



Voilà là encore très brièvement indiquées, les caractéristiques des principales recettes dont nous pouvons disposer pour élaborer un budget, recettes qui ne sont pas indéfiniment extensibles en vous indiquant que comme nous l'avions prévu, tout au moins pour les gens de la majorité lors de nos promesses électorales, nous espérons et nous essaierons d'établir un budget qui ne donne de la pression fiscale qu'une augmentation strictement limitée à la hausse du coût de la vie de l'année présente.

M. TOURRAIN : J'indiquais tout à l'heure que parmi les possibilités d'équilibre, l'un des moyens était d'augmenter l'impôt local ou les revenus du patrimoine et le produit des services rendus. Mes collègues peuvent examiner à la première page de la partie «recettes» le résultat de la politique passée.

Pour les recettes fiscales, en 1987, vous notez qu'elles ont représenté 36,91 % du total, un petit peu plus du tiers. Pourquoi ? Parce que cette année-là, les impôts ont augmenté de 12,47 %, c'est-à-dire de plus de 10 points au-dessus de l'inflation. D'ailleurs, vous retrouvez tout de suite en 1988 le même niveau qu'en 1984, mais déjà c'étaient des niveaux élevés.

Les concours de l'État, vous pouvez le constater, malgré la poussée de ces trois dernières années, se sont quand même réduits à 26,49 % du total. Il est bien évident que lorsque l'on obtient un pourcentage élevé dans un secteur, ça a tendance à diminuer les autres.

Les recettes diverses, je vous ai dit tout à l'heure que c'était un des moyens de ponctionner dans la poche du contribuable d'une façon indolore, c'est évident. Elles représentaient 25,16 % en 1984, 30,32 % en 1988, 5 points de plus, c'est de l'ordre de 7 millions ; la différence entre 1987 et 1988 est de l'ordre de 7 millions, ce qui est important par rapport aux contributions qui sont demandées.

Vous avez à la page 23 du rapport, l'illustration de ce qui était possible pour votre mandat. Cela montre que ce que vous nous avez reproché était mal fondé. On avait annoncé une diminution des impôts de 20 % sur 6 ans, vous nous avez dit : «vous êtes des galopins, des paltoquets, vous vous trompez...».

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Non, non !

M. TOURRAIN : «Vous êtes des rigolos, vous êtes des zozos» comme disait quelqu'un. Or vous vous apercevez que, pendant trois années, c'est exactement la politique que vous avez appliquée avec des artifices certes, la diminution des investissements, l'augmentation des ressources des services rendus, mais pendant trois ans, vous avez été à moins 3 % chaque année, c'est-à-dire qu'en fait en trois ans, vous avez réalisé la moitié du programme qu'on s'était proposé, donc voyez qu'on n'était pas loin de se rejoindre.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Mais on savait que vous ne pouviez pas suivre.

M. TOURRAIN : D'accord, oui mais ça c'était pré-supposé.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Sûr !

M. TOURRAIN : En tout cas, on s'aperçoit que vous ne suivez pas actuellement.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ah si !

M. TOURRAIN : Quand il s'agit des comparaisons, là aussi vous avez une singulière façon de procéder. Quand ça vous arrange, vous prenez l'AMGVF ; en d'autres occasions, vous prenez les chiffres du Ministère de l'Intérieur, mais si mes collègues voulaient bien se procurer le ratio émanant du Ministère de l'Intérieur de M. JOXE, le tableau des ratios des communes de plus de 10 000 habitants et qu'ils prennent la strate de 100 à 300 000 habitants, vous pourriez voir qu'en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement par tête d'habitant, en ce qui concerne les recettes de fonctionnement, en ce qui concerne la taxe d'habitation et toute une série de chiffres statistiques dont je vous ferai grâce, nous tenons toujours les premières places.

Ça me navre, car je préférerais que nous les tenions dans le sens inverse, mais si vous suiviez une sage politique d'économie et que vous imposiez à vos adjoints de diminuer leur budget de 5 % pour l'année comme vous l'avez fait l'an passé, à ce moment-là vous aurez peut-être des chances un jour de figurer au beau palmarès du Ministère de l'Intérieur.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On ne peut pas être partout en tête.

M. TOURRAIN : En ce qui concerne la DGF, on a profité du coup de fouet qui était donné à l'économie par un Gouvernement que vous connaissez bien, le nôtre, enfin celui qu'on soutenait (protestations), le Gouvernement CHIRAC ; on en a eu les bons effets pendant un certain temps. Maintenant je comprends que M. CHARRASSE commence à avoir des inquiétudes et qu'il envisage de trouver d'autres solutions toujours artificielles... Non, pas démago parce que j'en connais des démagos, ce sont ceux qui racontent des histoires aux électeurs et ce n'est pas notre cas !... (rires).

En ce qui concerne le problème du budget, depuis des années, vos démagogues préconisent une révision des impôts locaux. Vous avez eu le pouvoir absolu pendant cinq ans, vous avez maintenant un pouvoir relatif. Il ne tient qu'à vous de faire voter une loi qui maintenant clarifie les choses sur le plan des collectivités locales, clarifie les choses du côté du statut de l'élu local. Mais pourquoi ne le faites-vous pas Monsieur le Député ? Pourquoi ne secouez-vous pas le cocotier à l'assemblée ? Secouez-le c'est le moment, n'attendez pas encore la fin de votre mandat ! Allez-y ! Secouez M. CHARRASSE !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Monsieur TOURRAIN, je voudrais vous avouer une chose : le projet CHARRASSE, il était déjà dans les dossiers de son prédécesseur, M. JUPÉ qui a eu l'intelligence de le laisser à son suivant : donc il n'y a pas de miracle.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, je ne crois pas qu'on puisse en vouloir à l'État d'essayer de maîtriser ses dépenses. C'est vrai que le projet CHARRASSE a fait un tollé de tous les responsables et de tous les élus, donc je ne pense pas qu'il passera dans sa forme primitive ; mais néanmoins, cela doit nous interpeller, nous, ici car nous savons très bien que la DGF ne sera peut-être pas l'eldorado qui s'est fait connaître dans les années antérieures.

En réflexion sur l'imposition, Monsieur le Maire, je crois qu'on est tous ici d'accord pour dire que la taxe d'habitation notamment payée par les Bisontins est extrêmement élevée. Vous donnez d'ailleurs vous-même le chiffre, c'est 879 F produit moyen par habitant pour 704 F de moyenne nationale, ça fait tout de même + 25 %. C'est tout de même un problème préoccupant, qui résulte à mon sens, d'ailleurs, d'erreurs faites en matière d'urbanisme il y a peut-être plus de dix ans maintenant.

Ce que je voudrais savoir, parce qu'en matière d'orientations budgétaires, il n'est pas essentiel de constater que nous avons une fiscalité sur la taxe d'habitation lourde, ça on le sait, mais que faire pour la faire diminuer. Louable est votre souci de la faire diminuer mais comment allez-vous faire ? C'est ce qu'il faudra peut-être nous expliquer tout à l'heure, je crois que c'est un débat qu'on ne pourra pas éviter d'autant que je crains beaucoup que cette taxe d'habitation, si lourde pour certains, les incite aussi par des effets pervers au départ vers les communes périphériques, ce que nous ne souhaitons pas du tout et ce qui est un problème sensible pour vous puisque nous ne disposons ni d'une communauté, ni d'un district.

Pour ce qui concerne la taxe professionnelle, elle perd régulièrement de la place dans les recettes fiscales. Le taux, vous ne pourrez pas l'augmenter indéfiniment, c'est vrai qu'il n'atteint pas les sommets de certains autres, mais tout de même il est déjà élevé, et pourquoi n'arrive-t-on pas à tirer plus de 40 %, 43 % de la taxe professionnelle ? C'est parce que nous avons un manque d'industrialisation, et je crois que nous avons eu l'occasion de le dire au moment du débat sur la ZAC de Châteaufarine.

Autre question : notre politique économique doit être un des axes prioritaires de ce budget, et un axe prioritaire doit signifier qu'on y consacre des moyens. Je crois que là-dessus il faudra aussi essayer de réfléchir et dans les propositions actuelles, malheureusement on ne voit pas grand-chose.

La dernière réflexion que je veux faire, c'est sur l'endettement de la Ville. Le taux d'endettement n'est pas très élevé puisque les frais de fonctionnement sont forts, mais quand on regarde le tableau d'extinction de l'annuité de la dette, il nous montre tout de même que jusqu'en 1995 - 1996 -je crois que c'est le dernier tableau que vous donnez dans les pages concernant les recettes- vous avez des remboursements extrêmement importants, ce qui veut dire que vous avez engagé déjà sur ce plan quasiment tout votre mandat et que notre capacité à faire des opérations d'investissement dans le court terme, me semble limitée et compromise si nous n'avons pas une discipline très forte. On en revient malheureusement au premier point d'épargne brute de ce budget, c'est-à-dire d'autofinancement sur le budget propre de la commune.

M. MAILLARD : Monsieur le Maire, je voudrais revenir un instant sur les subventions encaissées en particulier au niveau de l'investissement de la part de l'État et de la Région.

Quand on regarde les deux dernières années, on constate que ces subventions ont baissé de manière significative et je crois que cela mérite une analyse, parce qu'en même temps le budget de l'État et le budget de la Région, au niveau de ces budgets, eh bien la part consacrée aux investissements n'avait diminué, elle était plutôt en augmentation.

Alors qu'est-ce que ça veut dire ? Première hypothèse, que la Municipalité n'a pas poursuivi sa politique d'investissement et comme en général dans ce domaine, il y a cofinancement entre l'État, la Région et la collectivité, c'est-à-dire la commune, ça voudra dire à ce moment-là que la Municipalité n'aurait pas déposé, n'aurait pas travaillé suffisamment main dans la main avec la Région et le Département pour obtenir des crédits d'investissement, ou bien est-ce que les projets de la Municipalité n'étaient pas en phase avec les politiques de l'État ou les politiques de la Région en matière d'investissement, et à ce moment-là je crois qu'il faut se poser la question : pourquoi n'est-on pas en phase avec les politiques nationales et les politiques régionales ? Est-ce que cela veut dire que notre Ville est en avance ou en retard par rapport aux politiques de développement de ces autres collectivités territoriales ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Non, cela provient tout simplement, Monsieur MAILLARD, que le type d'investissement qui a été fait pendant deux années n'était pas concordant avec des subventions importantes, de l'État ou de la Région, c'est-à-dire que nous avons davantage investi dans des domaines propres uniquement à la Ville et non subventionnés. Le meilleur exemple, c'est le pont Denfert Rochereau, qui effectivement n'a bénéficié d'aucun subventionnement ni de l'État, ni de la Région, ni du Département. Alors, il fallait quand même réaliser le pont Denfert Rochereau un jour ou l'autre. Nous nous sommes efforcés d'obtenir des subventions, nous n'y sommes pas arrivés mais je crois que c'est simplement ça, le fait de ne pas être en phase avec les politiques régionales ou les politiques de l'État. Nous nous efforçons toujours de le faire ; ce n'est pas aussi le fait d'oublier de demander des subventions car nous abreuons très largement les autres collectivités de nos demandes à tout instant, et je crois que ça c'est important. C'est simplement le fait que pendant un an, pendant deux ans, la masse à subventionner n'était pas la même que précédemment. Mais je crois qu'on peut constater, sur plusieurs années, que les subventionnements notamment de la Région et du Département ont quand même été d'un bon niveau sinon en augmentation.

M. TOURRAIN : Parfaitement d'accord avec votre analyse, bien que maintenant les contrats de plan État/Région, Région/Département/Ville aient tendance quand même à niveler les aspérités, mais a contrario de ce que vous dites pour le pont Denfert Rochereau, on aura le problème de la piscine-patinoire que nous verrons tout à l'heure puisqu'on a vu que ce projet, enfin apparemment d'après ce que j'ai vu sur les textes, -vous nous donnerez des explications à ce moment-là- est reporté à beaucoup plus loin que ce qui était prévu initialement.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On vous expliquera pourquoi.

M. TOURRAIN : Vous nous expliquerez pourquoi !

M. PINARD : On a évoqué la fiscalité locale et les modifications qui n'y seraient pas apportées. Nous allons voir cette année, pour la première fois, une mesure importante liant le montant de la taxe d'habitation aux revenus...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Article 4 de la Loi de Finances.

M. PINARD : ...et plafonnant la taxe d'habitation à 4 % sur le revenu. On verra si la droite le vote, on verra !

Maintenant, vous avez dit «on ne raconte pas des histoires aux électeurs» et vous avez évoqué vos 20 %, je crois qu'il faut toujours bien situer votre paragraphe de la lettre de M. TOURRAIN et de M. JACQUEMIN : «pour la taxe professionnelle et d'ailleurs la taxe d'habitation, nous nous engageons à une réduction de 20 % sur 6 ans, c'est-à-dire de l'ordre de 3 % par an. Ceci n'est pas facile car la Ville de Besançon a embauché de nombreuses personnes depuis 10 ans. Le Centre Communal d'Action Sociale est passé de 436 personnes en 1979 à 798 à l'heure actuelle». C'est notre action sociale que vous aviez mise en cause vis-à-vis de votre clientèle électorale. Et ça les Bisontins le savent, et c'est là-dessus que vous perdez à chaque fois ; vous ne changerez pas sur ce plan-là.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il ne faut surtout pas leur dire de changer.

M. TOURRAIN : ...alors là, il faut vraiment être «gonflé» !

M. PINARD : Vous n'aimez pas qu'on vous raconte ça, mais on vous le redira chaque fois qu'il le faudra, et on le dira aux Bisontins chaque fois.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien ! D'autres demandes d'explications ?

M. JACQUEMIN : Je ferai une réponse très rapide à M. PINARD concernant cette disposition de l'écèlement à 4 % du revenu pour la taxe d'habitation, et je pense que M. le Maire en tant que Député a ce genre également de visite dans son cabinet.

Actuellement, au moment de la perception de la taxe d'habitation, je reçois, Monsieur PINARD, effectivement en grand nombre des personnes qui ne peuvent pas payer la taxe d'habitation ici à Besançon, celle-ci étant démesurée par rapport à leurs revenus. J'ai eu la visite la semaine dernière d'une personne qui a une petite maison de 4 ou 5 pièces et qui, ayant 8 000 F de revenus pour le ménage, paie 9 600 F de taxe d'habitation, c'est plus d'un mois de revenus !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Plus de 4 ou 5 pièces quand même ?

M. JACQUEMIN : Écoutez, c'est ce qu'on m'a dit 5 pièces : 9 600 F ; je pourrai vous communiquer ce cas précis si vous le souhaitez. C'est à titre d'exemple et ça rejoint ce que nous disions tout à l'heure : la taxe d'habitation est devenue dans notre ville à un niveau qui est extrêmement difficilement supporté par bon nombre de personnes de la population. Alors qu'il y ait un écèlement de 4 %, moi j'en suis tout à fait d'accord Monsieur PINARD, mais ne croyez-vous pas -vis-à-vis des personnes je suis d'accord- mais ne croyez-vous pas non plus que ça va dans le sens d'une certaine déresponsabilisation de la gestion communale ? Moi, je dis oui pour l'écèlement à 4 % mais à condition que le coût de l'écèlement ne soit pas reporté sur l'État, mais que ce soit les communes qui fassent face à cette politique qui est une politique sociale contre laquelle je ne serais pas.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je ne suis pas tellement d'accord avec vous parce que c'est l'État, enfin le Gouvernement qui nous dit : «voilà pour les personnes en difficulté, etc. on va fixer à 4 % du revenu le montant maximum de la taxe d'habitation», c'est une mesure de l'article 4 de la Loi de Finances. Nous avons surtout, nous, demandé que ce ne soit pas les collectivités locales qui fassent les frais de cette mesure, sinon au nom de la décentralisation, je crois que ça ne marcherait pas, ça servirait à quoi ?

Contrairement à vous, je pense que c'est à l'État d'assurer, comme il le fait maintenant puisqu'il vous demande d'ailleurs un apport supplémentaire pour régler tous ces problèmes qui sont très nombreux et que nous réglons fréquemment. Il y a des centaines et des centaines de personnes qui obtiennent un allègement de la taxe d'habitation, compte tenu de leur situation, c'est vrai, 15 000 me dit-on mais c'est supporté par l'État, c'est par les 7 ou 8 % qu'il vous met en plus ou 4 %.

M. PINARD : Là où il y a déresponsabilisation, c'était sur l'indexation vis-à-vis de la TVA ; il faut quand même être honnête car c'était une indexation par rapport à une TVA fictive. C'est une indexation par rapport au taux de la TVA de 1977. Or, le taux de la TVA a quand même connu des modifications heureuses. Nous avons fait voter la baisse de la TVA sur des produits de première nécessité ; cela touche les gens qui paient l'impôt sur le revenu ou qui ne le paient pas, et ça date de 1982. Il y a ensuite un certain nombre de baisses de la TVA dans le cadre de l'harmonisation fiscale européenne, notamment sur l'automobile. Il y a par exemple dans la Loi de Finances de cette année, la baisse du taux de la TVA sur les médicaments (2,1 %), ce qui représente quand même une somme de 1,4 milliard. Alors, calculer toujours par rapport à des taux devenus de plus en plus fictifs, ça nous renvoie dans la logique de ce qu'on a connu autrefois, les principaux fictifs, donc il faut trouver une autre base d'indexation. Je crois que là-dessus, à part des démagogues qui ne sont pas représentés dans cette assemblée...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Nous sommes tous d'accord.

M. PINARD : ...personne ne peut dire le contraire. Alors qu'on ne prenne pas le taux de l'inflation parce que ça nous prive de la part de croissance, d'accord, mais je crois que si on prend le produit intérieur brut, ce qui est voté par la Commission des Finances à ce que j'ai lu dans le Monde d'hier, ça représente un taux de 5,5 % qui me paraît correct. Mais je crois que ce serait infiniment déresponsabilisant que de continuer à avoir un système où effectivement l'État a payé 4 milliards d'impôts locaux en 1977 et 40 milliards l'année dernière. Je vous rappelle quand même que l'année dernière, le montant des impôts locaux en France a dépassé pour la première fois l'impôt sur le revenu. Alors, on ne peut pas toujours se référer à des choses qui deviennent de plus en plus fictives. L'évolution de la TVA fait qu'on ne peut pas s'attendre quand même tous les ans à ce que le montant de la DGF grandisse de 9,28 %, c'est ça qui aurait été déresponsabilisant. 5,5 % qui englobe le taux d'inflation plus la part de croissance paraît être un critère honnête, me semble-t-il.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ça ne fait pas 5,5 %.

M. PINARD : Le PIB, ça fait 5,5 %.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oui, le PIB c'est 5,5 % mais je ne pense pas qu'il sera accepté ; enfin pour l'instant on a du mal à le faire approuver.

D'autres interventions sur ces recettes ? C'est très simple, quand vous aurez à préparer le budget, vous regarderez ces différents types de recettes et on demandera à M. TOURRAIN comment faire pour ne pas augmenter les impôts, ne pas augmenter les services mais aussi faire des économies, nous en parlerons.

V - Section investissement

Tranches annuelles et opérations individualisées

1. L'ensemble des investissements programmés en 1990 par la Municipalité (financés soit par autofinancement, soit par emprunt globalisé), a été chiffré à 107 995 000 F, **pour le budget principal** ; vous trouverez le détail par délégation dans les pages suivantes.

Ce programme pourra être modifié ou complété dans le cadre de l'élaboration du budget primitif de 1990.

Parmi les opérations inscrites, nous pouvons citer :

* poursuite d'opérations commencées en 1989 ou antérieurement :

- travaux d'aménagement de la ZAC de Planoise,
- opération Montrapon Fontaine Ecu,
- viabilités des ZAC Diderot, La Fayette, des Planches, de la Combe Saragosse,
- développement social de divers quartiers (Orchamps-Palente, rue Brulard...),
- séparateur de cendres de l'UIOM (solde),
- pont Denfert Rochereau (solde),
- gestions centralisées de la signalisation lumineuse et de l'éclairage public,
- renouvellement du matériel informatique et cartographie.

* opérations nouvelles :

- Parc Scientifique des Montboucons (dont viabilités 5ème Lycée, ENSMM...),
- aménagement du centre social de Planoise, rue Dürer,
- gymnase 5ème Lycée,
- crématorium de Saint-Claude (phase opérationnelle),
- participation au programme cofinancé État-Région pour la voirie,
- réalisation du Musée du Temps au Palais Granvelle.

2. Les prévisions d'investissement concernant **les budgets annexes** de l'eau et de l'assainissement sont consacrées d'une part à la poursuite d'opérations lancées ou au maintien des réseaux et installations existants, et d'autre part, à la réalisation d'opérations nouvelles, à savoir :

- l'adduction d'eau du chemin des Ragots,
- l'extension et la restructuration de la station d'épuration de Port Douvot.

Il convient de noter que ces deux budgets feront désormais apparaître des investissements à réaliser dans le cadre des opérations générales d'urbanisme (ZAC La Fayette, ZAC des Planches, Parc Scientifique des Montboucons, etc.).

L'ensemble des dépenses eau et assainissement, d'un montant de 47 885 millions de francs, seront financées par des crédits d'autofinancement propres à ces budgets, des avances et des aides de l'Agence de Bassin RMC, ainsi que par des emprunts. La ventilation reste à déterminer.

3. Outre ces projets, la section d'investissement du budget 1990 pourra comporter, comme chaque année, des subventions et participations qui permettront à divers organismes et associations de mener à bien leurs opérations d'équipement.

Section d'investissement - Récapitulatif général des délégations (en KF)

Délégations	Propositions pour 1990			
	Tranches annuelles	Opérations en cours	Opérations à lancer	Total délégations
Mme VIEILLE-MARCHISET	175	-	1 000	1 715
M. PONÇOT	1 110	18 300	1 000	20 410
M. FOUSSERET	1 505	340	-	1 845
M. DE SURY	290	-	5 700	5 990
M. JEANNEROT	535	460	300	1 295
M. RÉGNIER	10 115	14 500	8 000	32 615
Mme BULTOT	5 095	-	900	5 995
M. LIME	2 425	450	2 150	5 025
M. FUSTER	2 280	-	1 500	3 780
M. VUILLEMIN	3 710	3 200	-	6 910
M. JEANNIARD	355	-	-	355
M. HIRSCH	150	-	-	150
M. GALLAT (sauf eau - assainissement)	2 425	-	1 500	3 925
M. BARETJE	12 330	-	-	12 330
M. JUSSIAUX	5 500	-	-	5 500
M. RUEFF	155	-	-	155
Total Budget Général	48 695	37 250	22 050	107 995
M. GALLAT (eau - assainissement)	6 700	4 335	36 850	47 885

Délégation de Mme VIEILLE-MARCHISET
Administration Générale - Sécurité Police - Occupation du domaine public

En KF

Opérations	Vote 1989	1990	Reste à financer entre 1991 et 1995	Observations
I - Tranches annuelles				
Halles et marchés - Travaux de bâtiment - Bâtiment	100	105	570	
Aménagement de la rivière (perrés, navigation de plaisance, halte nautique...)	400	610	3 200	
Total tranches annuelles	500	715	3 770	
II - Opérations en cours				
Néant				
III - Opérations à lancer				
Crématorium de Saint-Claude		1 000	1 000	
Total opérations à lancer		1 000	1 000	
Total délégation		1 715	4 770	

**Délégation de M. PONÇOT
Urbanisme et action foncière**

En KF

Opérations	Vote 1989	1990	Reste à financer entre 1991 et 1995	Observations
I - Tranches annuelles				
Urbanisme :				
- Frais divers (études, matériel...)	145	150	805	
- Curetage d'immeubles acquis par la Ville	100	105	570	
- Ravalement de façades	100	105	570	
- Bâtiments locatifs tous secteurs	129	135	725	
Action foncière :				
- Voirie - terrains	200	205	1 100	
- Acquisitions en ZAC, DPU	400	410	2 200	
Total tranches annuelles	1 074	1 110	5 970	
II - Opérations en cours				
Actions diverses dans les quartiers :				
- Battant et centre-ville	1 700	1 700	6 800	
- opération Montrapon - Fontaine Ecu	1 000	2 500	3 000	
Opérations d'urbanisme publiques :				
- ZAC Planoise - Travaux d'aménagement	9 000	10 000	50 000	
- ZAC Combe Saragosse - Travaux d'aménag.	300	1 000	2 000	
- ZI des Tilleroyes - Participation au déficit	1 000	1 500	2 800	
- ZAC La Fayette - Aménagement	400	1 000	4 000	
Opérations d'urbanisme privées :				
- ZAC Diderot - Aménagement	400	600		
Total opérations en cours		18 300	68 600	
III - Opérations à lancer				
Opération d'urbanisme publique :				
- ZAC des Planches - Aménagement				Les travaux pourront débuter sans pré-financement de la Ville. Financement Ville à mettre en place pour la fin des travaux
Actions diverses dans les quartiers :				
- DSQ Palente Orchamps - Part Ville		1 000	7 000)	Financ. à poursuivre au-delà de 1995
- Contrat de Ville Cité Brulard - Part Ville	600 (pour études)		4 000)	
Aménagement place de la Révolution - Études			1 000	
Action foncière : acquisition de terrains militaires			11 500	Financ. à poursuivre au-delà de 1995
Total opérations à lancer		1 000	23 500	
Total délégation		20 410	98 070	

Délégation de M. FOUSSERET
Vie associative - Vie des Quartiers - Tourisme - Citadelle - Kursaal

En KF

Opérations	Vote 1990	1991	Reste à financer entre 1991 et 1995	Observa- tions
I - Tranches annuelles				
Animation de quartier : travaux de bâtiment	360	370	2 000	
Établissements thermaux : travaux de bâtiment	80	85	455	
Citadelle :				
- Travaux de bâtiment (y compris participation Ville pour édifices classés)	650	970	5 110	
- Matériel divers et cheptel vif	76	80	430	
Total tranches annuelles	1 166	1 505	7 995	
II - Opérations en cours				
Aménagement local boulistes de Saint-Claude	60	40		
Kursaal	250	300	600	
Total opérations en cours		340	600	
III - Opérations à lancer				
Aménagement de la salle du Montjoye			500	
Aménagement de l'Office du Tourisme			900	
Total opérations à lancer			1 400	
Total délégation		1 845	9 395	

**Délégation de M. DE SURY
Développement Économique**

En KF

Opérations	Vote 1990	1991	Reste à financer entre 1991 et 1995	Observations
I - Tranches annuelles				
Opérations immobilières - Frais d'études et recherches	82	85	460	
Grosses réparations dans bâtiments industriels		205	1 100	
Total tranches annuelles	82	290	1 560	
II - Opérations en cours				
Néant				
III - Opérations à lancer				
Parc Scientifique des Montboucons		4 700	15 300	
- Viabilités 5 ^{ème} Lycée + participation		1 000	9 500	
- Viabilités ENSMM + participations + acquisitions				
Acquisitions foncières) Financement
- Études générales de la zone) assuré par une
- Viabilités générales de la zone) structure d'aménagement
Total opérations à lancer		5 700	24 80	
Total délégation		5 990	26 360	

N.B. : Le montant des investissements de la délégation «Développement Économique» ne peut être arrêté définitivement à ce jour. En effet, les investissements à réaliser dépendent surtout des opportunités à saisir et font l'objet de financements particuliers.

**Délégation de M. JEANNEROT
Solidarité - Action sociale**

En KF

Opérations	Vote 1989	1990	Reste à financer entre 1991 et 1995	Observations
I - Tranches annuelles				
Équipements sanitaires et sociaux - Travaux divers	520	535	2 880	
Total tranches annuelles	520	535	2 880	
II - Opérations en cours				
Centre Social Palente - Halte garderie et CEM	330	460		
Total opérations en cours		460		
III - Opérations à lancer				
Aménagement du Centre Social de Planoise - CEM (locaux rue Dürer)		300	300	
Total opérations à lancer		300	300	
Total délégation		1 295	3 180	

**Délégation de M. RÉGNIER
Voirie Circulation - Éclairage public - Nettoyement**

En KF

Opérations	Vote 1989	1990	Reste à financer entre 1991 et 1995	Observations
I - Tranches annuelles				
Voirie - entretien courant :				
- Travaux d'entretien courant et de sécurité	2 110	2 270	12 230	
- Ouvrages d'art (ponts)	550	565	3 050	
Voirie gros investissements :				
- Aménagement voies et parkings	5 000	5 125	27 620	
- Aménagement des rues du centre-ville			10 000	
Circulation - Travaux d'entretien	1 200	1 230	6 630	
Éclairage public - Extension et modernisation réseau	900	925	4 980	
Total tranches annuelles	17 030	10 115	64 510	
II - Opérations en cours				
Voirie - Pont Denfert Rochereau	14 500	13 000		
Circulation - Plan de jalonnement	900	1 500	2 100	
Total opérations en cours		14 500	2 100	
III - Opérations à lancer				
Aménagement carrefour Micropolis - Part Ville	500		11 000	
Participation programme cofinancé État-Région		6 000	28 000	
Tunnel sous la Citadelle - Part Ville			24 000	
Rénovation et gestion centralisée de la signalisation lumineuse	700	1 000	5 000	
Centralisation du réseau d'éclairage public	500	1 000	5 000	
Total opérations à lancer		8 000	73 000	
Total délégation		32 615	139 610	

Délégation de Mme BULTOT
Environnement - Salubrité - Espaces verts - Déchets urbains - Maîtrise de l'énergie

En KF

Opérations	Vote 1990	1991	Reste à financer entre 1991 et 1995	Observations
I - Tranches annuelles				
Environnement et salubrité :				
- Études et travaux divers	245	255	1 375	
- Matériel et mobilier	150	155	835	
Espaces verts - Travaux d'entretien et matériel divers (dont participation Ville pour jardins familiaux)	1 140	1 170	6 300	
Cimetières - Travaux et matériel divers	178	185	1 000	
Maîtrise de l'Énergie - Interventions et télématique	805	830	4 470	
Enlèvement et destruction des ordures ménagères (dont Fonds de renouvellement)	2 430	2 500	13 470	
Total tranches annuelles	4 948	5 095	27 450	
II - Opérations en cours				
Néant				
III - Opérations à lancer				
UIOM - Séparateur de cendres	350	500		
Extension de la déchetterie	200	400		
Total opérations à lancer		900		
Total délégation		5 995	27 450	

**Délégation de M. LIME
Action culturelle**

En KF

Opérations	Vote 1989	1990	Reste à financer entre 1991 et 1995	Observations
I - Tranches annuelles				
Restauration des orgues - Participation Ville	100	105	570	
Restauration oeuvres et objet d'art	175	180	975	
Acquisition oeuvres et objets d'art	230	240	1 295	
Affaires Culturelles - Mobilier et matériel culturels :				
- Musées	100	105	570	
- Bibliothèques	306	110	600	
- Théâtre Municipal	30	35	200	
- Conservatoire de Musique	150	155	835	
- École des Beaux-Arts	17	20	105	
- Orchestre de Chambre, Atelier Audiovisuel, Service Culturel	86	90	480	
Affaires Culturelles - Travaux d'entretien :				
- Musées	78	80	430	
- Bibliothèques	480	495	2 665	
- Salles de spectacles	90	95	505	
- Conservatoire de Musique	300	200	1 075	
- École des Beaux-Arts	500	515	2 780	
Total tranches annuelles	2 642	2 425	13 085	
II - Opérations en cours				
Palais Granvelle - Réfection toiture - Participation Ville	125	450	1350	
Total opérations en cours		450	1 350	
III - Opérations à lancer				
Bibliothèque Municipale - Travaux d'extension (ex-propriété SIMON) - Études		150		
Palais Granvelle - Réalisation du Musée du Temps + propriété Aubert - Musée Horlogerie - Part Ville		2 000	10 000	
Total opérations à lancer		2 150	10 000	
Total délégation		5 025	24 435	

**Délégation de M. FUSTER
Sports**

En KF

Opérations	Vote 1990	1991	Reste à financer entre 1991 et 1995	Observations
I - Tranches annuelles				
Gros travaux d'entretien et de restructuration	1 250	1 285	6 930	
Travaux d'entretien courant et acquisition de matériel divers	570	585	3 150	
Matériel et mobilier divers	400	410	2 200	
Total tranches annuelles	2 220	2 280	12 280	
II - Opérations en cours				
Néant				
III - Opérations à lancer				
Piscine-patinoire de Planoise			31 500	
Centre Équestre de Valentin	500		1 500	
Club House BRC, section Tennis	75	200	200	
Gymnase Jules Haag			3 000	
Gymnase 5 ^{ème} Lycée - Tribune 1 000 places		1 000	6 000	
Boulodrome Rosemont - Isolation	300	300		
Total opérations à lancer		1 500	42 200	
Total délégation		3 780	54 480	

**Délégation de M. VUILLEMIN
Enseignement - Œuvres scolaires**

En KF

Opérations	Vote 1989	1990	Reste à financer entre 1991 et 1995	Observa- tions
I - Tranches annuelles				
Enseignement du premier degré :				
- Mobilier et matériel	1 000	1 030	5 555	
- Travaux de bâtiment et de voirie	2 500	2 575	13 865	
- Enseignement supérieur - Travaux de bâtiment	100	105	570	
Total tranches annuelles	3 600	3 710	19 990	
II - Opérations en cours				
Collèges - Participation Ville :				
- Collège du Centre	2 500	2 500	12 500	
- Autres collèges	700	700	3 500	
Total opération en cours		3 200	16 000	
III - Opérations à lancer				
Reconstruction de l'École des Tilleroyes		pour mémoire		Dépense couverte par l'assurance
CLA ZAC Louise Michel			5 000	
Lycées - Participation Ville :				
- Lycée Jules Haag)				
- Lycée Victor Hugo)			3 000	Financement à poursuivre au- delà de 1995 (total de l'opé- ration : environ 5 000)
- Lycée Montjoux)				
Total opérations à lancer		-	8 000	
Total délégation		6 910	43 990	

Délégation de M. JEANNIARD
Formation - Emploi des jeunes - Prévention - Animation socio-culturelle

En KF

Opérations	Vote 1990	1991	Reste à financer entre 1991 et 1995	Observations
I - Tranches annuelles				
Formation professionnelle - Mobilier et matériel	100	105	570	
Prévention - Etude, matériel et travaux divers	125	130	700	
Animation socio-culturelle - Mobilier et matériel culturel	206	120	650	
Total tranches annuelles	431	355	1 920	
II - Opérations en cours				
Néant				
III - Opérations à lancer				
Restructuration des locaux de la Mission Locale			1 000	
Total opérations à lancer			1 000	
Total délégation		355	2 920	

**Délégation de M. HIRSCH
Hygiène-Santé**

En KF

Opérations	Vote 1989	1990	Reste à financer entre 1991 et 1995	Observations
I - Tranches annuelles				
Mobilier et matériel d'hygiène et de santé	133	140	750	
Centre de Soins Infirmiers - Travaux de bâtiment	10	10	50	
Total tranches annuelles	143	150	800	
II - Opérations en cours				
Néant				
III - Opérations à lancer				
Néant				
Total délégation		150	800	

**Délégation de M. GALLAT
Informatique - Sapeurs-pompiers**

(pour Eau et Assainissement, voir page 1601).

En KF

Opérations	Vote 1989	1990	Reste à financer entre 1991 et 1995	Observations
I - Tranches annuelles				
Informatique :				
- Matériel et outillage divers	64	70	375	
- Équipement informatique de gestion et matériel logiciel bureautique	1 200	1 230	6 630	
Service Incendie :				
- Travaux de bâtiment	245	255	1 370	
- Matériel d'incendie	819	840	4 535	
- Autres matériels	28	30	165	
Total tranches annuelles	2 356	2 425	13 075	
II - Opérations en cours				
Néant				
III - Opérations à lancer				
Renouvellement du matériel informatique + cartographie		1 500	7 500	
Nouvelle caserne Sapeurs-Pompiers			26 000	Financement à poursuivre au-delà de 1995. Coût total de l'opération : 40 000
Total opérations à lancer		1 500	33 500	
Total délégation		3 925	46 575	

Délégation de M. BARETJE
Relations publiques - Bâtiments communaux - Parc Automobile

En KF

Opérations	Vote 1989	1990	Reste à financer entre 1991 et 1995	Observations
I - Tranches annuelles				
Hôtel de Ville et Mairie :				
- Mobilier	200	205	1 100	
- Travaux	1 000	1 525	6 015	
Centre Technique Municipal :				
- Travaux	1 100	1 130	6 100	
- Outillage et matériels divers ateliers municipaux	590	605	3 265	
Autres bâtiments :				
- Travaux d'installations téléphoniques	260	300	1 615	
- Travaux de bâtiment	1 565	1 605	8 640	
- Matériel et mobilier divers	202	210	1 125	
Édifices culturels - Travaux de bâtiment	575	590	3 175	
Édifices classés : participation Ville	250	260	1 410	
Parc Automobile - Renouvellement véhicules et engins divers	5 250	5 900	33 495	
Total tranches annuelles	10 992	12 330	65 940	
II - Opérations en cours				
Néant				
III - Opérations à lancer				
Néant				
Total délégation		12 330	65 940	

**Délégation de M. JUSSIAUX
Transports - Stationnement**

En KF

Opérations	Vote 1989	1990	Reste à financer entre 1991 et 1995	Observations
I - Tranches annuelles				
Transport en commun - Matériel et transport routier	7 170	5 500	21 500	
Total tranches annuelles	7 170	5 500	21 500	
II - Opérations en cours				
Néant				
III - Opérations à lancer				
Boulevard de la Grette (axe lourd transports en commun)				Financement par le versement-transport
Total délégation		5 500	21 500	

**Délégation de M. RUEFF
Information - Communication**

En KF

Opérations	Vote 1990	1991	Reste à financer entre 1992 et 1995	Observations
I - Tranches annuelles				
Équipements et matériels divers	50	50	285	
Frais d'études et de recherches	100	105	570	
Total tranches annuelles	150	155	855	
II - Opérations en cours				
Néant				
III - Opérations à lancer				
Néant				
Total délégation		155	855	

**Délégation de M. GALLAT
Eau et Assainissement**

En KF

Opérations	Vote 1989	1990	Reste à financer entre 1991 et 1995	Observa- tions
I - Tranches annuelles				
Construction, entretien réseau d'eau	2 000	3 200	16 000	
Construction, entretien réseau d'assainissement	3 540	3 500	17 500	
Total tranches annuelles		6 700	33 500	
II - Opérations en cours				
EAUX :				
- Travaux d'accompagnement du pont Denfert Rochereau		800	700	
- ZAC Planoise		600		
- ZAC La Fayette		35		
- Carrefour Mammouth à Châteaufarine - Déviation réseaux et travaux DDE		250		
- Stations : travaux d'aménagement de restructuration ou de rénovation (dont construction réservoir Bregille)		2 200	14 100	
ASSAINISSEMENT :				
- ZAC La Fayette		250	1 250	
- ZA Palente		200	200	
Total opérations en cours		4 335	16 250	
III - Opérations à lancer				
EAUX :				
- Adduction des Ragots		1 200	1 100	
- Parc Scientifique :				
* Viabilités 5 ^{ème} Lycée		850		
* Viabilités ENSMM			650	
* Viabilités générales sur le reste de la zone			12 315	
- Montrapon - Passage inférieur du Boulevard Kennedy, chemin de l'Epitaphe - déviations conduites		200		
- Élargissement RN 73 entre Carrefour Mammouth et chemin du Cerisier			700	
- Carrefour chemin du Cerisier			1 000	
- Élargissement RN 73 entre Carrefour Cerisier et réducteur Planoise, rue Piémont			500	
- ZAC Châteaufarine - Voie centrale de connexion au réseau existant		850		
ASSAINISSEMENT :				
- ZAC Châteaufarine		2 500	2 500	
- ZAC des Planches			2 000	
- Parc Scientifique des Montboucons :		1 250	1 000	
* 5 ^{ème} Lycée			4 150	
* ENSMM				
* Viabilités générales de la zone				
- Station d'épuration de Port Douvot - Extens. et restru.		30 000	40 000	
Total opérations à lancer		36 850	65 915	
Total délégation		47 885	115 665	

VI - Section Fonctionnement

Dans cette partie sont présentées, par délégation, les actions prévues pour 1990.

Finances - Personnel - Gestion du patrimoine

M. BOICHARD

Finances

L'effort de rigueur en matière d'utilisation des crédits de dépenses sera maintenu. L'étude en cours, relative à la comptabilité analytique, entrera dans sa phase concrète d'application dans plusieurs services pilotes en 1990 avant d'être généralisée à l'ensemble des services en 1991.

Personnel

Poursuite mais dans des propositions moindres que les années précédentes de l'effort de réduction des effectifs opéré depuis 1986.

Parallèlement, maintien de l'effort fait en matière de formation, de dotations d'outils bureautiques et informatiques et de management participatif (groupes de réflexion et communication interne).

Administration Générale - Coordination

Mme VIEILLE-MARCHISET

Poursuite en liaison avec la délégation urbanisme de la politique de développement social urbain inscrite au Contrat de Plan État-Région, dans le cadre d'opérateurs de développement social des quartiers, notamment Palente-Les Orchamps, Montrapon- Fontaine Ecu, les 408 et pérennisation de ces opérations d'accompagnement à caractère culturel et social (animation, prévention).

Poursuite de l'étude sur les potentialités de la rivière. Cette étude, engagée avec les Services de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs, de la Navigation, de la CCI du Doubs et la Mission Fleuves du Secrétariat d'État aux Transports devra se concrétiser en 1990 par la réalisation d'une halte nautique pour la navigation de plaisance.

Réalisation des opérations de recensement de la population en liaison avec les services de l'INSEE.

Urbanisme - Action foncière

M. PONÇOT

1. Réserves foncières

Des crédits devront être engagés :

- pour permettre les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de nouvelles zones industrielles ou d'artisanat, ou pour l'établissement d'équipements publics,

- les négociations engagées avec l'autorité militaire pour l'acquisition de terrains nécessaires pour les réalisations municipales notamment le long de la rue Brulard, devront aboutir à la signature d'un protocole d'accord.

2. ZAC

La Ville poursuivra dans le cadre d'un urbanisme d'ensemble sa politique de mise en place de ZAC publiques où privées dans lesquelles elle peut être amenée à participer financièrement aux équipements collectifs (ZAC des Planches, ZAC de Châteaufarine, ZAC Louise Michel, ZAC Villarceau ou autres).

3. Animation et réhabilitation du centre-ville

La Ville souhaite dans ce domaine signer un pacte avec les partenaires économiques (CCI, commerçants) qui pourra engager des crédits de fonctionnement à côté d'investissements.

Vie associative, Vie des quartiers - Citadelle - Tourisme - Kursaal

M. FOUSSERET

Vie associative - Vie des quartiers

Pour répondre aux besoins des associations, une extension du Centre 1901 est envisagée. Une liaison étroite s'instaurera entre la manifestation «Besançon Ville Ouverte aux Jeunes» et le projet de gestion et d'animation de la salle du Montjoye dont la réhabilitation est en cours.

Citadelle

Deux études seront conduites : l'une visant à l'installation d'un planétarium, l'autre visant à une rénovation générale du Musée du Folklore Comtois. En outre, un programme de travaux de restauration des parties classées Monuments Historiques est à l'étude ; une première tranche de travaux de 2 000 000 F est prévue pour 1990 ; la part de la Ville sera de 500 000 F.

Tourisme

Un effort financier supplémentaire sera sollicité de la Ville, d'une part pour l'informatisation des services et l'amélioration des locaux de l'Office du Tourisme et d'autre part pour la mise en place d'un plan de communication touristique qui permettrait la réalisation d'actions de promotion de la Ville. S'agissant d'une activité nouvelle, un personnel municipal sera recruté à cet effet.

Relations Extérieures

Mme KUNSTLER

Affaires intercommunales

La mise en œuvre du PACT (Programme d'Aménagement Concerté du Territoire) de Besançon, en liaison très étroite avec l'État, la Région de Franche-Comté, le Département du Doubs, la CCI du Doubs et les communes de l'agglomération bisontine constituera la première véritable démarche de concertation à l'échelle de l'agglomération de Besançon. Par ailleurs, l'étude consacrée aux transports en commun sera poursuivie avec le Département du Doubs et les communes périphériques.

Jumelages et relations avec l'étranger

En matière de jumelage, une nouvelle orientation sera donnée en développant de manière prioritaire les échanges dans les domaines économiques et techniques, de ville à ville et de service à service. L'opération menée sur Douroula au Burkina Faso sera poursuivie.

Affaires européennes

Le Centre de Linguistique Appliquée de Besançon servira de support à l'action menée en ce domaine. Il conviendra de favoriser la collaboration entre le CLAB et la Fédération Mondiale des Citées Unies, en application de la convention que la Ville de Besançon signera avant la fin de l'année 1989 avec ces deux partenaires.

Développement Économique

M. DE SURY

Les études relatives au Parc Scientifique et Technique et au pôle européen des microtechniques seront poursuivies.

L'avenir économique de la Ville de Besançon est étroitement lié à l'évolution de ces dossiers et notamment celui du Parc Scientifique et Technique dont l'examen est mené en étroite collaboration avec l'État, la Région de Franche-Comté, le Département du Doubs, la CCI du Doubs et l'Université de Franche-Comté.

Par ailleurs, une action de communication, destinée à promouvoir l'image économique de Besançon sera lancée.

Une séance prochaine du Conseil Municipal sera consacrée à la définition des grands axes de la politique économique que la Ville entend poursuivre.

Solidarité et action sociale

M. JEANNEROT

L'accent en ce domaine sera mis sur la nécessité d'améliorer, en les adaptant toujours aux nouveaux besoins, les prestations aux personnes âgées et aux exclus sociaux, en recherchant constamment un partenariat le plus large possible avec les institutions et les associations.

Les objectifs d'action principaux pour 1990 porteront sur 3 domaines :

- **la petite enfance** : un contrat enfance, dont le but est de compléter et d'améliorer les prestations aux enfants de moins de 6 ans, sera signé avec la CAF,

- **les exclus sociaux** : les efforts porteront dans deux directions :

* **création d'un complément local au RMI** dont le montant est très inférieur à celui du MSG pour permettre aux bénéficiaires de se loger et de se former. La dépense serait en moyenne de 590 F par mois pour les quelque 900 bénéficiaires du RMI habitant Besançon, soit environ la moitié des personnes admises au MSG,

* **réaménagement** du terrain de stationnement pour nomades de la Malcombe avec notamment un renforcement de l'équipe responsable,

- **les personnes âgées et handicapées** :

* le soutien à domicile sera renforcé pour répondre aux besoins croissants. Un effort important sera donc fait par le recrutement de personnels supplémentaires, en matière d'aide ménagère et de services d'auxiliaires de vie,

* s'agissant du Centre des Handicapés au Travail, dont la gestion a connu un redressement financier remarquable, l'effort sera poursuivi avec la création d'un Centre Permanent de Formation pour Handicapés et d'une EPSR (Equipe de Préparation de Suite et de Reclassement).

Voirie-Circulation - Éclairage public - Nettoyement

M. RÉGNIER

L'effort sera surtout fait en direction des moyens financiers, afin de permettre une maintenance rendue plus coûteuse par la technologie de plus en plus complexe des matériels mis en place notamment en matière de circulation.

La poursuite de l'effort de productivité demandé à notre personnel et l'augmentation du plateau routier nécessiteront également une augmentation des crédits dans ce domaine.

Logement

M. TISSOT

Les priorités portent :

- sur la définition de la politique municipale en matière de logement,
- sur la poursuite de la concertation conduite avec la Direction Départementale de l'Équipement et les autres logeurs portant sur la conception d'une véritable politique de peuplement et l'amélioration des filières d'accès au logement pour les populations défavorisées. Une étude sur ce sujet sera confiée au Bureau d'Études l'ACEIF. Elle sera financé par l'État et le Département du Doubs,
- sur la mise en place d'un Programme Local de l'Habitat : le coût, à reporter sur deux exercices (durée de l'étude : environ 15 mois) se situerait aux alentours de 300 000 F,
- sur l'organisation de l'Office Municipal d'HLM (éventuellement son déplacement vers Planoise) et les dispositions à prendre pour obtenir un meilleur service rendu à la population.

Environnement - Salubrité - Espaces verts - Forêts - Déchets urbains - Maîtrise de l'énergie

Mme BULTOT

Espaces verts - Forêts

La poursuite des travaux d'aménagement de la ZAC de Planoise entraînera une augmentation des besoins d'entretien espaces verts à l'entreprise. De même les secteurs nouveaux, telle la Combe Saragosse, devront être pris en charge par le service dont les moyens devront être maintenus. Une réflexion sur les problèmes de travaux de premier entretien devra être engagée compte tenu de la situation critique dans certains espaces.

Déchets urbains

Suite à l'étude confiée en 1989 à la Société CERU, l'année 1990 marquera le début de l'optimisation de la collecte des ordures ménagères.

Une réflexion sera menée sur le devenir de l'usine d'incinération des ordures ménagères, compte tenu de son degré de vétusté et des règlements communautaires qui imposent des modifications techniques importantes. Une étude sera en outre menée pour l'aménagement d'une nouvelle déchetterie-compostage.

Environnement

Mise en place éventuelle d'une politique de mesure et d'information sur la radioactivité.

Maîtrise de l'énergie

Après les actions entreprises pour maîtriser les coûts de chauffage, la priorité du service restera la recherche d'économie en électricité, complétant aussi les premières mesures prises en 1989 avec l'installation de groupes électrogènes.

Actions Culturelle

M. LIME

Principales actions envisagées :

- action en faveur du patrimoine en relation avec les politiques du tourisme et de la communication,
- action en faveur du développement de l'art dans la rue,
- réorganisation de la communication culturelle,
- réorganisation de l'activité de diffusion musicale, c'est-à-dire création, en regroupant et coordonnant les forces d'une véritable saison musicale, appuyée sur un renforcement du Festival et un examen approfondi des activités de l'Orchestre de Chambre. La saison 1989-1990 sera mise à profit pour étudier dans quelles mesures le fonctionnement et les missions de cet orchestre peuvent être corrigés,
- enfin, une attention particulière sera apportée au cas du Cirque PLUME, notamment pour ce qui concerne les locaux et le financement de ses activités.

Sports

M. FUSTER

Favoriser le sport à Besançon, le sport de haut niveau tout autant que le sport scolaire et universitaire, le sport pour tous constitue plus que jamais un des objectifs prioritaires à atteindre dans une ville qui regroupe 120 clubs représentant 26 000 licenciés. S'agissant des aides financières versées aux associations sportives et notamment aux clubs, provenant d'équipes de haut niveau sportif, leur contrôle pourrait se faire par le biais de contrats d'objectifs, afin d'éviter toute évolution anormale de ces demandes de subventions.

Par ailleurs, la participation de la Ville dans l'organisation de manifestations sportives, qui contribuent à l'animation de la cité, sera maintenue.

L'entretien des installations sportives municipales nécessitera la possession d'un matériel adapté si l'on veut limiter les charges de personnel.

Enseignement - Œuvres scolaires

M. VUILLEMIN

L'action de la Ville comprendra deux volets principaux :

- le soutien scolaire :

Des actions de soutien et d'accompagnement seront mises en place au profit des élèves de CP et CE1. Dans ce cadre, un effort en faveur des bibliothèques scolaires sera consenti.

En outre, la Ville participera financièrement au bon déroulement de l'expérimentation contrôlée de l'enseignement d'une langue vivante en primaire.

- **l'amélioration des conditions d'accueil** dans les écoles et restaurants scolaires, tant sur le plan des installations que des personnels (extension à toutes les écoles maternelles des heures d'ASEM pour l'accueil des très jeunes enfants).

Formation - Emploi des jeunes - Prévention - Animation socio-culturelle

M. JEANNIARD

Formation - Emploi des jeunes

- accentuation de l'effort déployé en faveur de l'accueil, de l'orientation et de la formation des jeunes avec un soutien renforcé à la Mission Locale qui devient structure pilote d'appui à la mise en place du crédit formation. En outre, il sera mis fin en 1990 aux activités du Centre Municipal de Formation et d'Insertion Professionnelle, créé en 1975. L'offre de formation locale actuelle est en effet suffisamment étoffée et diversifiée dans le bassin de Besançon,

- mise en place d'un observatoire de la formation en liaison avec le secteur «Développement Économique».

Prévention

Un effort significatif sera consenti dans ce secteur afin notamment de permettre le recrutement de personnels supplémentaires dans les secteurs de la Grette et de Montrapon et d'élargir l'opération vacances aux enfants de moins de 12 ans.

Hygiène-Santé

M. HIRSCH

Afin de rationaliser l'effort de la Ville en ce domaine, la suppression de l'établissement des Bains-Douches des Chaprais sera réalisée, l'établissement de la Madeleine étant maintenu.

Eaux et assainissement - Informatique - Sapeurs-pompiers

M. GALLAT

Eaux

La vente d'eau aux abonnés au cours des deux dernières années se situe aux environs de 8 000 000 m³ ;

L'effort de rénovation du réseau entrepris dans les quartiers anciens depuis plusieurs années sera poursuivi en 1990.

La vente d'eau constituant l'essentiel des recettes du service, il est nécessaire de veiller au renouvellement des compteurs généraux, aussi il sera procédé à une intensification du remplacement de ces appareils au cours des trois ou quatre prochaines années.

Assainissement

Afin de maintenir en l'état le patrimoine et d'assurer une continuité dans la qualité du traitement, l'ensemble des matériels et installations exigera des travaux d'entretien très importants et l'achat de fournitures. Un nouveau développement dans les économies d'énergie est envisagé avec la mise en place de cogénérateurs permettant d'éviter les pointes EDF.

De nouveaux équipements (extension de capacité de la station d'épuration) impliqueront la création de nouveaux postes avec un financement sur 1991.

En effet, la section «Fonctionnement» du Service est directement liée à l'exploitation des équipements techniques (personnel, énergie, entretien).

Informatique

Les études envisagées en 1990 seront très fortement orientées vers la gestion technique (initialisation d'une banque de données urbaines en matière de voirie-réseaux, mobiliers urbains, etc., gestion prévisionnelle du patrimoine à partie de la gestion informatisée du patrimoine existante).

Ces études compléteront celles déjà engagées (comptabilité analytique, gestion financière, gestion du personnel).

Sapeurs-pompiers

Parallèlement à l'effort d'équipement en moyens d'intervention lourds qui sera poursuivi, un effort particulier sera encore consenti cette année en matière d'équipement individuel d'intervention des sapeurs-pompiers (vestes et casques).

Relations Publiques - Bâtiments - Parc automobile

M. BARETJE

Relations Publiques

Il est proposé le doublement des aides aux congrès afin de répondre aux nouvelles réalités dans ce domaine de promotion de la Ville de Besançon.

Bâtiment

L'important parc immobilier dont la Ville de Besançon est propriétaire (480 000 m² de surface totale de plancher) entraînera un effort significatif en ce domaine afin de préserver le patrimoine municipal. En conséquence, le seuil de compression du personnel étant largement atteint, il ne sera plus possible d'opérer de réductions d'effectifs dans ce secteur.

Parc automobile

Le vieillissement progressif du parc automobile rendra nécessaire une augmentation des crédits de pièces détachées.

La mise en self-service de la station de distribution de carburant du Centre Technique de la Pelouse permettra de supprimer les saisies informatiques manuelles et d'opérer un redéploiement interne de main-d'œuvre.

Transport - Stationnement

M. JUSSIAUX

En matière de transport, l'étude relative à l'amélioration du schéma de transport sur Besançon, notamment entre Planoise et le centre-ville sera poursuivie. Sera également poursuivie, en liaison avec la délégation Relations Extérieures, l'étude portant sur le schéma de transport dans l'agglomération bisontine.

En matière de stationnement, l'effort entrepris pour une meilleure maîtrise de l'occupation du centre-ville sera maintenu comme sera réalisée l'adaptation progressive des mesures de stationnement dans les différents quartiers de Besançon, en continuité des dispositions déjà prises en ce domaine.

Information - Communication

M. RUEFF

Poursuite de la stratégie de communication de la Ville de Besançon dans trois directions :

- **Communication interne** : concrétisation d'une stratégie locale (journal d'entreprise, système de communication interactive, etc.) dans le droit fil de la dynamique engagée avec les groupes de réflexion,

- **communication avec les Bisontins** : développement du câble sur 80 % de la ville et réflexion sur un canal local. Évolution de la maquette de BVV et développement de la participation active des citoyens à la vie de la cité (référendum, consultations, sondages...),

- **communication et devenir** :

* communication économique centrée sur deux thèmes : Besançon, pôle européen des microtechniques - Besançon, pôle européen de l'apprentissage des langues,

* concentration d'événements forts, à grand retentissement, sur le mois de septembre.

Conclusion

Le budget de l'exercice 1900 sera le premier budget voté par la nouvelle assemblée municipale.

Il ne fait aucun doute que ce budget s'apparentera, dans ses grandes lignes, aux budgets des exercices précédents.

En effet, l'importance des dépenses obligatoires et incompressibles d'une part, le manque évident de souplesse du système comptable relatif aux recettes, notamment pour ce qui concerne les dotations de l'État, et le souci légitime de limitation de la fiscalité locale d'autre part, réduisent considérablement la marge de manœuvre, en termes de moyens financiers, souhaitée par tout exécutif municipal.

Par contre, au-delà des grandes masses budgétaires de recettes comme de dépenses (annuité de dette, dépenses de personnel, investissements, produit des contributions directes pour ne citer que les plus significatives) dont l'évolution d'une année sur l'autre reste limitée, c'est au travers de l'affectation de ces crédits que se définissent les véritables choix relevant de notre politique municipale.

C'est pourquoi, après une analyse de l'évolution prévisible des grandes masses budgétaires, je préciserai les priorités d'actions retenues par la Municipalité, que l'élaboration budgétaire prochaine devra concrétiser si le Conseil Municipal en est d'accord.

I - S'agissant des dépenses, elles se décomposent en 5 catégories principales :

- les dépenses d'investissement (travaux et acquisitions),
- l'annuité de dette,
- les dépenses de personnel,
- les dépenses de fonctionnement courant,
- les dépenses se rapportant aux subventions et participations.

a) Les dépenses d'investissement (hors mouvements financiers) resteront à un niveau élevé, nettement supérieur à celui de 1989 puisque la liste des acquisitions et travaux envisagés à ce jour s'élève à **près de 108 MF** contre 105 MF inscrits au BP 1989 pour le budget principal et à 48 MF contre 23 MF inscrits au BP 1989 pour les budgets annexes. Le financement de ces opérations sera réalisé pour 1/5 environ sur les ressources propres (autofinancement) et pour le reste par le recours à l'emprunt.

Compte tenu de l'achèvement de réalisations importantes sur le plan financier (comme par exemple le pont Denfert Rochereau pour 13 MF) et de la nécessité de maintenir à un niveau suffisant les tranches annuelles relatives à l'entretien de notre patrimoine, seuls 37 % des dépenses d'investissement seront consacrées au financement d'opérations nouvelles parmi lesquelles je citerai les premières opérations relatives au parc scientifique des Montboucons (5ème Lycée et ENSMM), le crématorium de Saint-Claude, le Musée du Temps et l'extension et la restructuration de la station d'épuration de Port Douvot. Quant à la piscine-patinoire de Planoise, son inscription budgétaire interviendra lorsque l'État aura dégagé sa participation à cette opération et plus particulièrement à la construction de la patinoire.

b) L'annuité de dette

Elle subit l'incidence des investissements financés par emprunt, réalisés en 1989. Elle progressera d'environ 10 MF.

La phase de réaménagement de la dette par transformations des prêts à taux élevé est à présent pratiquement terminée. Cette négociation, menée par nos services pendant plusieurs années, avec nos partenaires financiers et plus particulièrement avec la Caisse des Dépôts et Consignations aura permis de diminuer de plus de 4 MF l'annuité de notre dette. Nos services s'attacheront à présent à pratiquer une gestion active de la dette en utilisant toutes les ressources offertes par les différents produits financiers (recours aux taux variables et révisables, modification des index de référence à l'occasion des échéances des prêts, etc.).

c) Les dépenses de personnel

La Ville de Besançon assure en régie, c'est-à-dire par son propre personnel, la quasi-totalité des missions de service public qui lui incombent. Elle dispose pour cela d'un effectif important. Ces dépenses représentent donc un pourcentage élevé des dépenses de fonctionnement (près de la moitié). Les efforts réalisés au cours des précédentes années pour réduire progressivement les effectifs, et par voie de conséquence la masse salariale, trouvent ainsi leur pleine justification. Cet effort, bien que limité, sera maintenu en 1990. Il sera compensé néanmoins par la poursuite des actions de formations offertes à notre personnel et par la mise en place d'une politique ambitieuse en matière de communication interne.

Il est à craindre toutefois que la cotisation CNRACL soit encore une fois majorée comme ce fut le cas en 1987 (+ 5 points) 1988 (+ 3 points) et 1989 (+ 1,5 point). Les crédits de personnel permanent augmenteront d'environ 3,5 %, soit un pourcentage sensiblement égal à l'inflation prévue pour 1989.

d) Les dépenses de fonctionnement courant et celles relatives aux subventions et participations resteront relativement stables. Les augmentations qui y seront apportées seront toutefois limitées au montant de l'inflation 1989.

II - S'agissant des recettes, mon propos portera plus particulièrement sur deux catégories de recettes : la DGF d'une part qui représente environ 20 % (170 MF sur 839 MF) des recettes totales du budget principal de 1989 et le produit des contributions directes qui représente environ 35 % des recettes totales de ce même budget (295 MF sur 839 MF).

Les recettes provenant des prestations et services rendus (moins de 10 % des recettes totales) augmenteront comme l'inflation constatée en 1989.

Concernant la **DGF**, le projet du Gouvernement, tendant à indexer cette dotation sur l'indice du prix de la consommation des ménages (+ 2,5 % pour 1990), entraînera, si cette mesure est appliquée, une perte de 8 MF pour la Ville de Besançon par rapport aux règles de calcul actuellement en vigueur. En effet, la DGF augmenterait alors de 1,38 %, c'est-à-dire le montant de la dotation minimum (55 % de 2,5 %), soit nettement moins que l'inflation prévue en 1989, au lieu de 6 % si la législation actuelle était maintenue. Il va sans dire qu'une telle mesure ne serait pas sans incidence sur l'élaboration du budget de la Ville pour 1990.

Concernant la **fiscalité locale**, je proposerai au Conseil Municipal d'appliquer aux contribuables bisontins une majoration de leur contribution, égale à l'inflation constatée en 1989. Cette disposition, qui sera appliquée pendant la durée du mandat, fait suite à trois années de pause fiscale totale. Pendant ces trois années (1987 à 1989), les contributions des Bisontins, stables en francs courants, ont donc diminué chaque année du montant de l'inflation.

En conclusion, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le budget de la Ville pour 1990 augmentera sensiblement moins que l'inflation prévue en 1989 et qui devrait s'élever à + 3,5 % environ. Ceci impliquera, eu égard aux multiples objectifs retenus, une rigueur de gestion soutenue comme ce fut le cas au cours des précédentes années.

L'action sociale et la solidarité ainsi que l'économie et l'emploi resteront des secteurs prioritaires de l'action municipale, auxquels s'ajouteront ceux de l'enseignement et de la voirie.

Dans l'ensemble de ces secteurs, la Ville de Besançon, avec la participation de ses partenaires locaux (Région de Franche-Comté et Département du Doubs) et de l'État, entend bien confirmer le dynamisme que l'on se plaît à reconnaître à la capitale régionale.

M. TOURRAIN : On a vu la partie qui concerne le passé ; maintenant nous allons voir l'avenir que vous nous proposez, plutôt que vous nous imposez, ce qui est différent !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Non, ne dites pas ça Monsieur TOURRAIN !

M. TOURRAIN : Je vais revenir sur la méthode et uniquement sur elle si vous voulez. Quand on dit orientations budgétaires, on dit projection pour l'année et les deux ans ou les trois ans qui viennent.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est pour 1990.

M. TOURRAIN : Lorsqu'on parle d'orientations, faudrait-il encore laisser un choix qui pourrait porter sur les quatre ou cinq points que j'ai indiqués tout à l'heure. Faut-il augmenter les ressources par la pression fiscale ? Faut-il augmenter les ressources par ce qu'on prélève dans la poche de l'utilisateur des services ? Faut-il diminuer ou augmenter les investissements, faut-il diminuer le fonctionnement ? Il y a donc toute une série de possibilités qui sont offertes.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Que vous allez nous indiquer tout à l'heure, j'espère.

M. TOURRAIN : Non (rires). Ce n'est pas mon rôle !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ce n'est pas votre rôle ?

M. TOURRAIN : Ce n'est pas mon rôle...

(protestations).

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Monsieur TOURRAIN, alors je ne comprends plus ! Attendez un tout petit moment que j'essaie ! Intellectuellement je ne « pige » pas ! Vous me dites tout de suite : « voilà ce que vous nous imposez ». Attendez ! attendez ! Je vous dis : « non parce que pour l'instant ce sont des propositions qui pour certaines ne sont même pas chiffrées ». Vous allez nous dire « nous vous proposons ceci ou cela », on va le noter et avec tout cela, on va ensemble préparer un budget. On prendra peut-être quelques bonnes idées qui sont les vôtres, on en prendra peut-être aussi des nôtres qui ne sont pas toujours idiotes, et puis on essaiera de faire un budget conforme bien entendu plutôt aux aspirations de la majorité, mais nous sommes pour l'instant dans le domaine des propositions.

Vous nous dites : « moi je ne veux pas faire ça », on note : une Ambition pour Besançon ne souhaite pas construire telle chose, etc. C'est simple, Ah bon ? Je n'ai pas compris ? On n'arrive pas à se comprendre !

M. TOURRAIN : Là vraiment, vous faites celui qui ne veut pas comprendre, parce qu'on s'est déjà expliqué là-dessus à plusieurs reprises et si vous voulez avoir une bonne présentation d'une orientation budgétaire, demandez à Mme KUNSTLER de vous transmettre l'orientation budgétaire de la Région qui a été réalisée avec astuce, comme ça doit être fait.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est la première fois que vous le faisiez, non ?

M. TOURRAIN : Non, ce n'est pas la première fois que c'est présenté comme cela. Ce qui était souhaitable, c'est que vous indiquiez les grandes masses auxquelles vous voulez arriver en fonction de vos vraies ambitions, en fonction de ce que vous avez indiqué. Je n'ai rien trouvé là-dedans qui ait du souffle, qui vraiment représente quelque chose pour l'avenir de Besançon, mais un certain nombre d'opérations fractionnées qui ressemblent à la reconduction pure et simple du budget qu'on a vu la dernière fois. Vous ne nous dites pas : «on a envisagé comme priorité la piscine-patinoire», vous ne nous dites pas : «le tunnel sous la Citadelle sera effectivement, maintenant que nous sommes d'accord, l'objectif n° 1». C'est ça qu'on vous demande et non de nous faire des colonnes pour nous dire : on fera ça, on a déjà fait ça en 1989, on va peut-être faire ça en 1990, et puis entre 1991 et 1995, ce qui donne une certaine marge, ce qui montre bien que vous établissez une programmation non pas sur l'année 1990 seulement mais pour une durée plus longue.

Ce que j'aurais souhaité, c'est qu'en matière d'investissement comme en matière de fonctionnement, vous dégagez des priorités et non pas un texte pour le fonctionnement qui est sibyllin, qui ne veut rien dire où tout le monde dit qu'il va faire quelque chose mais c'est tellement vague qu'on ne sait pas quoi.

En fait, ce rapport d'orientations n'est pas un. Vous n'avez pas dégagé ce qui était nécessaire. Vous ne laissez, comme possibilité, que l'augmentation de la contribution à 3 % et quelque du niveau de l'inflation. Vous n'offrez pas d'autres alternatives que celle-là.

Vous dites que vous allez continuer un petit peu la politique de réduction du personnel : on va faire un petit peu de ceci, un petit peu de cela. Quand nos collègues examineront chacun des points, ils pourront s'en apercevoir ; tout le monde pourra le constater. Donc, c'est un catalogue de décisions à moitié prises, ce n'est pas une orientation budgétaire, je vous l'ai déjà dit la dernière fois et je suis au regret de vous le redire cette fois-ci.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il me semblait qu'on avait fait particulièrement un effort cette année pour essayer de bien vous faire comprendre dans quel domaine on allait réaliser tous ces investissements, tout au moins déjà très précisément en 1990 et puis après sur les années qui suivront au cours desquelles on aura à les revoir pour y apporter les modifications nécessaires. Qui souhaite recevoir des explications, apporter des critiques à part donc M. TOURRAIN qui considère ceci comme n'étant pas un débat d'orientations budgétaires ?

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, permettez-moi de faire quelques considérations d'ordre général. Effectivement, nous avons là un travail très précis. Nous pouvons très rapidement nous enfermer dans une discussion qui consisterait à dire : oui il faut faire ceci, non il ne faut pas faire cela, telle opération plutôt que telle autre, mais peut-être que cela se fera tout à l'heure.

Pour être continu dans mes interventions, je voudrais tout de même redire, -et c'est bien là le fond des orientations budgétaires si elles doivent être prises- c'est que nous ne pouvons pas faire face à un certain nombre d'obligations qu'a la Ville de Besançon pour tenir son rang dans la région vis-à-vis d'autres métropoles, si vous ne dégagez pas -et cela ça me semble un point d'orientations budgétaires capital- une capacité d'autofinancement.

C'est vrai qu'on peut discuter avec des chiffres déjà très précis, mais est-ce que le plus important n'est pas de voir dans votre budget, quelles seraient les mesures à prendre pour faire des économies, voir comment les orientations pourraient être prises pour aller vers des retrouvailles, si je puis dire, avec une capacité d'autofinancement et d'investissement ? Vous savez que la grande majorité des villes ne sont pas à 20 % dans leur budget en investissement, qu'elles sont assez au-delà, et ça avoisine bien souvent

les 30 %. Je sais la difficulté que cela représente, mais c'est aussi toute la noblesse de la discussion budgétaire, c'est d'être ambitieux dans les objectifs. Alors, pourquoi ne pas se dire : nous avons 5 ans, 6 ans devant nous, donnons-nous une orientation capitale, celle de retrouver une capacité d'auto-financement et une capacité d'investissement sans lesquelles je ne vois pas, et on en discute bien souvent ici ou là, comment nous pourrions à Besançon faire face à nos obligations sur bien des points.

C'est vrai que nous sommes une capitale régionale, nous avons des obligations d'équipements lourds, nous avons des obligations d'investissements routiers notamment, de désenclavement, nous avons devant nous un mur d'investissements à faire. Nous avons certainement aussi des réaménagements de quartiers, de centre-ville et de quartiers périphériques extrêmement importants à mener. Je ne vois pas vraiment comment on peut faire si au préalable, nous ne prenons pas l'orientation de retrouver une capacité d'investissement dans les années qui viennent. Je crois que nous buterons en permanence, Monsieur le Maire -vous le savez comme moi, je ne pense pas que vous puissiez dire le contraire- nous serons amenés en permanence à différer des aménagements, à hésiter, et en définitive à couvrir des risques que notre Ville n'ait pas le développement que nous lui souhaitons tous. Voilà la réflexion préliminaire que je voulais faire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je suis d'accord avec vous, Monsieur JACQUEMIN, pour dire qu'il faut dégager une capacité d'autofinancement réelle. Où trouve-t-on cet autofinancement ? Avec des recettes, c'est ce qu'on a indiqué tout à l'heure, des recettes normales plus importantes et puis des dépenses de fonctionnement moindres. L'autofinancement, c'est la différence entre ces deux choses-là.

Augmenter les recettes, comment, sinon augmenter le prix des services, augmenter les impôts ? On aura une DGF qui va plutôt se tasser, c'est-à-dire des dotations qui vont se réduire, donc on n'a pas trente-six façons d'augmenter ces recettes. Il faut essayer en matière de fonctionnement de réaliser des tassements ici ou là. Quand on dit au niveau du personnel, on va essayer de tasser cela, c'est déjà un premier point. La consigne donnée dès le début à l'ensemble des Adjoints, est d'essayer dans toutes leurs dépenses de fonctionnement de se limiter. M. TOURRAIN disait : «depuis deux ans vous avez pris des mesures un peu coercitives quand même en disant à chaque service attention 75 % pas plus, après on reverra». On l'a fait deux ans et les services ont suivi mais on ne peut pas indéfiniment procéder comme cela, car dans les services, il n'y a plus de réserves. En les vissant, en leur serrant les enveloppes au maximum depuis deux ans, depuis trois ans, ils sont au bout de leurs possibilités, donc on ne peut pas une année encore dire attention moins 5 % sur toutes vos dépenses de fonctionnement, ce n'est plus possible, on l'a souligné à maintes reprises.

Donc, il faut ici ou là retrouver encore un certain nombre d'économies, et la force de proposition d'une opposition multiple, c'est de nous dire : il semble que vous ayez des dépenses de prestige engagées, essayez de les réduire ! On s'efforcera de répondre à vos demandes, mais vous pouvez faire toutes les propositions que vous voudrez. C'est vrai qu'il faut tasser les dépenses de fonctionnement pour pouvoir réciproquement augmenter celles d'investissement et dégager cette marge d'autofinancement qui est, c'est vrai de quelques 25 millions seulement par année. Ce n'est pas beaucoup ; dégagez-moi 50 millions, je suis preneur tout de suite !

M. BOICHARD : Je voudrais d'abord rappeler à mes collègues qu'il n'y a pas si longtemps encore, quelques mois, un certain nombre de journaux particulièrement sérieux qui examinaient la gestion de la Ville de Besançon, la présentaient d'une façon particulièrement élogieuse. Je ne pense pas que du mois de mars au mois d'octobre, la situation ait particulièrement évolué, c'est-à-dire que nous continuons, moi j'en suis bien certain, d'être une ville bien gérée. Cela dit, je voudrais quand même répondre à certaines objections.

On traite un petit peu une commune comme on traiterait une autre collectivité, mais ce n'est pas du tout la même chose. Nous avons des obligations qui sont des obligations de fonctionnement bien autres que celles des autres collectivités. Alors, moi je crois qu'il faut d'abord savoir qu'au niveau du fonctionnement, les limites en matière de gestion communale sont tout de même assez vite atteintes. Elles sont assez vite atteintes aussi lorsque nous savons que nous avons une politique de gestion à

laquelle nous tenons beaucoup Monsieur JACQUEMIN. Moi, je veux bien qu'on vous suive mais pas jusqu'à y perdre notre âme.

M. JACQUEMIN : Je n'en demande pas tant.

M. BOICHARD : Voilà, c'est très bien ! Or, il y a un certain nombre de choses dans notre gestion qui représentent ce que j'appellerai notre âme, c'est-à-dire notre politique sociale.

M. JACQUEMIN : C'est la nôtre aussi, Monsieur BOICHARD.

M. BOICHARD : Mais non ce n'est pas la vôtre ! Laissez-moi parler Monsieur TOURRAIN ! Lorsque vous prétendez que vous allez réduire les impôts de la façon que vous avez dit précédemment, où allez-vous les réduire ? Au niveau du personnel, vous n'irez pas bien loin ; au niveau de la dette, vous n'avez pas grand-chose à faire ; au niveau des travaux, qu'est-ce que vous allez supprimer ?

Ce que vous allez supprimer, Monsieur TOURRAIN, c'est ce que l'on a supprimé dans bien des villes qui sont maintenant dirigées par la droite, c'est-à-dire l'utilisation du quotient familial par exemple dans les services communaux. Ce serait extrêmement facile ; il me faudrait à peu près deux mois, non pas six ans, mais deux mois pour récupérer une somme fort importante de ce côté-là ; mais nous ne le ferons jamais, parce que c'est avec cela que nous avons lié en quelque sorte un contrat qui maintenant dure depuis plus de quarante ans entre les habitants de la Ville de Besançon et la Municipalité que nous sommes. Sur ce plan-là, il faut bien le savoir, nous n'irons pas loin. Ou alors, nous ferions votre politique, mais ce n'est pas celle-là que nous avons l'intention de faire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Nous n'avons pas été élus pour cela.

M. TOURRAIN : Pour donner satisfaction à un côté et à un autre, deux politiques sont possibles. Vous pouvez très bien jumeler les deux, ça se fait déjà.

M. BOICHARD : Il faut nous en donner les moyens.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Dans le détail des investissements prévus, on m'a dit tout à l'heure : « la piscine-patinoire est repoussée » ! Non ! Elle n'est pas repoussée du tout. Nous n'avons pas inscrit de crédit pour la patinoire parce qu'il avait déjà été inscrit. Nous attendons une subvention de l'État pour pouvoir faire avancer ce dossier, et comme nous n'aurons pas de résultat avant la fin du premier trimestre 1990 quant à la décision qui pourrait être prise, et que le dossier doit suivre après, il ne nous est pas paru utile d'inscrire dès 1990 des crédits pour la piscine-patinoire dont le dossier pourra être opérationnel seulement dans le courant du troisième ou du quatrième trimestre de l'année prochaine ; et encore nous ne sommes pas assurés à ce jour d'avoir un arrêté de subvention ! Tout dépendra des fonds dont on pourra disposer au Ministère concerné... Ah non, ne revenons pas à une vieille histoire, les crédits étaient prévus dans un plan etc. mais n'ont pas été, notamment en direction de la Ville de Besançon, suivis d'effets positifs, alors il faudra peut-être attendre un peu plus. M. VIALATTE est très au courant de ce dossier.

M. VIALATTE : Ce n'était pas l'objet de mon intervention mais j'en dirai un mot pour commencer.

Je ne voudrais pas être outrecuidant, mais je me permets quand même de vous rappeler que la Commission du FNDS qui a approuvé le plan dit « plan BERGELIN », était une commission tripartite composée de représentants de l'État, Ministère de la Jeunesse et des Sports, de représentants du Parlement et de représentants du mouvement sportif, en l'occurrence M. Nelson PAILLOU, Président du Comité National Olympique, et que par conséquent les engagements qui ont été pris par la Commission du FNDS qui gère ces ressources extra-budgétaires, ont été pris par ces trois partenaires, et que je suis surpris aujourd'hui d'entendre dire ici ou là que M. BERGELIN s'était aventuré, avait fait des promesses inconsidérées. Ces promesses n'étaient pas les siennes exclusivement. Ces promesses étaient faites par trois partenaires qui ont approuvé ce plan avec une enveloppe, si j'ai bonne mémoire, de 120 millions de francs sur trois ans, 40 millions de francs par an, et je trouve qu'il est un peu facile de charger la barque

de M. BERGELIN. Qu'il y ait eu en effet des recettes du FNDS en réduction, c'est clair, mais enfin on ne peut pas faire porter le chapeau systématiquement, reconnaissez que c'est un peu facile, au Ministre des Sports, quel qu'il soit d'ailleurs, M. BAMBUCK ou ses prédécesseurs. Je voulais simplement faire ce petit rappel préliminaire mais tel n'était pas l'objet de mon propos, je voudrais vous parler d'action culturelle.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Me permettez-vous de vous répondre brièvement ? Je n'ai jamais reproché à M. BERGELIN d'avoir préparé ce plan, de l'avoir fait, il est venu devant le Conseil Régional pour nous dire voilà on vous apporte 120 millions de francs. Nous avons présenté des dossiers, à la Ville de Besançon en même temps que toutes les autres collectivités de la Région. Nous nous sommes trouvés comme par hasard, en fin de tableau et ce que je reproche simplement au Ministre de l'époque, c'est de n'avoir pas demandé d'être suivi par la commission, d'avoir fait des promesses ici et de ne pas être suivi par la commission à Paris, c'est tout. Il y a un petit dysfonctionnement entre les deux ; si on fait une promesse sur Besançon etc. on fait réaliser ses promesses, on est sûr de ses arrières. Voilà simplement ce qui est reproché, ça nous retarde simplement de deux ans, mais enfin ce sont quand même deux ans qui vont coûter cher aussi à la Ville de Besançon. Et ce qu'on a remarqué, je l'avais dit précédemment, c'est que tout le programme prévu dans un certain département voisin, pour ne pas le citer, a été fait, alors que dans d'autres on en a réalisé peu. Ce sont des petites choses mais enfin il est bon de les rappeler... Monsieur VIALATTE, sur la culture.

M. VIALATTE : Je ne prolonge pas le débat sur ce dossier, même si j'ai encore des choses à dire.

Sur la culture Monsieur le Maire, puisque nous en venons à la discussion délégation par délégation, je voudrais dire que votre politique culturelle a quelque chose, vous parliez de dépenses de prestige tout à l'heure, d'un peu «mittérandien». Pour un Rocardien comme vous, n'est-ce pas une référence intéressante parce que -et je vais droit au but- quand on analyse les prévisions d'investissement dans le domaine de la culture, on note que près de la moitié de l'effort total d'investissement en matière culturelle va être consacrée au seul Musée du Temps du Palais Granvelle. Alors, il y avait au plan national l'Opéra de la Bastille ou la Pyramide, il y a dans cette ville, et je pense que les Bisontins ne le savent pas forcément, un projet qui est du même acabit si j'en juge par la part qu'il représente dans l'investissement de la Ville et ce sera ce Musée du Temps. Alors, avons-nous vraiment le droit d'engager les finances de la Ville dans une telle opération et dans une telle proportion ? Notre réponse, pour trois raisons principales, est négative :

- d'abord parce que les Bisontins attendent d'une politique en matière d'investissement culturel -je ne parle pas du fonctionnement- qu'elle touche un large éventail de projets et qu'elle ne se focalise pas sur une très grande opération. Je crois qu'il faut savoir s'intéresser plus à l'investissement culturel dans les quartiers, et moins à un grand projet comme celui-là qui est sans doute d'un intérêt moins évident pour les Bisontins dans leur vie quotidienne,

- la deuxième remarque, vous me permettez le jeu de mot Monsieur le Maire, il faut savoir sans doute prendre le temps de réaliser ce Musée du Temps. Il n'est pas pour nous question de remettre en cause ce projet, il faut donner du temps au temps comme le dit M. MOUROT. Il est simplement question pour nous de vous demander d'engager une réflexion et une concertation plus approfondies, et d'échelonner dans les années qui viennent de manière plus équilibrée les dépenses consacrées à cet investissement très lourd puisqu'au total, d'ici 1995 vous envisagez d'y consacrer douze millions de francs lourds, ce qui est tout à fait considérable. Il est d'autant plus important de donner du temps au temps sur ce dossier, que l'analyse du projet montre que le Musée du Temps, tel que vous l'ambitionnez, n'est peut-être pas, dans les conditions de réalisation que vous avez envisagées, c'est-à-dire dans le Palais Granvelle, susceptible de donner les fruits qu'on en attend, parce que les superficies utiles en matière d'espace d'exposition et de réserves ne sont pas visiblement à la hauteur de ce qu'on doit attendre d'un grand musée de cette importance. Donc, concertation plus approfondie, examen technique nécessaire plus en profondeur sur ce dossier,

- et puis, troisième élément, mais je sais que mon collègue Claude SALOMON doit y revenir, l'investissement culturel dans cette ville doit aussi porter dans les cinq années qui viennent sur les monuments qui drainent un très grand nombre de visiteurs de France et de l'étranger, qui se trouvent dans

un espace très réduit et qui méritent d'être très sensiblement valorisés, la Citadelle et l'ensemble que constituent la Porte Noire, le Square Castan, la Cathédrale jusqu'à la Porte Rivotte. Il y a là tout un plan de valorisation qui est à faire, une animation culturelle plus soutenue. Je vois que cela prêche à sourire certains de mes collègues, c'est étonnant car cela fait partie de l'ancrage populaire de l'action culturelle dans cette ville orientée autour du patrimoine, et c'était l'essentiel du message que je voulais faire passer sur ce sujet.

Évitons de tout mettre sur une opération ou de mettre l'essentiel de nos financements sur une opération dans une ville qui, pour le grand Est de la France est celle, -je mets à part Autun- qui comporte le plus grand nombre de monuments historiques, ce qui est une charge importante pour une ville comme la nôtre et pour ses finances, mais qui peut être aussi un atout, et les techniques nouvelles notamment de recours au mécénat culturel devraient permettre d'alléger la charge des finances locales ; j'aurai des propositions à faire en ce sens, dans un esprit constructif au Maire-Adjoint dans les semaines qui viennent. Voilà Monsieur le Maire ce que je voulais dire là-dessus. Je me permettrai d'ajouter, parce que culture et communication sont liées, un dernier point : je note dans les intéressantes pages roses (section de fonctionnement) de votre document en le feuilletant, qu'en dernier lieu il y a une rubrique sur la politique de communication de cette ville. Mais je note aussi, et c'est un peu préoccupant parce qu'on sait déjà les efforts d'information, -j'allais presque dire de propagande mais je retire volontiers ce mot- qui sont menés par la Ville qui y consacre un budget conséquent, que ceux-ci sont doublés cette année d'actions qu'on retrouve dans chacun des secteurs de la vie communale dite de promotion et qui déguise à mon avis bien mal un gonflement probable du budget de communication. Ainsi avec des actions de promotion de la Ville au titre des aides aux congrès, j'espère que les congrès en bénéficieront totalement et pleinement. Prenons la page traitant de l'action culturelle, je lis : réorganisation de la communication culturelle, je prends la page traitant de la communication toujours : actions de communication destinées à promouvoir l'image économique de Besançon, très bien mais on le lit aussi dans la rubrique communication, alors y a-t-il double prélèvement budgétaire possible ? Je prends la page consacrée au tourisme enfin où à ce titre on nous dit qu'un plan de communication sera mené qui nécessitera, s'agissant d'une activité nouvelle, un personnel municipal recruté à cet effet. Voilà Monsieur le Maire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je voudrais en deux mots vous répondre, et sur le Musée du Temps je laisserai le soin à Bernard LIME de donner toutes explications.

Nous avons simplement demandé à la Commission Culturelle, à l'Adjoint, de nous déterminer un investissement important sur la durée de ce mandat à choisir, et on a choisi le Musée du Temps ; dans une ville qui fut une ville horlogère, cela nous paraissait important, c'est un dossier déjà bien avancé. Donc, nous avons inscrit douze millions de francs pour la réalisation de cette opération, mais nous n'avons pas négligé le reste. Si vous aviez bien parcouru le document, vous verriez que pour la Citadelle, qui est sous la responsabilité, non pas de l'Adjoint aux Affaires Culturelles mais de l'Adjoint FOUSSERET, nous avons prévu cinq millions de francs d'investissement sur la durée du mandat de façon à améliorer cet ensemble et cinq millions de francs c'est important, il est temps d'ailleurs, à côté de ce qui est déjà fait. Donc, nous ne négligeons pas non plus les autres secteurs en matière d'investissement.

Pour la communication, je crois qu'il faut reconnaître que nous voulons effectivement, et les différents Adjoints l'ont bien indiqué, faire de la communication dans différents secteurs. Il était souhaité que les compétences diverses en matière de tourisme, de culture, économiques s'intéressent à la communication, non pas simplement la cellule communication information mais également les autres délégations, et l'accent est mis sur une meilleure information, sur ce qui est fait dans la plupart des secteurs. C'est pourquoi vous avez vu souvent dans les pages dites roses, de la communication qui est souhaitée non pas simplement par l'Adjoint qui est chargé de la communication mais par aussi quelques autres de ses collègues. Sur le Musée du Temps, Bernard LIME donne quelques indications supplémentaires ?

M. LIME : Oui, quelques indications supplémentaires, je suis un petit peu noyé par la richesse de la présentation de M.VIALATTE et en même temps surpris par l'approche qu'il a du Musée du Temps.

Je suis tout à fait étonné par un certain nombre de propos à cet égard, mais peu importe mon étonnement bien évidemment. Je ne veux pas trop parler, il paraît que je fais de trop longs discours en général, celui-ci sera très bref.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On chronomètre !

M. LIME : Intérêt peu évident nous a-t-on dit, intérêt peu évident du Musée du Temps, il vaut mieux travailler paraît-il sur le patrimoine.

Granvelle ce n'est pas le patrimoine ? Quand même, nous avons là la réunion, et c'est le premier point que je voudrais dire, d'une double opération avec le Musée du Temps au Palais Granvelle. Première opération : c'est le Palais Granvelle lui-même, c'est quand même je crois le monument historique le plus précieux de la Ville. Il y avait une grande opération à faire sur ce bâtiment, et personne ne le contestera. Deuxième choix, faire une opération qui soit très forte en terme d'image de la Ville, je crois que c'est aussi globalement une politique de développement et pas seulement en matière culturelle d'ailleurs. Je crois que le Musée du Temps, ce n'est pas seulement de la culture, c'est un outil, un instrument du développement de la Ville.

Autour de l'image temps, prenons un slogan s'il faut traduire les choses ainsi, «Besançon, la Ville du Temps». Évidemment on n'en viendra pas à cela, mais je crois que ce type de slogan marque très bien ce que peut être l'importance, en terme de développement général et pas seulement au plan culturel, du Musée du Temps. Et quand je dis en terme de développement général, j'inclus là-dedans bien évidemment des développements comme le développement touristique. Le Musée du Temps me semble pouvoir jouer un rôle tout à fait important en la matière, et refaire du Palais Granvelle un des points forts du développement touristique de la Ville, un lieu qui sera un point de forte attraction pour l'ensemble des touristes. Sur ce point, je crois qu'il n'y a pas tellement à discuter, moi l'intérêt du Musée du Temps me paraît évident, c'est sans doute une erreur de ma démarche, mais il me paraît tout à fait évident et pas seulement je le répète comme élément d'ordre culturel.

Deuxième point, on nous dit : «il faut prendre le temps». Mais ça fait longtemps qu'on prend le temps...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oh oui !

M. LIME : Le Musée du Temps c'est une très vieille affaire, en définitive, et la réflexion et la concertation elles ne sont pas récentes en la matière. J'ose à peine la dater l'idée de Musée du Temps, c'est en décennies que cela se compte... Je voudrais simplement rappeler que le Musée du Temps, ce n'est pas simplement un coût pour la Ville de Besançon, il y a bon nombre d'autres institutions qui sont derrière et d'une manière extrêmement forte. J'en cite deux, et pas des moindres : l'État (la Direction des Musées) nous pousse complètement dans la réalisation de cette opération qu'il considère comme une des opérations majeures en France dans les années à venir. Il n'y a pas seulement l'État mais aussi la Région de Franche-Comté qui, dès le départ, a très fortement soutenu cette idée et qui continue à la soutenir fortement. Alors, quand même ça fait un faisceau, me semble-t-il, extrêmement important, sans oublier d'ailleurs l'éventuel mécénat.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Le Musée du Temps est prévu au plan...

M. LIME : Tout à fait.

Troisième point, les superficies sont trop faibles. Deux millions de francs par an, ce n'est pas assez apparemment, il faut une opération encore plus luxueuse, alors il faudrait peut-être s'entendre sur ce type de question ! Est-ce que vous avez déjà visité à fond le Palais Granvelle ?

M. BOICHARD : Il n'est pas de Besançon !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Si, Granvelle est de Besançon !

M. LIME : Nous avons eu l'occasion de le faire avec la Commission Culturelle. La Commission Culturelle a été invitée à visiter le Palais Granvelle de fond en comble au sens propres du terme. Il y a de quoi faire un travail tout à fait passionnant dans cet ensemble immobilier, d'ailleurs les études muséographiques le révèlent parfaitement, et je crois que devant les muséographes, on ne peut que se plier s'agissant de musée, il me semble.

Enfin, on nous dit il faut travailler sur les monuments historiques qui drainent du public, bien sûr, mais je crois qu'il n'y a pas, et le Député-Maire l'a rappelé d'ailleurs, incompatibilité. N'allons pas dire que dans le domaine culturel, on ne va plus faire que du Musée du Temps, bien évidemment. Il y a une action sur le patrimoine qui a été entreprise déjà depuis un certain temps, vous savez que nous avons l'intention de poursuivre cette action patrimoine et d'essayer de la transformer en une politique générale, et je ne vois pas en quoi un travail important et très valorisant sur le Palais Granvelle s'opposerait à ce que, d'un autre côté, on suive une politique de défense du patrimoine.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci, tu n'as pas été trop long.

M. BAS : Je vais intervenir simplement sur le sujet du tourisme et je ne vais pas intervenir sur autre chose, ne vous inquiétez pas.

Je vous ai dit, Monsieur le Maire, que j'étais un peu perplexe sur l'attitude à adopter à la lecture de ces orientations budgétaires. Bien sûr, et mes collègues ont déjà eu l'occasion de vous le dire, ces orientations ne nous conviennent pas pleinement.

Cela dit il faut reconnaître que sur le fond, elles ne contiennent pas d'aberrations flagrantes ou de sujets de divergences fondamentaux comme ce fut le cas il y a quelques années. Non, à vrai dire, si ces orientations budgétaires ne nous conviennent pas, c'est d'abord parce qu'elles révèlent une certaine inertie dans les différentes politiques de la Ville, inertie que vous déplorez peut-être vous-même mais dont vous êtes tout de même responsable, parce qu'elle nous est imposée par le poids du passé. Je ne reviendrai pas sur cet aspect, mais il est vrai que les excès du passé obèrent gravement nos choix budgétaires pour plusieurs années encore.

Ce qui me paraît beaucoup plus grave et réellement préoccupant dans ces orientations budgétaires, c'est leur absence d'ouverture sur notre environnement extérieur ou leur manque d'ambition, Raymond TOURRAIN a déjà eu l'occasion de le souligner. Je ne veux pas rallonger le débat, aussi vais-je me limiter à illustrer mon propos avec un seul sujet, celui du tourisme qui fait un peu figure à mon sens de parent pauvre dans ces orientations budgétaires.

Notre pays a accueilli cette année 43 millions de visiteurs et prend ainsi la première place au monde des pays les plus visités. Pour la première fois, c'est le Ministre du Tourisme qui l'a dit l'autre jour, le tourisme rapportera plus que les exportations d'armes, -je pense que nos collègues verts s'en réjouiront également-. Cette explosion s'est traduite notamment par la création en France de 30 000 emplois, c'est dire que ce secteur à lui seul constitue un enjeu économique et culturel de première importance, et il faut que nous prenions garde de ne pas passer à côté : nous risquerions de devoir encore, dans quelques années, à nouveau payer le poids du passé. Or je crains que dans le domaine du tourisme nous soyons un peu coincés dans nos starting-blocks alors que d'autres collectivités locales, d'autres communes, se sont déjà élancées. J'ignore, Monsieur le Maire, si vous avez eu l'occasion récemment de vous rendre à l'Office du Tourisme ; eh bien lorsqu'on essaie d'y accéder on s'aperçoit qu'en voiture c'est quasiment impossible. Je pense que c'est un premier gros problème pour un Office du Tourisme parce que, qu'on le veuille ou non, les touristes sont des automobilistes et on ne leur enlèvera pas de la tête, lorsqu'ils arrivent dans une ville, de chercher l'Office du Tourisme, de chercher leur hôtel en voiture avant éventuellement de pouvoir s'en dessaisir. Difficile d'accès, cet Office où travaille un personnel très dévoué, très motivé, aujourd'hui en plus un côté franchement très désuet ; il a une architecture qui est ce qu'elle est, qui est intéressante mais un mobilier qui est celui des années 1970 et qui commence honnêtement à être dépassé ; or en terme d'image, l'arrivée à l'Office du Tourisme est une chose fondamentale, et il n'est pas très difficile ni très coûteux de changer ce mobilier pour donner une autre image de la ville.

Enfin toujours à propos de l'Office du Tourisme, je crois que c'est là le plus grave, cet Office est aujourd'hui manifestement trop excentré par rapport au centre-ville et par rapport aux principaux lieux touristiques de la ville. Ce sont là plusieurs handicaps très lourds pour cet Office auxquels nous devons rapidement trouver des solutions. En effet, un accueil difficile conduira le plus souvent un touriste à passer son chemin.

J'ajoute qu'il serait également urgent de réfléchir peut-être à une meilleure organisation, une meilleure répartition des tâches entre l'Office du Tourisme et le CIAM qui, me semble-t-il, font souvent double emploi. Il y a peut-être là matière à certaines réductions de dépenses en essayant de mieux répartir, de mieux rationaliser les fonctions de l'un et de l'autre.

Concernant maintenant la valorisation de notre patrimoine architectural et de notre potentiel touristique, M. LIME rappelait tout à l'heure que des efforts étaient faits, je ne le conteste pas, nous nous en réjouissons, mais je crois qu'il y a certaines orientations qu'il serait extrêmement urgent de prendre et qui ne sont d'ailleurs pas coûteuses. J'ai voulu dans mon exposé, retenir des propositions qui ne sont pas coûteuses parce que je suis tout à fait conscient des impératifs budgétaires. Aujourd'hui, le tourisme fluvial est en pleine expansion dans notre pays, mais il accuse un très grave retard à Besançon, faute, à ce jour, d'installations adaptées. Une seule statistique peut en témoigner : en 1988, 2 800 bateaux de plaisance sont passés à Gray, plus de 5 000 à Dole alors que moins de 500 ont emprunté la Boucle. Nous perdons là probablement une source considérable de revenus du tourisme qui pourraient faire vivre le commerce local pendant l'été et apporter une contribution intéressante à la vie culturelle de la Ville.

Autre problème concernant la valorisation de notre patrimoine, il se traduit par le fait que les touristes ne restent à Besançon, ils viennent passer une journée, ils découvrent une ville très belle, mais il manque probablement un dispositif pour retenir les touristes de passage en été. Là encore, les chiffres parus récemment en témoignent, et si la fréquentation touristique de la Ville a beaucoup augmenté cette année, nous nous en réjouissons, le taux de remplissage des hôtels à Besançon a stagné, faute d'une politique d'animation culturelle peut-être suffisamment ambitieuse pour une capitale régionale qui souhaite retenir pendant plus de 24 heures les touristes. Nous devons rapidement y réfléchir afin que Besançon ne soit pas seulement un lieu de passage, alors qu'elle possède tous les atouts pour être un lieu de séjour. Il est grand temps de réfléchir à une politique du patrimoine ambitieuse et non pas, comme on le fait actuellement malheureusement, revenir en arrière. La Ville en effet, avait signé il y a deux ans une convention avec la Caisse Nationale des Monuments Historiques dite convention Ville d'art et d'histoire qui assurait, à parité, la prise en charge d'un agent pour développer des projets de valorisation du patrimoine. Des projets très intéressants ont été élaborés par ces agents, notamment celui de la signalétique de la Cathédrale Saint-Jean et d'autres monuments de la Ville, le projet de création d'un atelier du patrimoine pour enfants et enfin celui d'un lieu réunissant les maquettes des principaux bâtiments et monuments historiques significatifs de la Ville. Cette convention vient d'être dénoncée par la Municipalité, nous le regrettons.

Voilà, Monsieur le Maire, quelques exemples des carences ou faiblesses de la Municipalité dans le domaine touristique, sans parler bien sûr de la Citadelle sur laquelle mon collègue SALOMON, je crois, aura l'occasion de revenir, c'est un outil extraordinaire mais malheureusement sous-employé dans le domaine de la création artistique. Quel site merveilleux cette Citadelle serait pour les représentations théâtrales ou lyriques !

Enfin, je termine, eh oui je termine, en disant que 1992 approche, 1992 et son ouverture européenne : il est extrêmement urgent de mettre en œuvre une politique volontariste en direction de nos partenaires européens pour les attirer à Besançon. Je crois que ces quelques investissements très minimes et accompagnés d'une réflexion approfondie sur la politique touristique de la Ville pourront constituer très rapidement une source de revenus et un facteur de notoriété dont nous ne pouvons sous-estimer l'importance.

M. MOUROT : Je voudrais intervenir, Monsieur le Maire, au sujet de l'aménagement du centre-ville.

La volonté de la Municipalité de développer le pôle Ouest de Besançon autour de Planoise et au-delà apparaît à l'évidence. L'aménagement de la ZAC de Châteaufarine dont nous avons dans notre groupe dénoncé l'ampleur excessive et l'orientation malheureusement exclusive vers le grand commerce, en est une preuve supplémentaire. Est-ce là une inexorable orientation géo-économique, scientifique ou s'agit-il aussi d'aller en direction d'une population qui vote bien ? Je n'en sais rien. Mais en tout cas, Monsieur le Maire, il y a selon nous un certain déséquilibre qui s'amorce pour la Ville elle-même et je voudrais intervenir sur trois points précis.

Le premier concerne l'animation et la réhabilitation, voire parfois le sauvetage de l'activité commerciale au centre-ville. Dans votre rapport (section de fonctionnement), on lit la volonté d'un pacte avec les partenaires ; c'est toujours une réponse facile que le pacte lorsqu'il y a problème, surtout lorsque celui-ci ne s'accompagne d'aucun élément chiffré. Concernant l'aménagement de la Place du Marché, je regarde les chiffres : 100 000 F débloqués pour 1989, 105 000 F pour 1990, ce qui fait 205 000 F. Je me demande ce qu'on va bien pouvoir faire avec cette somme pendant les deux années qui viennent : je sais que vous avez prévu une extension de 1991 à 1995 mais enfin cela fait encore six ans, je ne crois pas qu'il s'agisse là d'une réponse rapide et adaptée aux problèmes posés par cet aménagement.

Deuxième point de mon intervention : tout le monde sait maintenant, et c'est bien évident, qu'il y a un problème aigu de circulation dans notre ville et pour l'accès à notre ville. Il y a là donc un problème urgent à résoudre. Bien entendu dans ces différentes colonnes, des éléments de réponse se trouvent mais il y a trois points sur lesquels je me permets à nouveau d'insister :

- le tunnel sous la Citadelle, en dehors de tous les problèmes de conception, de déviation qui ne font pas l'unanimité, j'en conviens, est en tout cas un moyen simple sur lequel maintenant tout le monde se rallie, nous en prenons acte, il faut hâter la réalisation de ce percement,

- l'amélioration, bien sûr, de la signalisation et de la fluidification du trafic, je sais que la commission s'y intéresse, c'est un point tout à fait urgent,

- l'élaboration de parkings périphériques qui avait été annoncée constitue tout de même une solution d'autant qu'il semble que vous ayez bien trouvé le mode de financement intéressant comme vous l'avez fait pour le parking de la Mairie. Vous voyez, volontairement je reste au ras des choses.

Le dernier point, si vous me le permettez, ne sera pas du tout critique, c'est une suggestion. J'ai beaucoup entendu parler des problèmes de culture, de patrimoine et je pense que la Ville devrait prendre un peu l'initiative dans un grand projet d'aménagement régional de mise en valeur, orienté évidemment et de façon certaine vers le tourisme, selon un trépied. Tout ce qui a été dit sur l'action culturelle, le patrimoine... j'en prends acte, je ne veux pas discuter de cela, on l'a fait, mais l'idée que je retiens, c'est qu'il faudrait que la Ville s'intègre dans un schéma plus vaste, fondé d'une part :

- sur les problèmes et le développement de tout ce qui concerne la santé, le tourisme de santé de la région, le thermalisme...,

- deuxièmement sur le développement et l'orientation vers la mise en valeur du patrimoine non seulement de Besançon mais également régional,

- enfin sur les activités culturelles dont je rappelle que l'activité musicale est une des plus connues de la Ville. Je pense que nous devons, non pas abandonner les autres actions mais conserver prioritairement cette action en direction de la musique à Besançon. Je reprendrai l'idée d'un de mes amis qui est un érudit bien connu, le Docteur Claude PONSOT ; il m'a dit : pourquoi est-ce qu'on n'envisagerait pas -c'est bien sûr un problème régional j'en ai conscience-, mais pourquoi n'envisagerions-nous pas la création d'un parc régional de Franche-Comté, il en existe déjà dans le Haut Jura, je le sais, dans d'autres régions qui sont infiniment moins bien dotées que nous, eu égard aux éléments que je viens d'indiquer. C'est une idée, vous voyez celle-là, elle ne coûte rien, elle ne critique pas, elle veut simplement intégrer votre action municipale dans une action de plus grande envergure, probablement régionale.

M. MAILLARD : Monsieur le Maire, je voudrais aborder un sujet qui ne figure pas explicitement dans les orientations budgétaires, il s'agit du soutien au développement des enseignements supérieurs. Je sais qu'il y a eu un débat début juillet sur ce sujet, mais je voudrais y revenir un peu, je crois qu'il est utile au moment où on réfléchit en profondeur sur ces orientations, de revenir sur ce sujet.

Je sais très bien, et M. BOICHARD l'a rappelé plusieurs fois, que les enseignements supérieurs ne font pas partie des obligations d'une Municipalité. Mais on constate aujourd'hui que la plupart des villes universitaires et des capitales régionales sont en train de se livrer une véritable compétition pour tenter de développer le plus rapidement possible des enseignements supérieurs en leur sein. Pourquoi cette compétition ? Eh bien parce que tout le monde a compris aujourd'hui que le seul moyen pour assurer le développement économique d'une région ou d'une ville, c'est d'une part de bénéficier du soleil mais ça malheureusement la Franche-Comté -qui certes a un taux d'ensoleillement qui n'est pas négligeable- n'est pas le Sud de la France, et deuxième composante la concentration en matière grise. Ce sont les deux composantes essentielles qui sont à la source de tout développement économique aujourd'hui. Cette compétition est vive et la part des crédits de l'État en matière d'enseignement supérieur limitée ; ce sont les villes qui font preuve d'un dynamisme le plus important qui arrivent à bénéficier des crédits de l'État pour assurer le développement des enseignements supérieurs. En ce qui concerne notre région, on constate que cette compétition est ouverte entre plusieurs villes de la Région et quand on regarde la part du budget qui est consacrée par Belfort, comparativement à Besançon, au cours des quatre dernières années, on s'aperçoit qu'à budget égal, Belfort consacre depuis trois ans au développement des enseignements supérieurs deux fois plus de crédits qu'on va en consacrer en 1990. Alors, je sais qu'un effort important est prévu au cours des années 1991 - 1995 avec l'implantation d'une nouvelle école d'ingénieurs, avec l'important projet d'implantation du CLA dans la ZAC Louise Michel qui est un élément très important pour l'image de Besançon, mais je crois que c'est malheureusement insuffisant et qu'on risque de se trouver confronté dans les années à venir, -je ne parle pas de 1990, mais des cinq, six années qui viennent- au problème qu'on a rencontré avec les lycées. Il va y avoir un afflux massif d'étudiants au niveau de nos facultés, nous n'aurons pas les structures d'accueil nécessaires. On est confronté dès aujourd'hui à un problème fondamental de maintenance comme on l'a vécu dans les lycées, on voit se dégrader aujourd'hui avec une rapidité extraordinaire, les bâtiments, les locaux, l'environnement de l'Université. -Je suis universitaire- mais je crois qu'il faut l'admettre, les conditions d'accès qu'on offre aujourd'hui aux étudiants et le degré de dégradation des locaux sont absolument indignes de l'enseignement supérieur. Un effort considérable doit être fait, je sais bien que ce n'est pas du ressort de la Ville, mais je crois que la Ville doit le signaler, doit se battre pour améliorer, tenter d'améliorer cette situation. En matière de maintenance en particulier, j'ai étudié cela avec les services de l'Université, on s'aperçoit que si la Ville pouvait mettre une partie de ses services techniques à la disposition de l'Université, quelques jours par semaine et en particulier le matériel, quelquefois il ne s'agit même pas de personnel mais de matériel, ne serait-ce que pour l'élague des arbres... ce sont des choses relativement simples qui amélioreraient de façon significative le «look» de l'Université. Ainsi par des soutiens qui n'apparaissent pas forcément au budget, on pourrait peut-être «relever le moral» de l'Université.

Il y a le problème d'accueil des étudiants, celui de la maintenance et il y a aussi je crois une initiative que certaines villes universitaires sont en train de prendre qui me semble intéressante, c'est la création de chaires municipales. En ce qui concerne ces chaires municipales, il ne s'agit pas bien sûr de payer pendant un an un professeur de l'Université, mais il s'agit de permettre à des conférenciers de haut niveau, des universitaires de haut niveau venant de l'étranger et circulant actuellement en France dans des réseaux universitaires qui se sont inscrits dans cette politique, de leur permettre de venir faire des cycles de conférences à nos étudiants et ainsi contribuer à la motivation et des étudiants et des universitaires, en favorisant les contacts avec l'étranger. On ne peut plus au sein de l'Université s'enfermer dans une région, s'enfermer dans un État ; on doit en matière de culture universitaire, travailler au niveau international, travailler sur la mondialisation de la culture, et je crois qu'il est absolument nécessaire de faciliter, de favoriser ces échanges. Certaines villes participent au financement de ces cycles de conférences, cela l'État ne peut pas le faire, ne le fera jamais et c'est par ce biais-là qu'on peut apporter un complément significatif à la vie de l'Université sans se substituer au rôle de l'État.

Voilà les trois points qui me semblent importants, le problème des locaux, mais cela ça n'est pas du ressort de la Ville, le problème de la maintenance et le problème d'un complément culturel de type international par le biais des chaires municipales.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci Monsieur MAILLARD, ce sont effectivement des directions un peu nouvelles mais qui risquent de coûter cher.

M. PINARD : Moi, je ne sais pas encore combien de temps va durer la litanie de «Messieurs PLUS». Parce que c'est très gentil parc régional, Citadelle, tourisme de santé, thermalisme, centre de je ne sais plus quoi, enseignement supérieur, maintenance, mais personne ne dit «je propose x francs de plus, voilà où je les prendrai». Cela peut encore durer jusqu'à une heure du matin comme cela.

Écoutez Monsieur MAILLARD, moi je vais vous raconter une anecdote parce qu'il faut quand même qu'on change un petit peu de braquet ... (rires)... A la deuxième session du bac, il y avait un copain qui avait eu 3 en histoire-géo alors qu'il avait eu 1,5 à la première, il disait «moi j'ai doublé ma note» et demandait des félicitations ! Enfin, Belfort en matière d'enseignement supérieur part de zéro, c'est facile de doubler quand on part de zéro. Quand on voit l'énorme effort qu'a fourni la Ville avec ses bâtiments : dans un premier temps, elle a pris tous les bâtiments de l'Église, il y en avait plus à Besançon qu'à Belfort, nous étions archevêché, il n'y avait même pas un archiprêtre ... (rires)... Le lycée Victor Hugo, le collège Lumière, Pasteur, ce sont des bâtiments de l'Église ! En 1945, on a pris ce qu'on a pu à l'armée, vous me direz Belfort est bien placée de ce point de vue-là, mais enfin... depuis, on ne peut pas tout faire à la fois, on a construit six collèges ; on parle des lycées où on ne fait pas assez : moi j'enseigne à Victor Hugo, cela nous a coûté 26 millions de Francs, il n'y a pas 30 % d'élèves qui soient de Besançon, et nous sommes les seuls à payer ! Le jour où vos amis politiques, car c'est aussi d'eux que cela dépend, accepteront une véritable péréquation intercommunale, ce jour-là nous ne buterons plus sur ce fameux mur de l'investissement dont parle M. JACQUEMIN. C'est là qu'est la solution ! Enfin il n'y a pas une seule ville par exemple qui en France paie et soit remboursée 30,65 F lorsque ses pompiers vont à Nans-Sous-Sainte-anne ; citez-m'en une, il n'y en a pas une seule ! Alors sur les 25 millions de francs, là il y a 4 millions de francs à gratter ; moi je suis prêt à trouver 4 millions de francs à condition que vos amis acceptent la concertation. Le reste, la litanie elle peut durer éternellement. Je ne sais pas, les ouvriers on peut toujours les installer quelque part.

M. BOICHARD : Moi je n'ajouterai que quelques mots parce que si M. MAILLARD avait été là quand on a parlé de l'Université, il y aurait sûrement un certain nombre de choses qu'il aurait déjà apprises mais enfin... ! On peut avoir des raisons de ne pas être là lorsqu'on est au Conseil Municipal.

Monsieur MAILLARD, vous dites que nous n'allons pas faire grand-chose pour l'Université, moi je dis simplement que plus de 30 millions de francs sont engagés au niveau de l'ENSM, au niveau du CLA. Je ne sais pas combien -parce que je n'ai pas les chiffres en tête- nous engageons au niveau du fonctionnement dans telle ou dans telle activité de l'Université, et ceci depuis fort longtemps et pendant longtemps tout seuls. J'ajouterai à ce qui vient d'être dit tout à l'heure et comme vous l'avez souligné, nous n'avons aucune obligation ; nous n'avons aucune obligation pour la construction du 5^{ème} Lycée, mais nous venons gaillardement de voter 35 millions de francs. Il y a encore au moins une quinzaine de millions de francs qui nous attendent, peut-être plus, pour l'extension des autres lycées, qui ne sont pas de notre compétence non plus. Et je vous rappelle aussi, pour appuyer ce que disait Joseph PINARD tout à l'heure, que dans ce domaine nous payons très largement pour d'autres. Il y a à l'heure actuelle à Besançon un tiers des élèves de collèges qui ne sont pas de Besançon, deux tiers des élèves de lycées qui ne sont pas de Besançon. Jusqu'à présent, il n'y a que les communes qui envoient des enfants dans les collèges qui participent d'une manière ou d'une autre aux frais de fonctionnement ou d'extension. Alors, vous nous dites il faut soigner l'accueil, mais là en ce qui concerne l'accueil des étudiants, nous avons poussé la chose très loin, nous sommes même allés jusqu'à accueillir l'Université puisque nous avons renoncé, et Dieu sait si nous étions déjà bien engagés, aux locaux de Goudimel. Nous avons laissé ceci à l'Université. Il faut quand même aussi que l'État fasse pour elle l'effort qui convient. Vous nous dites qu'il faut créer des chaires municipales. Cela tombe bien, voyez-vous, parce que moi quand j'ai pris ma retraite il y a trois ans, j'occupais une chaire qui avait été initialement une chaire municipale. C'est en effet Jean MINJOZ qui l'avait créée parce qu'elle n'existait pas. Mais il est bien évident que ce qui était je dirai concevable

précédemment et pouvait être fait sans problème, vous ne voudriez quand même pas qu'à l'heure actuelle non seulement nous apportions ce que nous apportons et que nous apportions encore de quoi payer les chaires, et qui plus est d'après ce que vous semblez dire, que ce soit nous qui en décidions. Cela n'a jamais été notre politique ! Toutes les fois que nous avons fait un apport financier à l'Université, nous n'en avons jamais profité pour lui imposer quoi que ce soit. Aujourd'hui encore quand on finance des locaux rue Ronchoux, rue Mégevand, quand on finance pour le CROUS etc. ce n'est pas nous qui décidons. Il faut quand même considérer aussi -vous en êtes- les universitaires comme des gens majeurs et vaccinés, et je crois qu'en ce qui concerne la Ville de Besançon, il n'y en a pas beaucoup, je crois, qui ont fait l'effort, je l'ai déjà dit, et qui continue le même effort dans ce domaine. Si nous sommes passés de 600 étudiants à la fin de la guerre à 17 000 cette année, -parce que nous allons atteindre 17 000- c'est quand même très largement parce que nous avons fait ce qu'il fallait pour cela.

M. MAILLARD : Je voudrais répondre à M. BOICHARD et à M. PINARD que leur discours est un discours absolu, il faut avoir une attitude relativiste. On ne peut pas dire dans ce domaine-là il ne faut rien faire ou il faut faire ; il faut faire à la même hauteur que les autres puisqu'on est dans une situation de concurrence en matière de développement économique entre les capitales régionales. Je sais bien que c'est un effort important, que c'est un effort considérable, que c'est très dur à supporter pour une collectivité, mais malheureusement, dans ce domaine-là aujourd'hui, j'ai envie de dire : on n'a plus le choix ! Si on ne le fait pas, d'autres le feront à notre place ; le problème il est là ! Il n'est pas de dire il y a deux tiers des étudiants habitant à Ornans ou ailleurs qui viennent et les collectivités autour devraient participer au financement, je crois que ce problème-là il est malheureusement aujourd'hui dépassé. On est face à un problème de fond pour le développement de notre économie et de notre enseignement supérieur d'une toute autre nature.

En ce qui concerne les problèmes ponctuels, vous avez dit tout à l'heure que vous avez laissé les locaux de Goudimel pour que l'Université vienne s'implanter. Cette implantation ne peut pas se faire actuellement et je vais vous dire pourquoi, j'ai étudié un peu la situation. Actuellement, il faut 8 millions de francs d'aménagements pour que la présidence de l'Université s'installe. L'Université sur ses fonds propres, peut investir 4,4 millions de francs, l'État a décidé de mettre plus d'un million de francs et actuellement, si je suis bien informé, il suffirait que la Municipalité donne un accord de principe et une somme symbolique pour que le Département et la Région, -je ne sais pas si c'est le franc !- mais peut-être un peu significatif tout de même pour que le Département et la Région suivent. Alors, est-ce qu'il ne serait pas possible, étant donné que la charge financière concernant les enseignements supérieurs sera encore limitée en 1990 -puisque d'après ce que j'ai vu, c'est à partir de 1991 que la charge va être difficile-, au cours de 1990, d'apporter un soutien financier limité à l'implantation de la présidence de l'Université à Goudimel de manière à être libéré au niveau des années suivantes et ainsi favoriser cette opération ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Monsieur MAILLARD, nous n'avons jamais reçu de demande de la part de l'Université au sujet de Goudimel. Alors, c'est bien gentil, la justice nous a «fauché» Goudimel, c'est maintenant l'Université, et après nous l'avoir «fauché» pour l'extension du Conservatoire, on a dit d'accord c'est une administration de l'État donc prioritaire, on va nous demander maintenant de financer alors qu'on sait pertinemment que depuis un certain nombre d'années, il faut chaque année investir davantage dans le réaménagement de Goudimel, alors que nous étions prêts, nous, au moment où on a construit l'Hôtel de Police à la Gare d'Eau, à aménager les locaux à Goudimel. On aurait tous gagné quelques bons millions de francs à laisser la Ville à Goudimel. Alors, si on est saisi d'une demande, on l'étudiera, on verra...

M. BOICHARD : Monsieur MAILLARD, je voudrais simplement vous dire, peut-être l'ignorez-vous, que ce problème s'est posé dans mon bureau au début, avec la visite de M. le Président de l'Université et de deux autres universitaires. Lorsque j'ai posé cette question, on m'a dit «mais ne vous inquiétez pas, nous avons à l'heure actuelle des dotations qui sont suffisantes pour tout ce que nous avons à y faire». Voilà ce qui a été dit il y a un petit peu plus de deux ans. Nous avons abandonné, nous, ce projet, cela faisait partie des apports nouveaux que nous faisons à l'Université. il paraît qu'aujourd'hui ce n'est plus pareil, moi je ne sais pas.

M. GALLAT : Monsieur le Maire, mes chers collègues, personne au niveau de la sécurité, aucun collègue de l'opposition n'a proposé pour l'instant de faire plus. Alors faire plus au niveau de la sécurité en particulier de la sécurité incendie, je préfère prendre les devants et poser le problème. En effet, nous avons tous suivi l'intervention à Nans-Sous-Sainte-Anne où sont intervenus nos sapeurs-pompiers...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Laissez parler M. GALLAT.

M. PINARD : ...Mais enfin ! Vous croyez qu'on peut monopoliser 85 % du temps comme cela, vous nous prenez pour qui ? Vous nous prenez vraiment pour des rigolos !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : M. GALLAT poursuit.

M. GALLAT : Je poursuis et vous allez voir que c'est tout à fait dans l'axe des orientations budgétaires. A Nans-Sous-Saint-Anne, 32 des sapeurs-pompiers de Besançon sont intervenus ; si parfois certaines personnes ont mis en cause leur intervention en disant ces personnes sont imprudentes ou ces personnes ne sont pas assurées, il est clair que les sapeurs-pompiers de Besançon, dans le cadre des missions que leur sont imparties et surtout dans le cadre des missions extra-communales, interviendront quelles que soient les interventions et mettront plus de moyens tant en personnel qu'en matériel si les interventions le demandent. Au niveau de cette intervention à Nans-Sous-Sainte-Anne, 296 heures de sapeurs-pompiers ont été dépensées par la Ville de Besançon et il nous a été remboursé par la Direction Départementale de l'Incendie présidée par le Président du Conseil Général, des taux horaires qui vont de 50 % à 30 % de l'heure de sapeurs-pompiers. Je laisse mes collègues juger un peu du taux horaire qui nous est remboursé pour ces interventions. Je pense qu'il n'y a pas beaucoup de sociétés publiques ou privées qui interviendraient à un tel taux horaire. De même pour le matériel : la Direction Départementale de l'Incendie ne nous rembourse que le carburant et on imagine un peu quelle contrainte le matériel subit lors de ces interventions et les dégâts qui peuvent être réalisés.

Alors, si j'interviens à ce moment-là, c'est pour interpeller un peu mes collègues de l'opposition qui en fait, au niveau du Conseil Général, sont majoritaires. Il s'agit d'un problème financier, il s'agit d'un problème budgétaire, nous sommes là dans les orientations budgétaires et je crois qu'il faut faire la part juste des choses, ne pas jouer à qui perd gagne en ce qui concerne les sapeurs-pompiers. Je souhaite que très rapidement, entre le Conseil Général et la Ville de Besançon s'engage une véritable concertation pour qu'une clarification des coûts des interventions extra-muros et que le remboursement par le Service Départemental d'Incendie et de Secours soient dégagés. Je crois que tel est le souhait de la Ville de Besançon. Je demande à mes collègues de l'opposition, qui peuvent faire tout un tas de remarques très pertinentes sur les orientations budgétaires que nous avons prises en ce qui concerne la sécurité incendie, -et nous sommes prêts à discuter de toute amélioration- que, au préalable ils fassent cette remarque pour que l'on puisse tenir compte de ces problèmes budgétaires.

M. LIME : Je voulais revenir un peu en arrière sur le problème de l'Université, simplement pour dire que, à mon sens, l'approche de M. MAILLARD est tout à fait contestable, c'est-à-dire qu'il y a dans ce qu'il dit à la fois du vrai et du faux. Il y a du vrai, bien sûr, on en est tous d'accord, il est clair que le développement de l'Université est quelque chose d'essentiel pour la Ville, -cela va sans dire- c'est un des éléments du développement économique, là encore ça fait partie du développement général de la Ville et d'ailleurs, Besançon en a fait une de ses priorités. Mais ce qui est faux, c'est qu'il faudrait que la commune paie. Non et pourquoi ? Non, la commune n'a pas à payer très exactement dans ce domaine-là. Je crois qu'il ne faut pas mélanger les responsabilités à cet égard : l'action de la commune à mon sens, en matière universitaire, c'est autre chose que cela, et je pense qu'il y a dans l'action d'une commune sur ce point, deux orientations, je parle en tout cas d'une commune comme celle de Besançon qui, comme le faisait remarquer Joseph PINARD, ne démarre pas de zéro en la matière et c'est tout à fait particulier. Je crois qu'il y a deux orientations dans une politique de la Ville en matière universitaire :

- la première c'est que le rôle de la Ville, c'est de réfléchir, c'est d'agir, c'est d'impulser un certain nombre de choses en matière de développement de l'Université, et notamment en se posant un certain nombre de questions : quelles filières convient-il de développer, quelles formations faut-il pousser ? Donc,

il faut travailler là-dessus en relation avec l'Université pour essayer de faire en sorte que l'Université agisse dans le sens le plus efficace à cet égard,

- la deuxième orientation qui doit être retenue, elle se manifeste sur la base de l'idée qu'il faut non pas opposer ce domaine Besançon au Nord Franche-Comté, cela je crois que c'est tout à fait clair ; il ne faut pas dire attention si ce n'est pas nous, c'est eux, il faut avoir en matière universitaire une vision régionale, complètement régionale, une vision du développement qui ne soit pas un développement concurrentiel mais qui soit un développement coordonné, qui permette la valorisation globale de l'ensemble universitaire franc-comtois.

M. PONÇOT : Je voulais intervenir après le Docteur MOUROT parce qu'il a une façon de poser le problème du pacte que l'on souhaite et que l'on veut réaliser avec les commerçants et la Chambre de Commerce, tout à fait curieuse. Il ne m'est jamais venu à l'idée de dire : «la Ville va mettre tant de millions de francs au profit des commerçants», ce n'est pas comme cela qu'il faut poser le problème. C'est vrai qu'il y a peu de crédits inscrits, d'abord parce qu'il faut que nous étudions avec nos partenaires comment réaliser cela : et je vous assure que ce n'est pas unilatéral, ce n'est pas de la Ville que cela va venir ; il y a toute une suite de petites choses que nous pouvons faire, par exemple, aux commerçants, je leur proposerai de revoir le système des baux commerciaux au centre-ville qui accaparent et momifient une grande partie des appartements du premier étage. Autrement dit, vous le voyez, dans mon esprit le pacte avec les commerçants et la Chambre de Commerce, c'est un pacte où chacun apportera quelque chose, et où il y a aura des réalisations, mais pourquoi dire au départ que c'est la Ville qui investira ? Nous sommes dans le domaine des affaires là aussi ; sur Châteaufarine, la Ville ne met pas d'argent. Je souhaite que nous trouvions effectivement un certain nombre de solutions qui, à l'intérieur du centre-ville, permettent effectivement de très belles réalisations mais là encore en coûtant le moins cher, et si possible pas du tout, à la Ville.

M. FOUSSERET : Mes chers collègues, nous avons beaucoup parlé ce soir du tourisme, je m'en réjouis, un certain nombre d'idées ont été lancées, et il est vrai que la Citadelle doit être le point central de notre politique touristique, car ce qui manque à notre Ville, ce qui manque à notre Département, ce qui manque à notre Région, c'est une image de marque ; à ce manque d'image de marque, nous devons associer un produit d'appel touristique, et je suis persuadé que de produit d'appel, c'est la Citadelle qui, excusez-moi du peu, est à mon sens un petit Mont Saint-Michel de l'Est. C'est pour cela que nous avons un certain nombre de propositions qui figurent d'ailleurs dans ce document budgétaire ; vous pourrez les redécouvrir dans le rapport qui va dans le sens d'une revalorisation de ce patrimoine exceptionnel. Dans les années à venir, nous allons donner une nouvelle dimension au Musée du Folklore Comtois qui est d'une richesse tout à fait exceptionnelle. C'est aussi pour cela qu'en accord avec la DRAC, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, nous avons tenu l'accord d'un plan renouvelable sur plusieurs années par lequel la DRAC (l'État) investira 1 MF, la Ville 500 000 F et le Département, s'il nous suit, 500 000 F aussi, c'est-à-dire que pour 500 000 F dépenses Ville, nous pourrons faire chaque année, annuellement, 2 millions de francs de travaux. C'est, je pense, quelque chose de positif et c'est pour cela que nous sommes actuellement en train d'étudier la possibilité d'implanter un planétarium à la Citadelle, nous n'en sommes encore qu'au niveau des études, mais cela figure déjà dans ce document. Un planétarium à la Citadelle, c'est une installation qui sera unique dans un rayon de 400 km dans cette région et qui pourrait drainer des dizaines de milliers de spectateurs nouveaux.

Je disais qu'il manquait une image de marque à notre ville, et qui dit image de marque dit c'est vrai, plan de communication ; je crois qu'on doit passer par là. L'Office du Tourisme qui est une association animée par des bénévoles a, depuis quelques années, une année et demie environ, réfléchi sur la mise en place d'un plan de communication avec un certain nombre de cibles très précises : la Suisse, ce grand voisin petit par la taille mais grand par ses moyens, la première et la deuxième couronne le tourisme d'affaires et le tourisme de proximité ; son financement est aussi prévu dans ces orientations budgétaires.

L'Office du Tourisme, vous le savez, c'est l'outil privilégié de la Ville de Besançon pour le développement du tourisme, c'est une association Loi 1901 que je préside par délégation du Maire et qui reçoit quand même, il faut le souligner, une subvention substantielle de la Ville, puisqu'il s'agit de 1 300 000 F. Des tranches également substantielles sont prévues pour aménager l'Office puisque nous allons

l'informatiser et nous allons réaliser un certain nombre de travaux. Je souligne au passage que cet Office est vieux de vingt années et que l'architecte DEMANGE qui l'avait construit, imaginé, était à l'époque certainement un avant-gardiste parce que si l'on regarde actuellement son architecture, on peut considérer qu'elle n'est pas du tout et même loin d'être dépassée.

Nous allons aussi développer le tourisme culture, les visites guidées, le tourisme fluvial dans le cadre d'une grande enquête globale sur la rivière qui est actuellement en cours de réalisation pour pouvoir au mieux utiliser le potentiel exceptionnel que constitue pour notre ville la rivière à Besançon.

Besançon, pour terminer, est d'ailleurs depuis peu co-fondatrice d'une commission nationale et permanente sur le tourisme urbain, Besançon est même vice-présidente de cette commission nationale dont l'objectif est d'être un interlocuteur et une force de propositions auprès des pouvoirs publics. J'ai cru comprendre ce soir que s'était dégagé parmi nos collègues un consensus pour le développement touristique ; soyez persuadés que l'Adjoint lui aussi en est convaincu et que ce soir, il en est même ravi.

M. MAILLARD : Monsieur le Maire, vous nous avez permis de bavarder, je voudrais simplement intervenir une dernière fois après M. LIME pour lui dire que je ne mets pas du tout en opposition le développement de l'Université de Besançon et celui de l'Université de Sévenans ; au contraire, puisqu'étant favorable à la création d'une technopole régionale, qui n'a des chances de voir le jour que si l'on met en synergie l'ensemble de ces deux Universités ainsi que tous les départements d'IUT qui vont se créer à Vesoul, et peut-être ailleurs.

D'autre part, je ne comprends plus très bien le comportement de M. LIME par rapport à celui de M. BOICHARD, puisque M. BOICHARD dit qu'il ne faut pas intervenir dans l'Université, que les universitaires sont adultes et doivent définir eux-mêmes leurs orientations, alors que M. LIME, au contraire, dit que la Ville doit participer à la définition des orientations en matière de développement des enseignements supérieurs. Mettrez-vous d'accord !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Cela viendra !

M. SALOMON : Je vais être très bref, je voudrais répondre au Docteur GALLAT en ce qui concerne les pompiers.

C'est vrai que c'est un vaste sujet, et on débat de cette question depuis des années au niveau du Conseil Général, d'ailleurs Joseph PINARD intervient chaque année au moment budgétaire pour défendre la position de la Ville de Besançon. Le problème est important pour la Ville ; je crois que nous aurons des discussions entre les deux collectivités prochainement, qu'il faudra à nouveau reposer le problème, c'est un débat qui n'est pas terminé. Il y a eu des aménagements qui sont peut-être meilleurs que ceux que nous avons connus il y a quelques années, mais je crois que le débat est ouvert, et qu'il faut continuer à marteler pour que, effectivement, nous soyons davantage remboursés. Notre prestation est importante, les pompiers coûtent très cher à la Ville de Besançon. Nous sommes tous Bisontins, nous en sommes convaincus. Il faut poursuivre le débat et essayer d'améliorer cette situation. Je crois que tous les Conseillers Généraux, toutes tendances confondues qui sont autour de cette table, il y en a trois, sont mobilisés pour améliorer la situation.

M. TABOURNOT : Monsieur le Maire et chers collègues, je voudrais faire simplement une petite synthèse très rapide de ce qui a été dit par tout le monde.

Je crois qu'on n'a pas assez mis en valeur le budget de la délégation voirie-circulation qui, à mon avis, est très important parce qu'il n'y aura pas en effet d'avenir pour l'industrie, le commerce, le tourisme et l'enseignement de haut niveau s'il n'y a pas dès maintenant la mise en place d'une véritable politique du transport, du stationnement, de la circulation qui sont intimement liés.

Lors de la campagne municipale de mars dernier, nous avons dénoncé le manque de prévisions du passé qui avait amené Besançon à l'asphyxie qu'elle connaît à l'heure actuelle dans ce domaine-là. Nous proposons alors la mise en place rapide de mesures propres à donner de notre Ville une image de

bien-être pour les touristes et de qualité pour la vie des Bisontins, à savoir le tunnel sous la Citadelle, la construction de voies modernes et dégagées, la création de parkings adaptés à proximité du centre-ville, la création de parkings extérieurs liés à une liaison rapide du centre-ville par des transports urbains adaptés, la mise en place d'une signalisation efficace, pratique et cohérente autant pour les Bisontins que pour les usagers périphériques et les touristes. Nous constatons avec plaisir que plusieurs de ces points sont réalisés et qu'un effort financier important sera fait. C'est pourquoi, au nom de notre groupe, j'insiste tout particulièrement pour que soient mises en place, dès maintenant, les mesures qui permettront notamment la création du tunnel sous la Citadelle, le plan de jalonnement qui donneront à Besançon le ballon d'oxygène nécessaire à son développement.

D'autre part au sujet du paragraphe concernant la voirie-circulation - éclairage public - nettoyage (fonctionnement) je suis assez surpris de voir qu'on résume en très très peu de lignes (en six lignes seulement), l'effort qui sera fait dans ce domaine-là dans les années à venir. Alors, ces six lignes, à mon avis, veulent dire beaucoup de choses dans le domaine du vague et peu de choses dans le domaine du précis ; nous espérons que ces réalisations viendront vite et à point et nous serons particulièrement, nous, attentifs à la mise en place de ces mesures qui contribueront à faire de Besançon une ville accessible et agréable.

Mme FOLSCHWEILLER : Je voudrais d'abord poser deux questions très très précises. Pouvez-vous me dire ce que recouvre l'appellation «participation programme cofinancé État/Région» correspondant à une opération à lancer dans le domaine voirie-circulation et qui représente, pour 1990, 6 millions de francs ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est le chemin du Cerisier, la nationale qui arrive là est cofinancée par l'État et la Région.

Mme FOLSCHWEILLER : C'est le début du petit contournement ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Non, c'est l'accès à Besançon, ça n'a rien à voir avec le contournement.

Mme FOLSCHWEILLER : Alors le projet du petit contournement est abandonné puisque je ne le vois nulle part ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ah si, il est dans le programme cofinancé, participation programme cofinancé État/Région, à hauteur de 6 millions, et les 28 millions figurant plus loin là, sont destinés à la RN 57.

Mme FOLSCHWEILLER : D'accord. Deuxième autre question précise, je reviendrai au petit contournement après. Je voudrais savoir s'il y a une raison technique au fait que le budget de fonctionnement ne fasse l'objet d'aucun chiffrage à l'inverse du budget investissement, d'autant que si je me réfère aux pages présentant schématiquement les principales dépenses du budget 1989, section investissement et section fonctionnement, les dépenses de fonctionnement dans le budget principal de 1989 représentent 5 à 6 fois celles d'investissement.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Nous ne sommes pas en séance budgétaire. Pour toute cette partie de fonctionnement, on n'a pas encore chiffré, on va faire des choix dans les dépenses envisagées et lors de la session budgétaire proprement dite, on présentera les chiffres, pour la section fonctionnement en particulier.

Mme FOLSCHWEILLER : Oui, mais pour l'investissement on a pu chiffrer, alors pourquoi pas pour le fonctionnement ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Parce que pour l'investissement, on fait un programme et qui porte parfois sur plusieurs années, donc il faut savoir ce qu'on met une année ou une autre.

Mme FOLSCHWEILLER : Je reviens à l'investissement, on nous disait tout à l'heure qu'on ne savait pas où trouver des sous ; moi je pense que si on ne faisait pas l'autoroute urbaine N 57, on aurait beaucoup de sous pour faire d'autres choses, notamment le tunnel sous la Citadelle qui, là, fait l'unanimité vraiment...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il sera fait.

Mme FOLSCHWEILLER : Oui, mais c'est remis à plus tard et ça c'est dommage.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Non ce n'est pas remis à plus tard, il est programmé pendant le durée du mandat.

Mme FOLSCHWEILLER : En matière de sécurité, je crois que ça réglerait bien des problèmes puisque la voiture automobile individuelle est nettement moins sûre que les transports en commun. Si on examine le budget d'investissement, on constate que la part réservée à la voiture est énorme comparée à celle réservée aux transports en commun.

Concernant les dépenses d'investissement, je regrette aussi de voir le projet de piscine-patinoire reporté à plus tard, je ne suis pas très convaincue par vos explications ; par contre, bien sûr on ne peut qu'être d'accord avec la rénovation des collèges et bien sûr tout à fait d'accord sur le projet de DSQ des Orchamps.

En matière de fonctionnement, je ne reviendrai pas sur les problèmes de personnel, je crois qu'on en a assez parlé tout à l'heure ; et j'étais avec André NACHIN pour rencontrer les représentants des syndicats du personnel, je crois que tout a été dit là-dessus, on ne peut qu'être d'accord avec l'effort de productivité, mais avec le souci des conditions de travail du personnel. Tout à fait d'accord pour l'aide en matière de locaux au Cirque Plume, non au doublement des aides aux congrès.

En matière de communication interne, je suis un peu sceptique par rapport au pouvoir des groupes de réflexion mis en place. Ceux qui en font partie nous en ont parlé, je ne sais pas s'ils vont apporter beaucoup de résultats, d'autant plus qu'ils ont coûté fort cher, sans compter les heures de travail perdues par leur fait. La communication directe entre les élus et le personnel à leur demande est plus intéressante ; c'est la véritable concertation et qui ne coûte pas grand-chose. Je crois que j'ai à peu près tout dit.

M. GRAPPIN : En ce qui concerne la vie associative, j'aurais aimé avoir deux explications : on nous dit dans le rapport que la salle Montjoye est en cours de réhabilitation alors que dans la section d'investissement, cette opération n'est programmée que pour les années 1991 - 1995 !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il y a plusieurs tranches.

M. FOUSSERET : Il y en a une qui est actuellement en cours, et une autre tranche qui est programmée pour les années à venir.

M. GRAPPIN : Dans le même rapport, il est prévu l'extension du Centre 1901, et je ne retrouve pas dans la section d'investissement le financement de ces travaux.

M. FOUSSERET : L'extension du Centre 1901 ne nécessite que des travaux de petite importance qui seront faits par les services techniques dans le cadre des 370 000 F prévus en tranches annuelles.

M. GRAPPIN : Pour les sports maintenant, je constate que les gros travaux seront en augmentation de 2,8 %. Je doute que cela soit suffisant pour entretenir un patrimoine sportif très important. Egalement dans le document qui nous est présenté, je ne retrouve pas non plus des crédits qui viennent d'être engagés pour le Centre des Handicapés, opération qui été décidée ici. Donc cette opération qui était prévue dans le cadre du plan BERGELIN, on ne la retrouve pas.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Non, parce que cela se trouvait dans le budget 1989, dans les budgets...

M. GRAPPIN : Mais il y a une colonne en cours dans le document que vous nous donnez.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oui.

M. GRAPPIN : Elle n'y est pas.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Comment ? Ce n'est pas grave ! ... (rires)... Non ce n'est pas grave, l'essentiel c'est de faire les travaux, ils sont en train de se faire ; ils seront payés et on a même fait l'avance par rapport à d'autres.

M. GRAPPIN : Je vous demande des explications par rapport au document que j'ai étudié avec le plus grand intérêt.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est bien, je vous en félicite.

M. GRAPPIN : Je reviens un petit peu au sport : moi aussi je me réjouis que des contrats d'objectifs soient prévus pour les équipes sportives de haut niveau. Et je me réjouis également que l'on ait inscrit à moyen terme, en tout cas, des crédits pour la réalisation du gymnase Jules Haag, parce que ça aussi c'est quand même une nécessité pour la Ville de Besançon.

M. TOURRAIN : Mon collègue Jean-Claude GRAPPIN a terminé sur le sport. Je vous rappelle encore une fois que si ces contrats d'objectifs sont utilisés pour les subventions au sport de haut niveau ou au sport en général, il serait utile que cette même procédure soit utilisée pour les associations socio-culturelles.

D'autre part, l'observation qui a été faite par Mme FOLSCHWEILLER, -qu'on ne peut pas taxer de partisane et on ne peut pas non plus prétendre qu'elle a une très grande habitude des dossiers techniques- illustre parfaitement l'incapacité dans laquelle vos adjoints ont été de définir en matière de fonctionnement, une programmation valable. Cependant, je m'étais réjoui en voyant les convocations, de voir apparaître ce que j'avais souvent demandé pour les orientations budgétaires. Je pensais qu'enfin, très sérieusement on disait : le service a dépensé tant en fonctionnement l'an passé, avec les mesures drastiques que nous avons envisagées, nous allons vous proposer une économie de 10 %, de 15 % ou de 5 % ou alors, compte tenu des priorités que M. le Maire nous a fixées ou que nous nous sommes fixées, le budget augmentera de tant. Et c'est bien le reproche qu'on peut faire à ces pages roses qui présentent les actions prévues en section de fonctionnement pour 1990. D'ailleurs, le rose vous va tellement bien que ça ne m'étonne pas que vous l'ayez choisi...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ce n'est pas moi qui l'ai choisi...

M. TOURRAIN : De toute façon, dans ces pages roses, on ne retrouve rien qui soit véritablement chiffré, qui indique dans quelle direction on va, parce que le budget, qu'est-ce que c'est ? Ça ennuie peut-être beaucoup de monde de parler de chiffres, mais le budget, ce sont des chiffres, ce sont des sous qu'on demande aux contribuables, et c'est la raison pour laquelle je trouve qu'il y a là une lacune, qu'une fois de plus, je suis obligé de dénoncer.

M. BARETJE : Je vais essayer d'être bref parce que c'est vrai que le débat se prolonge fortement ce soir. Mais comme c'est la deuxième intervention qu'on entend ce soir au sujet des congrès dont j'ai l'honneur d'avoir la charge et qu'on a l'air de se demander pourquoi on multiplie par deux les crédits pour les congrès, je vais essayer de vous expliquer.

D'une part, la 17^{ème} Commission unanimement, je dis bien unanimement, s'est prononcée pour le doublement de la somme. Que signifie le doublement de cette somme ? Actuellement, 51 000 F x 2, soit environ 100 000 F, mais qu'est-ce que c'est que 10 millions de centimes par an pour les congrès ? Ça représente 5 000 F pour 20 congrès en moyenne. Si on veut, et je suppose que là nous serons tous d'accord, permettre à la Ville de Besançon de se développer sur le plan économique de manière directe et de manière indirecte également, tout à l'heure on parlait des hôteliers, on disait qu'ils ne travaillaient pas

assez, je vous signale que la Ville de Besançon connaît une augmentation importante de l'occupation hôtelière, il faudrait vous renseigner avant de parler, je crois que les congrès n'y sont pas pour rien, ils apportent au commerce bisontin un plus manifeste. J'insiste donc en vous rappelant cela, et en vous signalant que je ne comprends pas que deux personnes ce soir aient pu intervenir à ce sujet. Vous manquez peut-être d'informations, venez en commission ! La commission s'est prononcée unanimement pour le doublement.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vincent FUSTER, vous voulez nous dire quelque chose sur le sport, non ? Il y a déjà eu du sport ce soir.

M. FUSTER : Oui, on a beaucoup parlé de sport effectivement, j'ai eu d'ailleurs beaucoup de compliments, j'en suis fort aise et j'en remercie M. TOURRAIN qui, plusieurs fois, a dit que les sports avaient des bons critères.

Je voudrais répondre d'abord à Mme FOLSCHWEILLER. Plusieurs fois, je crois, le Maire a précisé à propos de la piscine-patinoire que c'était un projet auquel on tenait, et qui se réaliserait dès qu'on aurait les crédits d'État ! Je crois qu'on ne peut difficilement être plus clair : on attend des crédits d'État : il n'y aura pas de réunion avant février 1990 et suite à cette réunion, on pourra décider ou non du démarrage des travaux. Je voudrais également vous préciser que c'est la SEDD qui a la maîtrise d'ouvrage déléguée et qui, aussitôt que cet arrêté de subvention nous sera donné, pourra faire démarrer les travaux. Voilà pour répondre à une question qui a été posée au sujet du retard d'inscription des crédits d'investissement pour la piscine-patinoire.

Simplement pour répondre aussi à M. TOURRAIN et à M. GRAPPIN en ce qui concerne les contrats d'objectifs, si ça intéresse effectivement d'autres délégations, j'en ferai une communication quand les travaux seront définitifs puisqu'à l'heure actuelle, on en est encore au travail de commission. Je me ferai un plaisir d'en informer bien entendu le Conseil Municipal quand ce travail sera terminé.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, je voulais intervenir sur le budget économique puisque je ne crois pas qu'on y ait fait allusion jusqu'à présent.

Il n'y a pas beaucoup de choses dans les documents qui nous ont été remis et je crois que M. de SURY le sait. Je voudrais rappeler ici la promesse qui avait été faite d'avoir un débat, alors je ne sais pas si c'est en séance plénière ou s'il faut instruire ce débat d'abord dans cénacle plus restreint, mais je suis demandeur de ce débat sur la politique économique de la Ville dans les délais les plus rapprochés car le temps passe. Nous ne pouvons pas ce soir, Monsieur le Maire, discuter effectivement des orientations budgétaires concernant l'économie ; ce que, simplement, je veux dire, c'est que si nous avons une bonne politique économique, c'est-à-dire une bonne politique de création d'entreprises, une bonne politique d'implantations, une bonne politique d'aménagement des sols, eh bien nous aurons tout de même des recettes. C'est un moyen de faire des recettes supplémentaires que d'élargir l'assiette de la taxe professionnelle.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Tout à fait !

M. JACQUEMIN : Je crois donc que nous devons avoir ce débat le plus vite possible. La deuxième remarque que je veux faire concerne plus particulièrement M. PONÇOT. On sait très bien que le schéma directeur de 1972 est largement dépassé ; on ne peut pas faire, c'est vrai, une révision générale du schéma parce que c'est une chose impossible, mais vous remettez naturellement et normalement en cause et vous révisez les plans d'occupation des sols quartier par quartier. Mais est-ce que vous ne pensez pas tout de même qu'aujourd'hui on est venu à un point tel qu'il faudrait avoir à nouveau une approche d'ensemble, que chacun des Conseillers Municipaux comprennent, car là aussi ce n'est pas sans conséquence sur la fiscalité locale notamment dans les choix que vous faites sur les conditions d'occupation des sols, sur l'affectation que vous donnez à tel ou tel terrain, ou à tel type d'habitation. On sait très bien qu'on ne peut plus augmenter le taux de la taxe d'habitation, il faut donc rechercher l'élargissement de l'assiette. Je crois comprendre que c'est une politique que vous recherchez mais, moi je suis preneur tout de même de précisions sur ce plan, car nous pourrions à ce moment-là avoir une vue

d'ensemble qui nous permettrait d'avoir une projection sur l'avenir, faire peut-être des choix et décider de véritables orientations en matière d'habitat, comme nous pourrions le souhaiter.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous aurez satisfaction, Monsieur le Député, puisque nous avons promis un débat ; on essaiera d'obtenir, de faire en sorte que, au moins une fois par trimestre, on ait un débat de fond. Le débat économique est prévu, il est programmé en novembre, début décembre, en tout cas dans ce trimestre-ci. Tout sera prêt assez tôt pour que ce travail puisse déjà être préparé en commission et ensuite réalisé ici.

Nous aurons au cours du trimestre de l'année 1990 un autre débat qui vous intéresse en matière d'urbanisme où l'on discutera sur les grandes orientations en matière d'urbanisme, de circulation interne et de projets, etc. Ce ne sera pas, je pense avant janvier ou février, mais en tout cas c'est un débat qui se prépare également au niveau des adjoints concernés. Je leur ai demandé de prévoir cela pour que vous ayez aussi une vue d'ensemble sur les grandes options que prendra la Ville en matière d'urbanisme pour les quelques années à venir, en laissant de côté bien entendu le SDAU qu'il est difficile de réviser, et en continuant de réviser les POS, mais toute modification de POS n'entraîne que des petits secteurs qu'on revoit. Sur les grandes orientations d'urbanisme, il est nécessaire qu'on s'arrête une soirée comme on l'a fait ce soir sur des orientations budgétaires que M. TOURRAIN estime ne pas être des orientations, mais qui nous ont permis de discuter à partir d'un document, si imparfait soit-il, qui a le mérite d'exister, et nous donner un certain nombre de directions que nous allons maintenant conforter par des préparations de chiffres précis.

En matière de recettes, nous attendons les discussions au Parlement pour savoir ce qui nous attend pour la DGF. En matière de fiscalité, je pense que nous nous efforcerons de rester dans les limites de l'inflation et en matière de dépenses, les gros chapitres ont été vus, personnel, remboursement de la dette également. Reste la multiplicité du fonctionnement dans tous les domaines où là, c'est vrai, il est difficile de donner des chiffres, mais à partir de ce qui a été fait dans le budget précédent, nous pouvons ajuster. En tout cas c'est un budget qui n'augmentera pas plus que les 3,5 % d'inflation, plutôt moins ; on le situe pour l'instant d'après les premières approches, aux environs de 3 % d'augmentation globale dans les limites donc de la hausse des prix telle qu'elle est prévue pour l'année 1990, bien que ce soit 2,5 % seulement au niveau de la Loi de Finances mais ça m'étonnerait qu'on reste dans cette limite de 2,5 %. Est-ce que d'autres collègues ont des questions ?

M. HUMBERT J.F. : Merci, Monsieur le Maire. J'ai souhaité intervenir en dernier au nom de notre groupe, tout simplement parce que les deux questions que je souhaitais évoquer doivent faire l'objet, si les engagements que vous avez pris sont tenus, de discussions futures.

J'ai noté avec satisfaction que le terme de référendum apparaissait dans le chapitre information communication, et je vous rappelle notre souhait de voir la commission se saisir de ce sujet et je pense qu'elle le fera. Je ne voudrais pas faire de procès d'intention, ce n'est pas mon travail.

Le deuxième aspect sur lequel je souhaitais intervenir, c'est le problème de la prévention de la délinquance. Je dois vous avouer que j'ai fait un mauvais rêve lorsque, la dernière fois M. JEANNIARD, dans le cadre d'une communication fermée, c'est-à-dire sans qu'il y ait la possibilité pour qui que ce soit de réagir à ses propos et participer au débat, a fait son exposé. Je me disais mais pourquoi ce soir, mais pourquoi cette intervention sur les problèmes de prévention ? Et le mauvais rêve, c'est que j'ai retrouvé en préparant cette réunion, le courrier que nous ont adressé deux éducateurs, je ne voudrais pas là encore faire de procès d'intention, mais j'ai eu le sentiment que M. JEANNIARD intervenait un peu comme pompier de service, c'est-à-dire qu'un problème était soulevé par deux contractuels de la Ville, que l'incendie risquait de se développer parce que l'Est Républicain, le 11 septembre, avait fait un papier sur cette affaire. On arrivait donc le 25 septembre à cette communication de M. JEANNIARD et puis en forme de conclusion, une brillante communication dans BVV. J'ai regardé attentivement leur courrier et j'ai étudié aussi attentivement les termes mêmes de la communication de M. JEANNIARD. J'y ai trouvé une similitude, vous parliez tout à l'heure de multicéphalité, et j'ai l'impression que l'inspiration du rédacteur de cette communication était aussi multicéphale. Je ne voudrais pas que la politique de la prévention de la Ville, qui ne s'oriente qu'en matière de délinquance juvénile, se traduise par cette phrase qu'on peut tirer

de leur courrier : «Nous ne voulons plus être la matérialisation d'un leurre, lorsque les décisions sont prises uniquement en fonction des faits divers qui dérangent». Le problème de la délinquance juvénile est certes important, je pense que la Ville a l'intention de faire des choses en la matière, mais je crois que répondre au problème de la prévention, c'est aussi aller au-delà.

Je vous poserai donc pour terminer deux questions :

- avez-vous l'intention d'étendre les missions de la police municipale, et par voie de conséquence de mettre en place un certain nombre de crédits pour assurer la formation du personnel, l'achat de véhicules ?

- une deuxième question, mais on aura l'occasion d'y revenir dans le débat qui aura lieu au sein de cette assemblée, avez-vous l'intention de réaliser d'autres investissements, comme par exemple le renforcement de l'éclairage public dans tel ou tel secteur de la ville qui sont aussi des éléments qui contribueraient à assurer une meilleure prévention de la délinquance ?

Je ne veux pas aller plus loin ce soir, nous avons déjà beaucoup parlé, mais en espérant que ce débat ait lieu le plus vite possible, je souhaite, Monsieur le Maire, que cette question essentielle ne soit pas reportée sine die.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est vrai que la question de la prévention de la délinquance est une question importante. La communication de Raymond JEANNIARD ne tombait pas comme les cheveux sur la soupe. Nous en avons discuté à plusieurs reprises en Municipalité, notamment à propos de cet incident interne au personnel de la Ville qui ensuite avait été transmis à l'extérieur, ce qui est parfaitement le droit des deux personnes qui ont été au centre de cette affaire. Vous dire que nous ne songeons pas à continuer l'action menée depuis longtemps déjà par la Ville en matière de prévention de la délinquance, je crois que c'est inutile. Nous allons essayer de l'orienter peut-être différemment, mais c'est une action de longue haleine qui a déjà commencé, bien avant même que les uns et les autres nous soyons assis autour de cette table. Les équipes de prévention, ça ne date pas d'aujourd'hui et les actions pour la réinsertion dans le milieu normal d'un certain nombre de personnes plus ou moins délinquantes sont menées depuis toujours par la Ville de Besançon. Cette action a pris une tournure un peu différente depuis 1981 - 1982 avec le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance qui a permis de réunir autour de la même table un certain nombre d'interlocuteurs tous plus valables les uns que les autres. L'explication de Raymond JEANNIARD la dernière fois, n'était pas une réponse aux questions posées par les deux éducateurs en question, c'est la politique de la Ville qui va être diversifiée peut-être, en tout cas améliorée mais qui restera dans le sens de ce qui a toujours été fait ici à la Ville de Besançon. En matière de police municipale, nous n'avons pas prévu d'extension de compétences de nos services de police municipale, la réponse est très claire à une question qui l'était aussi. Dans ce domaine-là, nous en resterons à ce qui a toujours été fixé ici, c'est-à-dire un domaine bien précis réservé à la police municipale. La police nationale faisant de son côté en matière, à la fois de prévention aussi mais surtout de répression, le devoir qui est le sien comme dans toute ville de la taille de Besançon. Monsieur TOURRAIN souhaitait ajouter quelque chose à cela ?

M. TOURRAIN : Je pense que nous arrivons au terme de ce débat. D'aucuns trouveront peut-être que ce débat d'orientations budgétaires qui a duré trois heures et demie a été un peu long. Mais je voudrais signaler à nos collègues que dans d'autres assemblées, puisqu'on s'y réfère très souvent, le débat d'orientations budgétaires dure une journée, une journée et demie, voire deux journées entières avec sur chaque sujet des rapports qui sont présentés par les Conseillers quelle que soit leur couleur politique. Donc, ici ne trois heures et demie, on a fait le tour d'un projet qui avoisinera certainement les 900 millions, près du milliard de francs nouveaux, c'est donc très important. Il ne faut pas oublier que le budget de la Ville de Besançon est plus important, beaucoup plus important que celui de la Région et à peine moins important que celui du Département. Vous avez pu remarquer, Monsieur le Maire, que les membres de notre groupe, puisque c'est en leur nom que je m'exprime, ont tenu à vous faire un certain nombre de propositions, à discuter sérieusement celles que vous nous faites ou plutôt celles que vous ne nous faites pas, et on espère par là contribuer d'une façon positive à la vie de la cité. Ceci dit, il est tout

aussi évident que ce que vous nous avez proposé est très éloigné de ce que nous attendons, ça ne vous étonnera pas...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On s'y attendait.

M. TOURRAIN : Ça ne vous étonnera pas si je vous dis que notre groupe ne votera pas votre projet d'orientations si tant est que vous demandiez un vote sur ce sujet. En tout cas, je constate que la discussion a été très courtoise, je m'en réjouis et je pense que les échanges ont été fructueux.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je ne mettrai pas au voix, ce n'est pas un rapport, c'est une discussion très large qui est engagée ce soir et que nous avons faite dans le plus parfait esprit de dialogue que je souhaite d'ailleurs instaurer ici depuis toujours. Nous poursuivrons bien sûr, j'ai encore quelques demandes de parole ; je demande aux collègues d'être rapides dans ce qu'ils ont à dire maintenant. Nous avons essayé de faire le tour de la question, même si tout n'a pas été dit, nous concluons dans le budget qui sera, je pense discuté et voté courant février, début mars au plus tard, lorsqu'on sera sûr d'un certain nombre de recettes importantes provenant d'autres collectivités ou de la fiscalité locale.

Mme DUVERGET : Je ne sais pas si je vais m'exprimer après que M. TOURRAIN ait conclu.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il ne vous dira rien, allez-y !

Mme DUVERGET : C'était à propos du chapitre sur l'éducation, je voulais simplement dire que notre groupe «Une Ambition pour Besançon» se réjouissait du fait que l'Adjoint à l'Enseignement se soit rallié à notre proposition de soutien scolaire dans l'intérêt des jeunes Bisontins en difficulté, et nous souhaitons que tout soit mis en œuvre pour que cette opération soit menée à bien dans sa totalité.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci, je vois que l'Adjoint est satisfait.

M. NACHIN : Je voudrais dire quelle sera la position des Verts. Je pensais qu'il y aurait un vote à la fin de cette séance, ...(rires)... Vous pouvez me permettre d'avoir pensé qu'il y aurait un vote, mais de toute façon, même s'il n'y a pas de vote, nous tenons à expliquer un certain nombre de choses, même s'il est tard.

D'abord en ce qui concerne l'attitude des Verts, nous avons voulu aussi bien au cours des travaux des commissions qu'au Conseil Municipal, avoir une attitude constructive. Nous avons même applaudi publiquement lorsque le Député-Maire a pris des initiatives qui allaient dans le sens que nous souhaitions, en particulier en ce qui concerne le problème du stationnement au centre-ville et je tiens à me faire ici l'interprète de nombreux commerçants, de nombreux riverains des rues du centre-ville qui se félicitent de la rigueur avec laquelle vous faites appliquer les arrêtés que vous avez pris et nous souhaitons que vous ne fassiez pas maintenant preuve de mollesse.

S'agissant des dépenses et des impôts que nous aurons à payer en tant que contribuables bisontins, vous nous avez annoncé que notre contribution ne dépasserait pas le taux de l'inflation constaté en 1989. Si nous pensons qu'une ville comme Besançon, soucieuse de son développement, doit réaliser des investissements, que d'autre part, les dépenses de fonctionnement ne sont pas indéfiniment compressibles, par contre une gestion plus rigoureuse des finances publiques pourrait permettre de diminuer la pression fiscale supportée par les Bisontins :

Est-il normal pas exemple que le pont Denfert Rochereau et ses voies d'accès, que vous allez bientôt inaugurer, coûte aux contribuables bisontins 40 millions de francs (4 milliards de centimes) sans aucune participation ni de l'État, ni de la Région, ni du Département ?

Est-il souhaitable que la Ville de Besançon continue à réclamer la construction de la voie des Mercureaux qui ne concerne le territoire de la commune de Besançon que sur quelques centaines de mètres, et pour lequel elle devra s'engager à payer 17,5 % du coût des travaux évalués actuellement à 414 millions, soit 73 millions de francs à la charge de la Ville, alors que vous savez très bien que ni la

Région, ni le Département ne sont prêts à s'engager à participer au financement du prolongement de la voie des Mercureaux entre le pont de Beure et Valentin ?

Est-il normal que la Ville continue à financer pour l'essentiel le fonctionnement du Conservatoire de Région pour lequel les participations de l'État, de la Région et du Département sont tout juste symboliques ? Nous souhaitons bien sûr le maintien du Conservatoire et son développement, mais il faudrait que la Municipalité comme dans les exemples précédents, se donne les moyens d'imposer à l'État, à la Région et au Département une participation financière plus importante.

J'ai indiqué tout à l'heure notre inquiétude en ce qui concerne le problème des effectifs du personnel de la Mairie et sans vouloir revenir sur ce problème sérieux, Jean BOICHARD considère qu'apparemment il n'y a pas de problème, que les gens sont contents, je ne le crois pas et je pense qu'il ne faudrait pas, en suivant certaines des propositions qui sont faites par le groupe «Une Ambition pour Besançon», que Jean BOICHARD ne perde totalement son âme pour reprendre l'expression qu'il a employée tout à l'heure.

M. BOICHARD : Elle est déjà perdue ! ... (rires)...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il y a belle lurette !

M. NACHIN : Les Verts ont un certain nombre de propositions à faire qui concerne une gestion, comme je l'ai dit, plus rigoureuse des finances publiques, une répartition plus équitable des charges entre la Ville, l'État, la Région et le Département.

Nous souhaitons que l'on définisse une politique des transports et des déplacements qui privilégie les transports en commun non polluants et non bruyants ; ce qui se passe actuellement dans la rue Mégevand doit nous amener à tirer un certain nombre de leçons. Nous souhaitons également que l'on favorise les développements en vélo, conformément aux orientations de la commission européenne, par la création de voies cyclables en site propre. Ce n'est pas une plaisanterie puisque la commission européenne s'est penchée sur le problème, et va faire des recommandations précises en ce domaine-là. Nous souhaitons que soit défini...

(Protestations).

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Laissez parler M. NACHIN, il a toujours des choses intéressantes à dire. Continuez !

M. NACHIN : Nous souhaitons que vous ayez une politique cohérente en ce qui concerne le stationnement avec la politique des transports dans l'agglomération et à l'entrée de l'agglomération. Nous souhaitons que des mesures soient prises pour lutter contre les nuisances sonores et la pollution atmosphérique.

En ce qui concerne la prévention, nous souhaitons que soit définie une politique. Le problème qui est posé entre autres par la démission de deux éducateurs de prévention à Planoise ne peut pas être réglé seulement par le recrutement de personnel supplémentaire. Il faut que les éducateurs sachent ce qu'on attend d'eux, quels sont les objectifs que se fixe la Municipalité. Nous souhaitons que soit rapidement étudié le problème de l'élimination des ordures ménagères, et nous sommes entièrement d'accord avec la mise en place d'une politique de mesures et d'informations sur la radioactivité, tel qu'il est proposé dans votre document.

Voilà un certain nombre d'observations et de propositions que nous souhaitons faire, nous espérons que vous les recevrez avec intérêt et que vous voudrez bien en tenir compte. Nous nous déterminerons au moment du vote sur le budget en fonction des réponses que vous nous aurez apportées.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : J'espère que ces réponses seront pour la plupart favorables, nous ne pourrions pas nous mettre d'accord sur un certain nombre d'autres, mais on reverra ça au moment de la discussion budgétaire.

Mme BULTOT : En tant qu'Adjointe à l'Environnement et Maîtrise de l'Énergie, j'enregistre avec une extrême satisfaction le consensus sur le projet de tunnel sous la Citadelle, et j'imagine que nous serons très nombreux à la manifestation qui aura lieu courant novembre. J'ai constaté que la délégation environnement - maîtrise de l'énergie n'a fait l'objet d'aucune critique réellement donc je ne pense pas que les gens ne s'y intéressent pas, je n'ose penser et je pense donc que dans ce domaine-là, Besançon est sur la bonne voie.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Monsieur TOURRAIN, pour un dernier mot.

M. TOURRAIN : J'ai entendu parler de l'utilisation du vélo et de la maîtrise de l'énergie et je ne peux pas résister à l'envie de vous conter l'entretien que j'ai eu en 1980 avec les Verts de l'époque. J'étais Député à ce moment-là, et ils étaient venus me voir pour me demander de m'opposer au projet des centrales nucléaires et d'utiliser, de promouvoir l'utilisation des énergies nouvelles, la biomasse, etc. Me demander à moi d'aller à l'encontre du nucléaire alors que j'étais un partisan acharné du nucléaire militaire, c'était déjà une gageure et en plus de ça, le fait que l'électricité fournie par le nucléaire était moins polluante que le reste, enfin j'ai indiqué toutes les raisons. J'ai indiqué aussi qu'il était indispensable d'obtenir une meilleure maîtrise de l'énergie et tout d'un coup, voyant ces quatre jeunes gens qui étaient en face de moi dont M. FOUSSERET connaît très bien l'un d'eux, il y avait même l'écologiste du parti socialiste...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ça existait déjà à cette époque dans le parti socialiste.

M. TOURRAIN : Depuis ils ont peut-être changé de casaque, ils sont passés au vert !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ah non !

M. TOURRAIN : Alors, je me suis dit «mais il y a quelque chose qui ne va pas. Vous êtes venu me voir comment ? Je suis venu en «deux pattes», je suis venu en «Renault» etc. Alors là je me suis arrêté, j'ai dit Messieurs, je vous ai parfaitement compris, la marche à pied ou le vélo, c'est la meilleure énergie qui existe. Lorsque vous reviendrez me voir à pied ou en vélo, je vous prendrai au sérieux». Eh bien, ils ne me l'ont jamais pardonné et en 1983 vous avez gagné les élections, peut-être sur ce refus de discuter avec eux.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Sur cette bonne histoire, je crois que nous avons terminé le débat d'orientations budgétaires.

Dont acte.